UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Les crises du multipartisme au Burundi : essai d'analyse socio-culturelle

Nkeshimana, Jean Claude; Sous la direction du : Prof Pascal Niyonizigiye

2001
UB, Faculté des lettres et sciences humaines
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/1445

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI
FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
DEPARTEMENT D'HISTOIRE

LES CRISES DU MULTIPARTISME AU BURUNDI : ESSAI D'ANALYSE SOCIO-CULTURELLE.

par

Jean Claude NKESHIMANA

Sous la Direction de :

Monsieur Pascal NIYONIZIGIYE

Mémoire présenté et défendu publiquement en vue de l'obtention du grade de licencié en Histoire

Option : Enseignement et recherche

Bujumbura, Mai 2001

'able des matières

édicace I
emerciements II
roblématique III
ıtérêt du sujet III
ituation spatio-temporelle III
ɔurces utilisées IV
es grandes articulations du travail IV
iste des sigles et ab réviations V

ıtroduction 1
hapitre I: Multipartisme, démocratie et société au Burundi 8
I.1. Du concept de démocratie 8
I.2. De la démocratie au Burundi 10
I.2.1. Introduction 10
I.2.2. La période du premier multipartisme 12
I.2.3. La période du deuxième multipartisme 14
I.3. Les partis politiques 18
I.3.1. De la définition d'un parti 18
I.3.2. La période du premier multipartisme 19
I.3.3. La période du deuxième multipartisme 22
I.4. Les programmes des partis 25
I.4.1. A la veille de l'indépendance 25
I.4.2. A la veille des années 90 28
I.5. La propagande et les élections 30
I.5.1. Introduction 30
I.5.2. Pendant le premier multipartisme 31
I.5.3. Pendant le deuxième multipartisme 33
I.6. La classe politique 39
I.6.1. Définition 39
I.6.2. La classe politique de la période de l'indépendance 41
I.6.3. Aperçu sur la classe politique du monopartisme 45
I.6.4. Pendant le deuxième multipartisme 45

'hapitre II: Ebauche sur les origines des crises 49
II.1. Les legs historiques 49
II.1.1. Le poids du pouvoir colonial 49
II.1.2. Difficile conciliation institutionnelle 50
II.1.3. L'impact du pouvoir monolithique 53
II.2. Les représentations du pouvoir 60
II.2.1. Du concept de pouvoir 60
II.2.2. Le pouvoir au Burundi 61
II.2.3. Les communautés nationales face au pouvoir démocratique 63
II.2.4. Impact des luttes au pouvoir dans les relations inter éthniques . 67
II.3. Les origines culturelles 76
II.4. La question des minorités au Burundi 83

Chapitre III: Approche démocratique de résolution des conflits 92
III.1. La construction d'un Etat de droit92
III.2. La justice source de démocratie102
III.3. Le rôle de la société civile108.
III.4. La négociation113.
III.5. L'institution des Bashingantahe : une ancienne tradition démocratique118.

Conclusion générale125
Bibliographie130

DEDICACE

A mon regretté père;

A ma chère mère;

A tous mes frères et soeurs;

A mes oncles et tantes;

A mes cousins et cousines;

A tous ceux qui se reconnaissent dans le présent travail;

Je dédie ce mémoire.

Jean Claude NKESHIMANA.

REMERCIEMENTS.

Au terme de ce travail, il serait ingrat de passer sous silence la contribution d'un certain nombre de ersonnes sans lesquelles le présent mémoire n'aurait pas vu le jour.

Nous pensons surtout à tous nos éducateurs, depuis la base jusqu'au supérieur en passant par le econdaire pour leur formation intellectuelle et morale qu'ils nous ont inculquée.

Précisément, nous remercions Monsieur Christophe RUKANGANTARE ancien professeur du épartement d'histoire pour ses conseils pertinents juste au début de mes recherches. Nous nous sommes aucoup inspirés de ses pistes de réflexion.

Nous adressons également nos remerciements à Monsieur Pascal NIYONIZIGIYE, professeur au partement d'histoire et Directeur de notre mémoire. Il s'est disponibilisé malgré ses autres préoccupations ur nous épauler après environ quatre mois de temps-mort. Ses orientations nous ont servi dans laboration du présent mémoire.

Nos remerciements vont également à l'endroit de la personne de Maître Déogratias NZEYIMANA ur avoir disponibilisé tous les moyens afin de dactylographier ce mémoire. A travers lui, nous remercions ademoiselle Consolée HARERIMANA pour avoir mis sa technique à notre disposition.

Que Monsieur Séverin NIYONGERE trouve en ce mémoire l'expression d'une importante ntribution de sa part pour avoir financé entièrement son impression.

Last but not least, nous exprimons notre gratitude à Madame NIYUNGEKO-NDIHOKUBWAYO égonie et à notre cher oncle le Colonel François BIZINDAVYI pour nous avoir encadré utilement ndant toute la période de recherche.

Enfin, que toute personne non citée mais qui nous a soutenu, d'une manière ou d'une autre trouve ces suivantes pages leur fierté ainsi que l'expression de notre profonde reconnaissance.

A toutes et à tous, nous disons sincèrement Merci.

Jean Claude NKESHIMANA.

. **Problématique**.

Depuis quelques années avant l'indépendance, le Burundi a adopté sous pressions du colonisateur n système politique multipartisan. Ce système politique offert à la hâte et non réclamé par les populations 'a pas pu fonctionner comme les initiateurs l'escomptaient. Cela suscite des interrogations et des réflexions.

Toute la période de ce premier multipartisme durant, le pays a été caractérisé par une instabilité ɔciale et institutionnelle. Ce serait suite à cette instabilité et à des querelles politiques vaines et sans issues u'au Burundi (comme d'ailleurs dans d'autres pays africains) fut instauré un système politique monolithique ui bannit les libertés politiques. Durant environs trente ans, le monolithisme a été adopté comme remède ux crises socio-institutionnelles. Cependant, l'organisation et la gestion des pouvoirs ont eu des incidences ır un peuple qui s'inspire davantage des modèles socio-politiques occidentaux.

Au début des années 90, le multipartisme s'impose un peu partout de l'extérieur. Au Burundi ɔmme ailleurs, on l'adopta bon gré, malgré. De nouveau, ce multipartisme qui rappelle celui du temps de ndépendance exacerba les anciennes tensions socio-politiques d'où le pays n'est pas encore sortie.

Intérêt du sujet

Les crises du multipartisme des années 60, les tentatives de les résoudre par le monolithisme, la surgence des crises pendant le multipartisme des années 90; tout cela ne peut pas laisser indifférents les prits éclairés. Cela a également inspiré notre esprit de recherche. En effet, le multipartisme en tant que stème politique en provenance de l'étranger n'a pas réussi au Burundi. Nous pensons que ce n'est pas rce que les Barundi ont rejeté volontiers ce système jugé comme modèle. Loin de là, mais l'échec oviennent des incompatibilités que nous avons pensé rechercher. Enfin, nous nous sommes rendus mpte que les études déjà faite en ce sens, du moins pour la plupart sont descriptives plutôt qu'analytique.

Situation spatio-temporelle.

Notre cadre de recherche concerne le Burundi. D'abord parce qu'il constitue notre milieu de vie. suite, parce qu'il s'adapte mal aux valeurs importées de l'extérieur. Nous voulons que nos recherches issent inspirer d'autres chercheurs surtout nationaux pour la survie et le bien être futur du pays.

Nous analysons la période de 1959 - Nos jours car le Burundi connaît le multipartisme dès 1959 - 66. Nous n'oublions pas également le poids qu'il a exercé les conceptions politiques du peuple. Toutes ces

eux périodes ont inspiré les agissements socio-politiques des gens pendant le second multipartisme de 993 - nos jours.

. Sources utilisées et problèmes rencontrés

Notre recherche s'est basé essentiellement sur les ouvrages généraux. Ces derniers nous ont eaucoup inspirés de ce qui est le multipartisme compris comme une des grandes procédures émocratiques.

ar là, nous avons découvert ce qu'est la démocratie originale et ce qu'elle devient dans les sociétés qui mporte. Cela nous a permis l'analyse de la démocratie et de la société burundaise. Nous avons également nployé d'autres travaux comme les mémoires, les rapports, sans oublier certains journaux privés ıtionaux.

es derniers nous ont servi de référence pour pouvoir constater les idées des intellectuels et de les ɔnfronter les unes aux autres.

Cependant, nous nous sommes heurtés à un problème de documentations, en effet, certains thèmes, rtains concepts ne retiennent pas l'attention de nombreux chercheurs. Aussi, la documentation nationale t non seulement moins abondantes, mais aussi, elle est beaucoup plus imprégnée de la personnalité des teurs et donc teint' de subjectivité.

Les grandes articulations du travail.

Notre travail a été subdivisé en trois chapitres. Le premier chapitre "Multipartisme, démocratie et ciété au Burundi " traite des relations existantes entre le multipartisme et la démocratie ainsi que leur plication dans la société burundaise. Nous analysons comment les burundais se font l'idée des partis litiques, les programmes des partis et la façon dont ils sont enseignés, comment se fait la propagande et ; effets dans les élections, enfin l'action de la classe politique.

Le deuxième chapitre concerne les origines des crises du multipartisme. Ici, il est question d'analyser héritages historiques, comment le pouvoir par les richesses et le prestige qu'il procure, attirent l'attention ; acteurs politiques. Ce chapitre permet aussi d'explorer la dichotomie culturelle entre tradition et ɔdernité et les conséquences au niveau du fonctionnement d'un système démocratique. Nous faisons ılement le point sur la question des minorités, une question controversée et récemment posée.

Quant au troisième chapitre, nous donnons quelques approches démocratiques de résolutions de rises. Nous avons pensé entre autre de la construction d'un véritable Etat de droit, où la justice n'a pas 'équivoque. C'est aussi le rôle de la société civile dont l'objectif est d'encadrer les populations à plusieurs gards. Aussi, dans ce chapitre, il ressort que les conflits en démocratie se résolvent d'une façon non iolente, la recherche du compromis dans la négociation. Enfin, comme la démocratie est étrangère, nous voquons certaines pratiques traditionnelles qui une fois revalorisées , permettrait l'enracinement de la émocratie au BURUNDI . C'est notamment la remise en l'honneur de la prestigieuse institution des ashingantahe.

Liste des sigles et abréviations employés

1.P.D.C	: Parti Démocrate Chrétien
2.UPRONA	: Union pour le Progrès National
3.Op.cit	: Opere citato
4.U.R.S.S	: Union des Républiques Socialistes Soviétiques
5.Idem	: Même auteur, même ouvrage
6.Ibidem	: Même auteur, même ouvrage, même page
7.L.G.D.J	: Librairie Générale de droit et de jurisprudence
8.éd.	: édition
9.A.C.A	: Au Cœur de l'Afrique
10.P.P	: Parti du Peuple
11.M.P.B	: Mouvement Populaire Burundais
12.V.P	: Voix du Peuple
13.U.H.T.T.B	: Union des Hutu, Tutsi et des Twa du burundi
14.UPROHUTU	: Union pour la Promotion du Peuple Hutu
15.FRODEBU	: Front pour la Démocratie au Burundi
16.OTRACO	: Office du Transport en Commun
17.RTNB	: Radio Télévision Nationale du Burundi
18.PU.F	: Presses Universitaires de France
19.U.B	: Université du Burundi
20.R.D.C	: République Démocratique du Congo
21.O.U.A	: Organisation de l'Unité Africaine
22.U.I.D.H	: Union Interafricaine des Droits de l'Homme
23.G.A.P.S	: Groupe d'Action pour la Paix et la Sécurité
24.F.L.S.H	: Faculté des Lettres et Sciences Humaines

INTRODUCTION GENERALE

Cette conclusion peut être aujourd'hui partagée : le Burundi vient d'expérimenter un deuxième multipartisme à ses dépens. En période de lutte pour l'indépendance, de nombreux partis politiques ont été créés pour se prononcer sur la question alors brûlante, celle de l'indépendance.

Ces partis furent implantés dans une société non préparée, ayant totalement une conception traditionnelle du pouvoir, habitué à un pouvoir monarchique doublé d'un pouvoir colonial, fort, autoritaire,. et surtout n'ayant jamais exercé au fonctionnement des rouages de l'Etat moderne (les institutions démocratiques) matérialisé par les textes de Rousseau et de Montesquieu sur la sélection des dirigeants et la séparation des pouvoirs.

Ce multipartisme dont beaucoup de partis (les principaux partis sont l'UPRONA et le P.D.C) étaient sans programmes précis s'est traduit, au moment de la concurrence par une lutte entre ethnies, individus ou groupes d'individus pour l'exercice du pouvoir.

Ces divisions se faisaient surtout remarquer entre les factions d'élites modernes nouvellement sorties de l'école coloniale, les institutions mises en place après l'échec des adversaires de l'indépendance n'ont pas pu fonctionner selon les textes réglementaires à savoir la constitution. Elles furent caractérisées par des luttes stériles, d'où l'intervention, par moment, du monarque constitutionnel à remanier ces dernières et sa tentative au retour aux sources traditionnelles du pouvoir.

Les troubles socio-politiques, avec instabilité institutionnelle caractérisée par beaucoup d'assassinats forcent les partis politiques (le P.D.C et ses satellites) anciennement opposés à l'indépendance, dont les membres furent taxés de criminels Bamenja à s'éclipser. Dès lors, le multipartisme finit de soi, un monopartisme de fait s'installe sous la houlette du seul parti UPRONA .

La mésentente entre le roi et son premier Ministre MICOMBERO d'une part, et la lutte entre l'élite traditionnelle et l'élite moderne pro-républicaine de l'autre, auraient été à l'origine du coup d'Etat du 28/11/1966, inaugura la République, la première du Burundi présidée par MICOMBERO.

Ainsi d'origine traditionnelle et coutumière dès la fondation du royaume du Burundi, le pouvoir se trouve aux prises de l'armée, une institution démocratiquement réputée apolitique.

C'est avec la première République que s'installe un nouveau type de pouvoir : un pouvoir militaire, fort autoritaire, "partitocratique" et présidentialiste.

Le présidentialisme inauguré se traduit par la concentration des pouvoirs aux mains du parti gouvernemental dont le chef devient automatiquement le chef de l'Etat et du Gouvernement[1]. Au Burundi le chef de l'Etat devient aussi automatiquement chef suprême de l'armée et Magistrat

[1]LANCINE,S., Tribalisme parti unique en Afrique noire, Abidja, Université National de Côte d'Ivoire, Paris, Presse de la fondation nationale des sciences politiques, 1977. p.57.

suprême.

Selon Jean Baptiste BAGAZA, l'idéologie du parti unique était celle d'établir un régime démocratique et socialiste inspiré des besoins du peuple et compatible avec les réalités nationales : rassembler toutes les composantes nationales confondues pour réaliser l'unité nationale, assurer à tous un développement intégral[2].

Donc de fait ou de droit, le parti unique dans un pays déjà divisé vient pour marquer la synthèse entre le nationalisme en crise et le tribalisme croissant.

C'est sous la première République que le pays connut de graves crises avec 1969 et 1972. Durant la période de la monarchie constitutionnelle, à part les massacres de la province MURAMVYA perpétrés par la jeunesse MIREREKANO, le conflit tribal au pouvoir restait limité au sein du seul cercle d'élites politiques . Il a été ainsi qualifié de conflit élitiste[3].
Une particularité généralisante peut être reconnue à la crise de 1972. Elle a gagné presque tout le pays, essentiellement le centre et le sud. Les massacres furent à caractère tribalo-ethnique. Le pouvoir organisa une répression aussi sanglante ; poussant ainsi plusieurs personnes de l'ethnie Hutu à prendre le chemin de l'exil ; où ils créèrent des mouvements politico-éthniques.

La deuxième République fut proclamée en 1976 par un coup d'Etat militaire. Le discours du président BAGAZA revêt un véritable réquisitoire à l'égard de l'"ancien régime". Ce dernier fut accusé d'avoir créé un espoir éphémère et qu'au lieu de mettre fin à la division, elle aboutit à la nouvelle épisode, la crise de 1969 accompagnée du régionalisme.

Quant à la crise de 1972, elle trouve son origine dans l'ensemble de contradictions qui s'étaient accumulées dès le lendemain de l'indépendance. MICOMBERO fut accusé d'avoir exercé un pouvoir personnel, désorganisé et corrompu, sans perspectives de développement national, d'avoir favorisé la création

[2] "Discours de BAGAZA,J.B", in l'Acte du premier congrès de l'UPRONA, Bujumbura, parti UPRONA, 1980, P.12

[3] THIBON, C., "les origines de la violence politique au Burundi", in Guichaoua,A., les crises politiques au et au Rwanda 1993-1994, analyses des faits et documents, université des sciences et technologies de Lille, faculté des sciences économique et sociales, 2è édition,Paris,Karthala;1995, p.58

d'une bourgeoisie bureaucratique et commerçante, puissante, sans conscience nationale, guidée par la seule ambition de la conquête de l'argent ; ainsi enfin le désarroi des populations soumises à l'exploitation et à l'oppression d'une administration injuste et corrompue[4].

La deuxième République s'assigne comme objectif celui de mettre fin aux tensions tribales et régionales pour sauver le pays en proie à un grand nombre de clans et de politiciens égoïstes en quête du pouvoir et des avantages matériels[5].

Le Président BAGAZA nie l'existence des ethnies au Burundi et préfère ne plus parler de tribus mais de catégories sociales. Son objectif était de forger chez tous les burundais, toutes catégories sociales confondues une conscience nationale aiguë. Il veut détruire les concepts et les étiquettes d'ethnie et de région afin de les remplacer par des valeurs nouvelles nées d'une analyse scientifique des structures sociales de façon à créer une solidarité et des alliances naturelles durables et dynamiques[6].

Ainsi pour effacer les conceptions ethniques dans la mémoire collective, il déclarait : "les différences ethniques n'existent pas et n'ont jamais existé au Burundi, le peuple ne forme qu'un"[7].

Dans l'optique d'aiguiser la conscience nationale, le pouvoir avait interdit les appellations ethniques. Des gens auraient été interpellées pour avoir identifié leurs concitoyens de hutu, tutsi ou twa.

Alors que l'identité tutsi conférait une magnification. un honneur physico-moral, les identités hutu et twa avaient une connotation injurieuse. C'est pour cela que dans le temps l'identité hutu se perdait par la pratique d'UKWIHUTURA.

Un autre remède du président BAGAZA au problème burundais fut de constituer "une alliance de patriote" entre paysans, ouvriers et intellectuels révolutionnaires au sein d'une UPRONA rénovée et ayant en vue les perspectives de développement économique et social pour réaliser l'objectif fondamental qu'est la justice sociale.

D'aucuns peuvent se poser la question de savoir pourquoi le régime BAGAZA n'a pas connu de crise comme celles connues sous la première République ; alors que jusqu'en 1980, seul un million environ adhère au parti unique[8].

[4]Discours de BAGAZA, J.B, op.cit, p.14

[5]Idem.

[6]Ibidem.

[7] Ibidem

[8]Parti UPRONA, 2è conférence des cadres de l'Etat, doc. n°1, p.38

De l'avis de Marc MANIRAKIZA, l'opinion politique n'était pas aussi unanime comme le voulait le pouvoir, beaucoup d'opinions ne s'exprimaient pas de crainte d'être écrasé. La période du régime BAGAZA a été calme sur le plan de l'ordre public, sans doute parce que le Burundi a été dirigé d'une main de fer et que tout dérapage aurait été sévèrement réprimé. Même la fourmi devait être écrasée, ses désirs devenaient des ordres[9].

Ainsi peut-on conclure que jusqu'aux assises du premier congrès de l'UPRONA en 1980, la faible adhésion pourrait être interprétée comme un manque d'intérêt au parti, une indifférence ou des frustrations, surtout que les mouvements hutu de l'étranger n'avaient pas cessé de cultiver la conscience ethnique.

Notons en passant que pour attirer une adhésion massive, la carte du parti était nécessaire pour être promu ou accéder sans difficultés à certains services publics.

Ainsi, elle était devenue comme un laisser-passer. Sa valeur était plus importante que celle de l'identité nationale. Qui n'y adhérait pas était suspect, car en effet, le régime craignant une éventuelle opposition, ne tolérait pas l'expression des opinions contraires à l'éthique du seul parti.

C'est dire que le Burundi n'offrait donc aucun autre cadre d'expression à part les organes et instances du parti. Néanmoins, on brandissait la liberté à la critique et l'autocritique comme moyen d'exercer les libertés démocratiques.

De plus, certains burundais réfugiés à l'extérieur ne sont pas contents du régime. Il font partie des anciens partis ou ce sont des exilés terrifiés par les anciens affrontements ethniques.

Ces communautés burundaises de l'étranger, surtout de l'ethnie hutu se réunissent sous un passé partagé (persécution) et créèrent une conscience ethnique libératrice diffusée clandestinement au Burundi et à l'étranger. Donc, la méfiance au pouvoir existait déjà au Burundi, mais leurs opinions ne se faisaient pas entendre sous risque que les auteurs soient taxés de subversifs et d'ennemis de la Nation, inculpés et accusés de troubler l'ordre public.

Un accent particulier peut être réservé à la IIIè République. Elle fut proclamée dans une société profondément frustrée ; ayant évolué dans un système politique de terreur. A l'intérieur, c'est l'excès du pouvoir, à l'extérieur les "libérateurs" croient pouvoir trouver la solution de leurs problèmes. Les deux régimes précédents ont été incapables de promouvoir un véritable développement, de garantir la sécurité et la stabilité politique, ainsi que de conduire le pays sur la voie de la démocratie. Selon J. GAHAMA, J. Pierre chrétien et Christian Thibon, la III è République est reconnu pour avoir favorisé l'ouverture démocratique.

[9] MANIRAKIZA,M., Burundi, déviance d'un pouvoir solitaire, le régime BAGAZA (1976-1987), Paris, Bruxelles, 1990, p.76

Dans le discours programme du Président BUYOYA, les problèmes des ethnies et du pouvoir n'ont pas été évoqués. Le nouveau Président se contenta seulement de dire que les réalités sociologiques profondes au Burundi ne connaissent pas ce genre de clichés et que le thème de la réconciliation nationale n'est plus d'actualité.

En 1988, cependant, éclatent au Nord du pays des massacre éthniques. C'était sans doute l'expression des anciennes oppositions étouffées par l'autoritarisme et l'Etat de terreur de la II è République comme pour dire au nouveau pouvoir "nous sommes encore là".

Cependant, ces évènements malheureux semblent ne pas avoir été à l'origine du chemin vers la démocratisation avec le multipartisme. Car dès l'arrivée au pouvoir, le Président BUYOYA avait tout de suite rétabli les libertés de cultes, et promis une démocratie adaptée au contexte socio-culturel du pays et des libertés d'expression s'inscrivant dans le cadre des institutions et des valeurs nationales. Aussi, son premier gouvernement avait été baptisé "de l'unité nationale".

Selon P. BUYOYA, les raisons de sa prise du pouvoir ont été les maux tels que l'appropriation de tous les pouvoirs de l'Etat et du parti par une seule personne, le blocage des institutions, la violation constante de la constitution, incohérence d'une politique économique favorisant la croissance d'une classe de fonctionnaires rompus aux techniques de la spéculation, de la corruption et de la fraude[10], que BAGAZA lui-même avait accusé à MICOMBERO, et qu'il est pourtant personnellement tombé.

BAGAZA fut aussi accusé de favoritisme, de népotisme qui se substituent au mérite à la compétence et à l'honnêteté dans l'attribution des postes de responsabilité. C'est aussi à son passif, la corruption, le conflit église-Etat, arrestation et emprisonnement arbitraires, révocation. Les discours étaient pour l'unité et la pratique pour l'exclusion[11].

La question ethnique qui resurgit en 1988 se pose avec plus d'acuité. Cela pousse le président BUYOYA à reconnaître la persistance du problème ethnique occulté depuis onze ans. Il promet de définir sa nature et son origine dans un débat ouvert pour tous, ainsi que l'inclusion et le partage du pouvoir qui avait dès longtemps fait objet d'affrontement entre les factions ethniques et d'élites[12].

[10]BUYOYA, P. Mission Possible. Paris,l'Harmattan,1998,p.73

[11]Idem,p.75

[12]Ibidem

Même jusqu'ici, le Président BUYOYA n'envisageait aucune autre forme de démocratie en dehors du seul parti UPRONA.
Dans un éditorial radiodiffusé, il affirmait notamment qu'au sein du seul parti UPRONA, le peuple sera consulté pour être bien dirigé et que le parti UPRONA est et restera au Burundi la vraie source du pouvoir.

L'environnement international entre capitalisme et socialisme faisait basculer le Burundi entre ces deux tendances idéologiques mondiales.

Mais en 1990, cette dualité Est-Ouest se termine. C'est la fin de la guerre froide. L'URSS est déstructurée et perd ses anciennes zones d'influence partout au profit d'un Occident libéral qui devient seul maître du monde.

Aussi du même coup, le mur de Berlin ou le rideau de fer tombe, avec la réunification des deux Allemagnes.

Ce vent d'Est ou tourbillon démocratique a engendré en Afrique une série de revendications libérales de plus en plus vives et violentes. Les anciens opposants en profitent donc pour faire valoir leur revendication libérale longtemps contenues. Le sommet de la Baule sera particulièrement un événement des plus déterminants. Il marque les pressions des puissances occidentales et des bailleurs de fonds particulièrement les institutions de Bretton Woods.

Lors de ce sommet, François Mitterrand alors président de la France ne mâche pas ses mots : il souligne son attente pour que s'affirme de "véritables démocraties" avec multipartisme, élections libres, respect des droits de l'homme dans les différents pays du continent noir[13].

Par la suite, cet appel eut beaucoup d'échos dans presque tous les pays où les dirigeants commencent timidement l'ouverture démocratique : agrément des partis, naissance d'une presse privée indépendante, des ligues de défense des droits de l'homme, et d'autre diverses associations de la société civile.

[13]Discours de MITTERRAND,F. in le Monde diplomatique du 4/03/1992,p.6

Au Burundi, le pouvoir semble réticent mais en vain. Les pressions sont si fortes que la démocratie s'impose car liée à la survie :l'aide économique ou prime à la démocratisation. D'emblée, le président lui-même ne voulait pas entendre de ce multipartisme qui s'est soldé dans le passé par le tribalisme et l'éthnisme[14].

C'est par après que le président BUYOYA fut résolu de créer la commission constitutionnelle, à laquelle il assigne comme objectif l'étude d'un régime convenable au Burundi, en tenant compte des réalités nationales et de l'environnement international[15].

Après analyse, la commission porta le choix sur le multipartisme, moyennant quelques conditions.

[14]REYNTJENS, P., L'Afrique de l'Est en crise, Rwanda, Burundi, 1993-1994, Paris, Karthala, 1994, p. 33

[15]BUYOYA,P., Discour du lancement des travaux de la commisssion constitutionnelle, in rapport de la commission constitutionnel, p.4

CHAP.I. MULTIPARTISME. DEMOCRATIE ET SOCIETE AU BURUNDI.

I.1.DU CONCEPT DE DEMOCRATIE.

Parler de démocratie aujourd'hui sans libération de toutes les forces politiques serait erroné. Ce qui donne lieu à la naissance des institutions spécialisées : les partis politiques (multipartisme).

Qu'est-ce que la démocratie ? La démocratie est-elle une valeur universelle ou un état de société ? Nous pouvons nous poser tout un tas de questions sur la démocratie et la société dans le but d'arriver à analyser et expliquer les crises du multipartisme au Burundi.

Définir la démocratie revient en général à analyser les rapports entre le pouvoir et l'individu, ainsi que ceux entre les pouvoirs eux-mêmes entendus au sens "Montesquieux" du terme. Elle est la conjugaison des réponses possible à la question de savoir au nom de qui, par qui et pour qui le pouvoir est exercé[16].

La démocratie est un concept qui n'a pas dans le temps et dans l'espace fait unicité de définition. On distingue par exemple une démocratie classique d'une démocratie marxiste.

La définition du président LINCOLN ABRAHAM a gagné le langage courant des politiciens. Elle répond synthétiquement à notre question. C'est "*le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple*". Par cette définition, le peuple est l'origine, la destination et le centre du pouvoir en démocratie.

Selon Debbach c. et Pontien J.M, la démocratie se caractérise par la sélection des dirigeants. Elle est aussi exercée par le grand nombre qui représente l'intérêt de tous. Ce pouvoir est par contre confié à une minorité restreinte choisie parmi les élites. Mais ces minorités dirigeantes doivent être issues du peuple c'est à dire choisies par ce dernier suivant un certain nombre de critères et de procédures, parmi lesquels le mérite électoral qui paraît le plus conforme à l'idéal démocratique. La démocratie se résume donc ici par l'existence d'un procédé particulier pour la sélection des minorités dirigeantes, rien de plus rien de moins[17]. S.K. Padover constate cependant que la démocratie ne se résume pas à la seule forme de gouvernement. En plus des procédures électorales, il lui donne les caractéristiques politiques et institutionnelles suivantes : l'égalité devant la loi. l'égalité électorale. l'élection périodique des représentants. la législation selon la règle de la majorité, la liberté d'action politique et la formulation d'une politique[18].

[16] DEBBASCH,C., et PONTIEN, J.M.,Introduction à la politique. 3è édition. Paris.Dalloz,1991,p96.

[17] Idem, p.98

[18] PADOVER,S.K, Pourquoi la démocratie ? Paris VI è, nouveaux horizons.1967,p.25

Au niveau politique, la démocratie s'oppose à la dictature, à la monarchie et à l'oligarchie.

Du point de vue philosophique, elle apparaît plus qu'une forme de gouvernement. Donc, la démocratie ne se limite pas à la forme de gouvernement et ses procédures électorales. Elle implique aussi les croyances et les comportements chez les bénéficiaires. en particulier le peuple. Elle doit s'enraciner dans la société.

S.K Padover constate que loin d'être un système politique et institutionnel, elle est un mode de vie : une manière d'envisager les choses, de les sentir humainement et socialement, d'agir avec son prochain et même avec sa propre famille, parce que consciemment ou inconsciemment, la foi en la démocratie et sa pratique influence le comportement d'un individu , depuis ses manières quotidiennes jusqu'aux aspirations vitales[19].

Georges BURDEAU constate que la démocratie est aujourd'hui une philosophie, une manière de vivre et presque accessoirement une forme de gouvernement[20].

Pour lui, ce qui est le plus important dans la démocratie, ce n'est pas la forme de gouvernement, mais tout le reste, tout ce qui ne se traduit pas dans les constitutions ou dans les lois. Ce n'est pas à dire que les procédés qui constituent la démocratie soient inutiles, loin de là, mais ils ne constituent pas l'essentiel de la démocratie ; conclut-il.

Ici, nous constatons qu'il ne suffit pas d'une pluralité d'idéologies. de passer par les urnes pour être démocratique.

A de TOCQUEVILLE situe la démocratie au niveau de l'égalité des conditions[21]

D'autres auteurs concentrent la démocratie sur l'idée de compromis entre la minorité et la majorité, ce qui fait que personne n'a ni tout à fait tort ni tout à fait raison. Car dans un système d'alternance, la minorité d'aujourd'hui peut devenir majorité demain.

La volonté démocratique se traduit non seulement par son origine (l'expression du peuple), mais aussi par son contenu, par le fait qu'elle est conforme aux règles juridiques et aux normes morales qui caractérisent à un moment donné une civilisation et une communauté nationale[22].

La croyance en la valeur démocratique est donc fondamentale et c'est en même temps une croyance en certaines valeurs sous-jacentes. Ici se trouve la conviction que l'homme quel qu'il soit, est la norme de référence, que son respect est le principe du système démocratique.

[19] Idem,p.26

[20] BURDEAU,G.cité par DEBBASCH,C.et PONTIEN,J.M,op.cit,p.98

[21] De TOCQUEVILLE,A., De la démocratie en Amérique,T2, Paris, Garnier Flammarion, 1981, p.120

[22] DEBBASCH,C. et PONTIEN,J.M,op.cit,p.99

Mais précisément parce que tel est le principe démocratique, il appelle, pour le fonctionnement concret du régime l'acceptation par chacun des autres, le renoncement à faire valoir son unique point de vue.

Nous remarquons que c'est toujours l'idée de compromis qui est la règle nécessaire de fonctionnement des démocraties, sans être l'abandon des idées pour se conformer à une hypothétique volonté générale, parce qu'il repose sur la vertu du dialogue pour régler les conflits[23].

Ceci montre que la démocratie ne peut pas être isolée de la société. Nous rejoignons Géorges B. quand il disait : "le terme de démocratie est devenu provocant car il feint d'ignorer qu'aujourd'hui le monde ne connaît que des démocraties[24].
C'est dire que la démocratie varie d'une société à une autre. et qu'elle doit prendre en compte les variantes sociétales. La démocratie peut être définie comme une forme sociale d'activité politique.
Si la démocratie et la société sont inséparables, qu'en est-il au Burundi ?

I.2. DE LA DEMOCRATIE AU BURUNDI.

I.2.1.INTRODUCTION.

De l'indépendance à nos jours, le Burundi a connu alternativement deux types de " démocraties ". Une démocratie pluraliste à la veille de l'indépendance et au début des années 90. ainsi qu'une démocratie monolithique entre 1966-1992.

La différence entre ce deux types de démocraties n'est pas assez énorme mais reste quand même déterminante.

Alors que la démocratie pluraliste garantit totalement les deux principes fondamentaux que sont l'égalité et la liberté. le monolpartiste politique restreint certaines libertés des plus importantes. à savoir les libertés d'expression et d'association.

Selon S. Mappa. la démocratie est un rapport social spécifique au pouvoir qui ne se résume pas à l'action du pouvoir sur une société qui serait passive : elle est recherche renouvelée des contre-pouvoirs face à un pouvoir reconnu comme nécessaire. mais aussi contestable et appelant l'action de la société pour le limiter et le transformer[25].

[23] Idem,pp.99-100

[24] BURDEAU,G; Traité de science politique, 2è éd,T5,Paris,L.G.D.J,1970,p569.

[25]MAPPA,S; Développer par la démocratie,injonctioins occidentales et exigences planétaires, Paris, Karthala,1995,p.16

La démocratie suppose donc une interaction politique permanente entre le peuple et les dirigeants.

Cette interaction permet effectivement au peuple de contrôler le pouvoir dont il est lui-même l'émanation, pour le changer si cela s'avérait nécessaire.

L'exercice et le contrôle du pouvoir signifie que le peuple dispose des vertus morales et facultés intellectuelles assez suffisantes pour que le pouvoir dépende véritablement de lui, soit pensé par lui et non des dirigeants qui sont ses mandataires.

Ces vertus morales sont le patriotisme et le civisme. Le patriotisme est le sentiment d'appartenir à une communauté qui a une histoire et appelle respect et dévouement. Le patriotisme signifie avant tout l'attachement ferme à son pays, à sa patrie, pour lesquels on accepte de défendre et de mourir en cas de force majeure.
Quand au civisme, il s'agit d'un comportement plutôt qu'un sentiment, un comportement d'un bon citoyen indispensable au fonctionnement harmonieux d'une démocratie[26].

En effet, par exemple, en participant aux élections, le peuple fait preuve de civisme car cette participation est essentielle au bon fonctionnement du système démocratique et fondamentalement à la légitimation du pouvoir.

La participation politique désigne les activités volontaires par lesquelles les membres d'une société prennent part à la séléction des dirigeants, et, directement ou indirectement à la formation de la politique publique[27].

Cependant, l'exportation de la notion de démocratie dans les pays neufs doit se faire avec beaucoup de précaution soulignent Grawitz et Leca[28].

Dans ces pays, la volonté populaire qu'on invoque peut être conçue comme un ramassis confus de vagues impulsions rattachées à des slogans tout faits et des impressions erronées[29].

Dans les nouvelles nations, Padover S.K. note l'ignorance répandue du sens de la démocratie[30]. Selon lui, cette ignorance touche autant la théorie que la pratique et provient de l'absence d'une base théorique qui conduit à une déformation de la démocratie dans la pratique[31].
Pour cette raison, le fondement théorique de la démocratie doit se confronter avec la réalité. Ainsi par exemple, écarter violemment les opposants politiques, c'est oublier que la violence n'est pas

[26]DEBBASCH,C.et PONTIEN J.M,op.cit,p.104

[27]GRAWITZ,M.et LECA,J. Traité de science politique,V3,Paris,P.U.F,1985,p.311

[28] Idem,p.310

[29]SCHUMPETER,J.cité par GRAWITZ,G.et LECA,J.op.cit,V2,p.75

[30]PADOVER,S.K,op.cit,p.20

[31] Idem

conforme au crédo démocratique[32]. Ce qui fait échouer la démocratie dans une large partie du monde non occidental, c'est sa complexité. Ainsi, pour tout dire. la démocratie est un système d'une extrême complication sur les plans intellectuel et pratique[33].

Pour cela, en plus de toutes les vertus morales, il est indispensable de connaître la signification des concepts et principes fondamentaux de la démocratie ainsi que le fonctionnement du pouvoir en tant que tout systémique.

Les vertus et facultés évoquées ci-après valent aussi bien pour le peuple (entendez ici les électeurs) et les dirigeants (c'est à dire les élus).

I.2.2.LA PERIODE DU PREMIER MULTIPARTISME.

Le Burundi a connu pour la première fois de son histoire la "démocratie" pluraliste en 1959. Alors que jusque là le pouvoir était d'essence traditionnelle transmis de père en fils dans le seul cercle intra-dynastique, cette démocratie le veut d'essence populaire. Cette conception ambivalente du pouvoir serait à l'origine des crises institutionnelles ayant abouti au monolithisme dès 1966 jusqu'en 1993.

A cette époque les crises de ce multipartisme proviennent de la dualité politique entre tradition et modernité imposée ; représentées respectivement par l'élite traditionnelle encore au pouvoir, dont la plupart n'avait aucune information sur les institutions démocratiques et une poignée d'élites sorties de l'école coloniale ayant déjà pris connaissance des notions modernes du pouvoir.

S'agissant des masses populaires sans aucune instruction, mais dont on voulait détenir désormais les clefs du pouvoir, elles restaient totalement traditionalistes, ne concevant le pouvoir que sous le seul angle d'obéissance dévouée, sans objection à toute autorité établie par l'Etat. Les luttes au pouvoir à l'époque du premier multipartisme se sont ainsi passées dans une dialectique dualiste d'incompréhension à l'image de celle de la "tour de Babel". L'erreur monumentale a été celle de vouloir faire table rase du passé. S'exprimant à ce propos, F. RUTEMBESA dira :

> *Les valeurs et les hommes qui représentaient le passé étaient déclarés archaïques et inaptes à servir de passerelle vers la nouvelle rationalité*[34].

[32] Ibidem, P.19

[33] Ibidem,p.20

[34] RUTEMBESA,F.," Pour une démocratie qui tient compte des spécificités africaines", in A.C.A 3-4/1996,P.629.

Or, consacrer une telle rupture, c'est oublier que les traditions culturelles peuvent constituer un véritable pesanteur au mécanisme de formation de la conscience socio-politique[35]. Nous pouvons également noter que le multipartisme des années 60 a inauguré un caractère pathologique d'association politique ; celle de rassembler ou de faire appel à l'ethnie. Ce qui dénote d'entrée de jeu le caractère étranger et artificiel des institutions de l'époque. Cependant, le caractère ethniste de lutte au pouvoir se limitait au niveau des seules élites, exception faite des année 1965 et 1972 où manifestement la haine ethnique avait déjà gagné les masses populaires.

Le triomphe du parti nationaliste de RWAGASORE (UPRONA) pourrait s'expliquer par un attachement du peuple à la royauté. En effet, RWAGASORE est fils du roi encore au trône. L'issue des élections pourrait aussi résulter des programmes politiques schématiquement simplifiés.

Deux idéologies s'affrontaient : ou bien le peuple choisit l'indépendance immédiate, donc signe la fin des multiples exactions coloniales, ou bien l'indépendance préparée, remise à une date ultérieure imprécise..

Et ici, le choix était clair : un peuple ayant tant souffert, indistinctement des méfaits coloniaux ne devait que se coaliser pour acquérir l'indépendance et ainsi se débarrasser du joug colonial.

Puisque les politiciens pro-coloniaux n'avaient pas eu le temps pour rassembler les ethnies, celles-ci n'ont pas voté pour leur camp. Et à quel prix, car l'indépendance signifiait pour tous la fin des corvées, des travaux forcés, des chicottes,... bref la reconquête de la dignité burundaise. Le vote a donc été consciencieux.

A cette époque. le principe moteur de la démocratie était "droit de l'homme". En effet, le pouvoir colonial avait excessivement abusé de la dignité de la personne humaine. Les principes fondamentaux d'égalité et de liberté étaient peu ou pas du tout évoqués.

[35] GRAWITZ,M. et LECA,J. V3,op.cit,p.435

I.2.3.LA PERIODE DU DEUXIEME MULTIPARTISME.

C'est particulièrement en 1992 que le multipartisme en tant qu'expression d'une pluralité d'idées politiques coïncide avec la pluralité d'ethnies.

Au Burundi rappelons-le, trois "ethnies" cohabitent. Mais ici, il est indispensable de noter que le Burundi ne connaît pas d'éthnies au sens anthropologique du terme. Seulement, l'éthnologie coloniale se contenta de trahir le mot "ubwoko" en le traduisant en ethnies.

Une ethnie se conçoit comme une communauté de personnes, vivant sur un territoire bien circonscrit, partageant langue, moeurs, coutumes et culture, et soumise à une même autorité centrale reconnue.

Les critères de définition d'une éthnie font plutôt du Burundi une communauté monoethnique.

C'est pourquoi, plutôt que d'employer ce terme qui travestit la réalité, les Burundais préfèrent d'autres qualificatifs tels que tribus, composantes ou catégories sociales. Adrien NTABONA lui préfère le terme de superclans, donc le Burundi de trois superclans comportant chacun d'autres clans.

Pendant toute la période d'initiation de la démocratie de 1992, les conditions nécessaires furent mises en place. C'est notamment les enseignements sur l'importance de l'unité nationale comme base et fondation de la démocratie, "DEMOKRASI YAMIRA MU BUMWE"[36] couronnés par l'adoption de la charte de l'unité doublée d'une constitution. C'est aussi la naissance des partis politiques, des associations de la société civile en l'occurence celles de droits de l'homme, ainsi que la libération d'une presse privée indépendante.

Malgré cet arsenal de dispositions, les Burundais sont retombés dans les erreurs du passé.

Ces erreurs, jadis et aujourd'hui, résulteraient de la compréhension et de l'interprétation de la démocratie occidentale que les Barundi se réapproprient toute crue. C'est aussi la mauvaise conception des grands principes démocratiques : la liberté et l'égalité ; sans quoi la démocratie serait absurde. Ces principes constituent l'expression de l'idéal démocratique théoriquement, mais leur application ne reste pas sans embûches.

Ainsi par exemple disait Madame Roland en montant sur l'échafaud en 1793 : "Liberté, que de crimes on commet en ton nom[37] !"

[36] Ecrite au Stade Prince Louis RWAGASORE.

[37] MOURRE,M., Dictionnaire encyclopédique d'histoire,V5,Paris.Bordas,1978,p.2663.

Même dans les pays aujourd'hui réputés démocratiques. la liberté ne s'est pas imposée sans heurts. En France, la liberté, égalité, auxquelles on ajoute la fraternité sont la devise même de la République française.

Cependant, la liberté et l'égalité proclamées gardent un caractère juridique et formel. Après la révolution de 1789, les hommes politiques conservent le système censitaire, réservant ainsi le droit de vote aux citoyens de la classe riche (en général, la bourgeoisie intellectuelle), ils avaient proclamé la liberté de travail mais refusaient aux travailleurs le droit d'association et de grève ; de plus dans les colonies, ils refusaient l'égalité civile aux mulâtres et aux esclaves[38].

Comme la démocratie, ces principes sont étrangers à la société burundaise. Pendant le premier multipartisme on en faisait usage que rarement. Ils seront divulgués ou vulgarisés au second multipartisme. La démocratie renvoie à leur existence naturelle. Aucune personne physique et morale ne peut les arracher à l'individu. Ils ne sont ni conditionnés ni conditionnels parce qu'acquis de la nature. La liberté a un caractère individualiste. l'individu est le centre de toute réflexion politique. Ce qui implique la mise en valeur de l'individu considéré comme une valeur première et suprême pour contrer toute éventuelle atteinte à sa liberté.

L'Etat, entendu au sens des trois pouvoirs doit s'employer pour garantir, respecter et faire respecter cette liberté. Elle appartient à l'individu qui doit lutter constamment pour la préserver des pouvoirs qui tenteraient de la confisquer.

A ce propos, Debbasch C. et Pontien J.M. la définissent ainsi :

> *C'est le triomphe de l'individualité tant sur l'autorité qui voudrait gouverner par despotisme que la masse qui réclame le droit d'asservir la minorité par la majorité*[39].

[38] Idem, p.2663

[39] DEBBASCH,C., et PONTIEN,J.M.,op.cit.,p.108

Cette liberté entraîne comme conséquence l'existence fondamentale du pluralisme des courants d'idées et d'opinions. C'est aussi l'existence des contre pouvoir car les détenteurs sont toujours portés à en abuser. La collaboration des pouvoirs doit être établie de façon que le pouvoir arrête le pouvoir. La liberté en soi a des limites. Elle se termine là où commence celle d'autrui. l'individu peut jouir pleinement de sa liberté, à condition qu'il ne nuit pas à autrui. Cette liberté doit être aussi exercée dans le strict respect des lois. Elle ne consiste donc pas à faire ce que l'on veut, car toute forme d'indépendance individuelle absolue serait la négation de la société civile[40].

Depuis que le Burundi a accédé à l'indépendance. les dirigeants ont inculqué aux populations la liberté traduit comme "UKWISHIRA N'UKWIZANA", c'est à dire le droit d'aller et de venir.

Les Burundais, pour la grande majorité analphabète l'interprétaient dès lors comme une facilité reconnue de faire ce que l'on veut. Ils ignoraient que même libres, ils doivent respecter la liberté des autres et agir dans l'esprit des lois. D'où la formule : "la liberté est le droit de faire ce que les lois permettent et si un citoyen pouvait faire ce qu'elles défendent, il n'y aurait plus de liberté parce que les autres auraient tout de même ce pouvoir"[41].

La mauvaise interprétation du principe de liberté a conduit les Burundais à faire tout ce qu'ils veulent sans se soucier ni de l'autre ni de l'autorité administrative qui incarne les lois. Cet abus d'usage de la liberté nous pousse à rejoindre Georges BURDEAU quand il dit : "dire que l'homme est libre, c'est un postulat que seule vérifie l'expérience de la liberté. Comme cette expérience ne peut être faite que dans un milieu concret, c'est là que la liberté trouve son assise"[42].

La liberté, c'est aussi la séparation des pouvoirs pour éviter le despotisme d'un seul, d'un groupe.

Ainsi disait MONTESQUIEU :

> *Tout serait perdu si le même homme ou le même corps de principaux ou de nobles ou de peuple exerçaient ces trois pouvoirs de l'Etat. Cette séparation des pouvoirs est conçue non seulement comme une distinction organique mais aussi les maintient dans une interdépendance fonctionnelle*[43].

[40] MINANI,P., " La liberté et la démocratie sont-elles possibles au Burundi ?" In A.C.A 2-3/1991, p.243

[41] MONTESQUIEU,cité par MINANI,P.,op.cit., p. 243

[42] BURDEAU,G.,op.cit.,T7,p.55

[43] MONTESQUIEU,cité par MINANI,P.,op.cit. p. 244

J.J. Rousseau complète MONTESQUIEU en disant que la distinction des pouvoirs fondamentaux de l'Etat est conçue de façon à assurer le contrôle réciproque dans une harmonie de ces pouvoirs autrement appelés fonctions de souveraineté ou attributs de l'Etat.[44]

L'ensemble de ces libertés et autres droits sont contenus précisément dans la constitution de 1992. mais cela n'a pas empêché le drame. Ceci constitue une preuve du rejet des emprunts sociaux.

Comme la liberté, l'égalité est, elle aussi, un concept qui n'est pas facile à comprendre. Dans les démocraties occidentales. l'égalité signifie l'égalité à la naissance et l'égalité de chance. C'est ce que TOCQUEVILLE appelle l'égalité des conditions, les individus étant bien sûr doués des différentes capacités de se réaliser. Cette égalité, c'est aussi l'égalité devant la loi.

Au Burundi, l'égalité se comprend dans un sens détourné et acquiert des significations perverties. Comme l'univers intellectuel des masses paysannes reste en grande partie limité par l'analphabétisme, le politicien, expliquant ce principe leur dit que tous sont égaux mais ne précise pas qu'il s'agit d'une égalité en dignité, en droit et en devoir. ceux qui comprennent littéralement n'ont pas compris dès lors qu'il existe des hommes égaux certes mais parmi lesquels il existe des dirigés et des dirigeants. La confusion a provoqué au Burundi une crise d'autorité. Au niveau de l'administration en particulier, beaucoup de gens ont manifesté une indifférence, un manque de respect, une désobéissance civile, ou tout simplement tenu des propos diffamatoires comme si l'égalité permettait de faire n'importe quoi, n'importe comment. n'importe quand, n'importe où ,à n'importe qui.

L'égalité a donc été ici comprise comme absence de l'autorité et du pouvoir de coercition auquel les citoyens doivent se soumettre. C'est donc dans l'entendement du peuple une société sans hiérarchie, sans devoirs et sans lois. A y regarder de près, une telle conception est l'anomie qui crée l'anarchie. Ici, Sartori G. dira, "quiconque considère que le couple commandement obéissance est incompatible avec la démocratie adopte une position qui s'accorde mieux avec la théorie anarchiste qu'avec la doctrine démocratique". Et lui de conclure : "si nous partons de la prémisse selon laquelle pour être libres et égaux, il ne faut ni être dirigés ni gouvernés, il n'y aura ni liberté ni égalité"[45]. Cette égalité mal interprétée est conçue par TOCQUEVILLE comme une égalité formelle qui tient aux principes de l'identité essentielle de tous les hommes.
Après l'analyse de la conception de la démocratie en général. nous allons ensuite voir ses procédés, en commençant par les institutions spécialisées qui sont les partis politiques.

[44]RUTEMBESA,F., Cours d'histoire des institutions politiques. U.B., Bujumbura, Inédit,1998

[45]SARTORI,G., Théorie de la démocratie,Paris,Armand Colin,1965, p. 78

I.3. LES PARTIS POLITIQUES.

I.3.1.DE LA DEFINITION D'UN PARTI.

Un parti politique est défini comme un groupement d'hommes organisés autour d'une même idéologie, dans l'intention de conquérir le pouvoir ou influencer ses décisions en y ralliant le plus grand nombre possible de citoyens, en vue d'y faire prévaloir les idées et les intérêts de ses membres[46].

Selon Jacques Lagroye, ce sont des organisations durables dont l'espérance de vie est supérieure à celle des dirigeants actuels, bien implantées localement, ayants des rapports réguliers avec l'échelon national, ayant pour but d'exercer le pouvoir ou influencer les dirigeants grâce au soutien populaire[47].

Les analyses récentes de Lagroye prouvent que toutes ces définitions d'un parti politique privilégient leur tendance à procurer à un chef le pouvoir, à conquérir le pouvoir, à faire bénéficier leurs membres de l'exercice du pouvoir soit dans la conquête, soit dans la conservation[48].

De ces définitions, nous pouvons relever les idées suivantes qui valent même pour une démocratie.

- L'idée de groupement organisé
- L'idée d'idéologie commune
- L'idée de conquérir et d'exercer le pouvoir
- L'idée de durée, d'institutionnalisation.

De même qu'un régime démocratique doit ménager ses pouvoirs conformément aux principes démocratiques, il doit en être de même au sein d'un parti. Il est évident que le membre d'un même parti doivent avoir une même idéologie.
L'idée de conquérir, d'exercer ou d'influencer le pouvoir renvoie aux élections et à ses résultats.

[46]DEBBASCH,C. et PONTIEN,J.M.,op.cit.,p.159

[47]LAGROYE,J., Sociologie politique, presses de la fondation nationale des sciences poliques & DALLOZ,1993, p.218

[48] Idem, p.215

I.3.2.LA PERIODE DU PREMIER MULTIPARTISME.

Au Burundi, les partis de la période de l'indépendance sont nés dans un contexte historique bouillonnant. Les années 60 ont été appelées et à juste titre "les Soleils des indépendances", pour emprunter le titre du roman d'Hamadou KOUROUMA.

Partout dans les continents colonisés, en Asie, en Afrique, les nationalistes réclament l'indépendance au nom des principes onusiens : autodétermination et droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Le macronationalisme africain réclamait "l'Afrique aux africains" pourquoi pas au niveau micro," le Burundi aux Burundais". Au Burundi les partis étaient de deux tendances opposées : les indépendantistes et les partis pro-coloniaux. A part ces deux tendances idéologiques radicalement opposées, ces partis n'avaient pas de programmes politiques précis. L'une des causes des crises de ce multipartisme, c'est que ces partis sont mal partis : ils reflétaient essentiellement les dissensions sociales. Selon Ziégler, les principaux partis étaient l'UPRONA, le P.P, le P.D.C, le M.P.B, le U.D.P. le V.P. l'U.H.T.T.B. l'UPROHUTU et le P.R . De tous ces partis, l'UPRONA était le plus puissant et le mieux structuré. Il avait surgi sur la scène MURUNDI telle la flamme rouge d'un corps de grisou. Des haines, des aspirations, une soif de dignité et des espoirs intimes démesurés, violents depuis des générations enfouies au plus profond de la conscience murundi éclatèrent brusquement dans ce torrent de volonté libératrice qu'était l'UPRONA[49].

La lutte opposait deux groupes : d'une part les BEZI et les BATARE, respectivement au sein de l'UPRONA et du P.D.C ; de l'autre entre Hutu du P.P et Tutsi de l'UPRONA.

Aussi, beaucoup de partis étaient limités à quelques individus surtout fondateurs et /ou à quelques aires géographiques.

La multiplicité de partis politiques aurait été créée par le pouvoir tutélaire pour empêcher les Burundais d'être unanimes et de faire front commun dans la lutte pour l'indépendance. Donc, c'était une stratégie de diversion pour bloquer le consensus populaire sur cette question "de vie ou de mort" car la tutelle n'était pas pressée de quitter le territoire. C'était aussi dans un dessein précis de contrer le parti de RWAGASORE.

[49]ZIEGLER.J., Le pouvoir africain,PARIS,SEUIL,1971,p.65

CIZA J.B, dira :

> *La pluralité d'une mosaïque de partis peut s'expliquer par trois raisons : l'intérêt pour l'activité politique, la rivalité BEZI-BATARE et dont les divergeances provenaient beaucoup plus des rivalités de clans que d'idéologies, l'appréhension des ruraux à voir les citadins monopoliser la vie politique*[50].

René Lemarchand trouve que cette pluralité de partis est l'occasion tant rêvée par les anciens séminaristes, humanistes et rhétoriens achevés, pour prendre leur revanche sur les anciens élèves d'ASTRIDA trop favorisés par l'administration belge[51].

Une remarque est à noter, tous les partis siégeaient en ville alors que les masses populaires encore hésitantes en avaient besoin pour leur éducation politique.

Adrien BITANGUMUTWENZI constate que la couverture de tout le pays aurait été avantageux quand il dit :

> *Il aurait mieux fallu s'approcher davantage des populations pour entendre leur problèmes, leur apprendre à les poser et à soumettre publiquement leurs suggestions sur l'administration de la chose publique*[52].

La dénomination des partis était en français alors que les masses à qui on sollicitait l'urne ne parlaient que le KIRUNDI. L'utilisation de la langue du colonisateur aurait d'ailleurs permis à celui-ci de détruire l'idéologie la plus redoutable de l'indépendance.

Beaucoup de partis de 1959-1961 étaient aussi de petites dimensions, sans moyens de fonctionnement, sans programmes cohérents, d'où ils se regroupaient en cartels.

Le fonctionnement de ce multipartisme est plus apparu comme un bipartisme. Les dissensions au sein d'un parti pouvaient générer un autre parti mais rival. Nous nous référerons au parti INARARIBONYE issu de l'UPRONA. Il a été fondé par Léopold BIHUMUGANI pour briguer le porte-feuille des finances refusé par NGENDANDUMWE dans un conseil intérimaire boudé par l'UPRONA.

Bref, les partis de l'époque de l'indépendance se heurtaient à plusieurs handicaps originels qui auguraient leur mauvais fonctionnement:

[50] CIZA,J.B., Déclaration gouvernementale du 10/11/1959 ou la définition tardive de la politique coloniale au Rwanda-Urundi, memoire, Bujumbura,1979,p.28

[51] LEMARCHAND,R.,Rwanda and Burundi, London,Pall Mall,1970,p. 329

[52] BITANGUMUTWENZI. A., Les partis politiques au Burundi,mémoire,Bujumbura,U.B.,1959, ,p.12

- Des 23 partis politiques, peu d'entre eux avaient une assise réellement nationale (faible institutionnalisation).

- Pour avoir des adhérents, beaucoup évoquaient des considérations d'ordre ethnique.

- Un certain nombre de partis étaient fondés par des gens à niveau intellectuel bas.

- Inféodés au colonisateur, on ne pouvait douter d'une invisible assistance technique et financière étrangère.

- A part quelques points de divergence, aucun programme n'était original, d'où les partis n'auraient pas dû être si nombreux.

- Celui qui fonde un parti utilise tous les moyens, mêmes défendus pour accéder au pouvoir.

Donc, loin de favoriser la création des partis en vue d'instaurer un ordre de gouvernement moderne, le colonisateur voulait, à défaut de l'unanimité populaire en sa faveur, avoir au moins le soutien de la majorité des populations pour rester souverain dans sa colonie. La tactique coloniale a été celle de manipuler la majorité éthnique sur le danger de l'hégémonie tutsi considéré comme des seigneurs dominateurs et oppresseurs.

I.3.3.LA PERIODE DU DEUXIEME MULTIPARTISME.

Dans les années 90, de nouveau un multipartisme planait incotournablement sur le Burundi. Une nouvelle donne dans les relations internationales doit faire basculer les pays du côté du monde capitaliste occidental. Et pour cause, car il n'y a plus d'autre choix, le bloc socialiste se désagrège, et partant le monde devient quasi monolithique. Le monde occidental capitaliste s'empresse de s'emparer des anciennes zones d'influences alliées au bloc socialiste.

Le schéma de l'imposition du multipartisme fut simple mais important : elle se caractérisait par la dépendance économique Nord-Sud, riche-pauvre. Les pays du Sud, particulièrement l'Afrique dont le Burundi fait partie sont pauvres ; les capitaux leur manquent cruellement. Pour survivre ou réaliser le moindre investissement, ils doivent impérativement se recommander à l'étranger pour solliciter des aides et des capitaux.

C'est ainsi que les institutions financières internationales comme la Banque Mondiale et le fonds Monétaire International, elles- mêmes financièrement dépendant des pays riches, posent comme conditionnalité à l'aide et au financement, la démocratie.

Ce dernier système politique est conçu comme pouvant donner beaucoup d'impulsion au développement. Sophia Mappa s'exprime clairement à ce sujet en disant:

> *Les politiques de conditionalité démocratique ont gagné (...) l'ensemble des agences occidentales de coopérations bilatérales ou internationales. Le discours sur la vocation universelle du modèle démocratique et des droits de l'homme, profondément enraciné dans l'histoire occidentale informe à présent les politiques de coopération au développement économique*[53].

Selon toujours le même auteur, les liens existent entre démocratie et capitalisme. Les deux participent d'un système de facteurs solidaires entre eux : l'individu, la création, l'action, le changement et la projection dans le futur, la compétition avec des règles, la compétitivité, la recherche de la qualité, l'expression pacifique des intérêts conflictuels[54].

Au Burundi, la tendance capitalisante avait déjà commencé dans les années 80 avec la politique d'ajustement structurel, sur pression des mêmes bailleurs de fonds internationaux, sous le slogan "moins d'Etat, liberté d'entreprise".

Dans ce cas, si finances deviennent condition à la démocratie, le Burundi n'a pas de choix.

Ceux qui imposent la démocratie oublient qu'elle est une valeur sociale et politique proprement occidentale. Cette valeur n'est pas innée, mais, elle a été le résultat des rapports de

[53] MAPPA,S.,op.cit.,p.7
[54] Idem,p.27

force dans la société-mère.

Concernant nos sociétés qui ne créent pas et à évolution culturelle lente, la démocratie que nous nous réapproprions devrait passer par un long processus d'apprentissage.

Joseph KI-ZERBO disait humouristiquement ce qui suit :

> *Il faut créer ou périr. Il faut inventer ou se résigner au rôle mesquin de l'écho tropicalisé du monde et de perroquet de l'histoire*[55].

A ce propos, Francis Akindès s'exprime comme suit en parlant de toute l'Afrique :

> *Partie intégrante du monde, elle en est en même temps exclue, parce que participant fort peu ou presque pas à l'invention des grandes valeurs qui positionnent les civilisations par rapport à l'idée de progrès, et aussi par rapport à une humanité en formation. Humanité dans laquelle les africains perdent tous repères pour ne devenir que consommateurs des discours lénifiants*[56].

Un parti politique burundais, tel que défini à la veille du deuxième multipartisme est :

> *Une association sans but lucratif, doté de la personnalité civile et regroupant des citoyens autour d'un projet de société unitaire et démocratique, avec un programme politique aux objectifs précis, dictée par le soucis de réaliser l'intérêt général et de développement de tous, afin de concourir à l'expression du suffrage et participer à la vie politique par des moyens pacifiques, sans compromettre l'indépendance et la souveraineté nationales, cela dans le respect de la charte de l'unité nationale, de la constitution et de la loi*[57].

En plus des idées maîtresses relevées dans les définitions précédentes d'un parti, nous remarquons dans la présente une prise en compte de la société burundaise.

[55] KI-ZERBO,J.,cité par RUTEMBESA,F.,op.cit.,p.634

[56] AKINDES,F., Les mirages de la démocratie en Afrique subsaharienne francophone,Paris,Karthala,1996,p.III.

[57] Commission constitutionnelle, Rapport de la commission constitutionnelle, Bujumbura 1992, p.56

Le Burundi a par moments connu des divisions internes qui se sont manifestées par des affrontements ethniques. Le" parti burundais" doit s'inspirer des valeurs fondamentales sociales que toute institution démocratique doit respecter. Il s'agit de l'unité nationale, la paix sociale, la justice sociale ; le développement. l'indépendance et la souveraineté nationales. le respect des droits de l'homme prescrits dans les textes juridiques nationaux et internationaux, la proscription de la violence et de l'intolérance. La liste des membres fondateurs d'un parti doit refléter l'unité, c'est à dire composée des membres ressortissant de toutes les régions et ethnies. Telles ont été même les conditions d'agrément d'un parti. La prise en compte du caractère éthnique et régional des membres fondateurs n'est pas l'institutionnalisation des quotas, mais selon la commission constitutionnelle, il s'agit d'une invitation aux partis à regrouper les gens des différentes ethnies et régions. Et la commission de conclure :

> *Quiconque a l'ambition de gouverner ce pays devrait lui-même emprunter cette démarche*[58].

Malgré ces garde-fous, les partis politiques des années 90 furent créés à l'image de ceux du temps de l'indépendance. Avant la libéralisation de ces partis, une certaine opposition politique existait clandestinement. Son ambition aurait plus été d'exercer des pressions en vue d'être incorporé dans diverses institutions de l'Etat, que d'exiger une démocratie pluraliste. l'idéologie de cette opposition était éthnique, comme toile de fond la libération des hutu, 85% de la population prétendument exclus de l'administration et exploités par les minorités tutsi (15%).

C'est cette même opposition qui, en 1988-1991, a attaqué le Burundi à partir de ses bases arrières établies surtout au Rwanda et en Tanzanie.

Finalement au moment où s'annonçait le pluralisme démocratique, elle en a profité pour se constituer en concurrent de l'ancien parti unique. Toute la période de clandestinité durant, elle était parvenue à sensibiliser toutes les masses hutu sur la manière dont elle avait été "exploitée et asservie".

C'est sur base de l'idéologie politique éthnique que les nouveaux partis sont retombés dans les erreurs du passé. C'est le danger ressenti par Badie. B et Smouts .M.C, quand ils s'exprimaient :

> *Derrière toute affirmation identitaire se trouve une stratégie politique, un jeu d'acteurs suscitant et promouvant des actions de mobilisation politique, façonnant restructurant les identités, la définition de leurs dimensions et de leur nature. ce qui est dangereux, c 'est que l'identité et pratique politique ne sont pas dissociables*[59].

[58] Idem

[59] BADIE,B. et SMOUTS,M.C. Le retournement du Monde. sociologie de la scène internationale, Paris, presses de la fondation des sciences politiques et DALLOZ, 1992, p.24

La création des partis politique dont le caractère éthnique peut difficilement être nié aujourd'hui, se déroula dans un climat de suspicion et de surenchère lamentable. Ces partis dont les principaux étaient et restent aujourd'hui le FRODEBU et l'UPRONA, ont vite fait de se regrouper selon un schéma simple de partis respectivement qualifié de hutu et de tutsi. Leur principal caractère de recrutement était l'appartenance éthnique.

Officiellement, ces partis politiques avaient certes des programmes. Comment sont-ils et comment étaient-ils enseignés et perçus?

I.4. LES PROGRAMMES DES PARTIS..

I.4.1.A LA VEILLE DE L'INDEPENDANCE.

Les partis politiques nés à la veille de l'indépendance n'étaient pas de véritables partis. Si nous en tenons au seul fait qu'ils s'éclipsèrent après la victoire de l'UPRONA, c'est un indice probant d'un manque d'organisation interne et d'institutionnalisation d'une part, une absence totale de projets de société compétitifs de l'autre. Ils se contentaient de manipuler la corde éthnique pour arracher le soutien populaire. Donc, ils n'avaient pas de programmes précis, raison pour laquelle ils n'ont pas pu tenir la position d'opposition. A ce sujet, MANIRAKIZA Z. précise :

> *Ces partis s'évertuaient à dresser l'une contre l'autre les deux ethnies principales hutu et tutsi, à faire prévaloir l'identité éthnique et régionale, à cristalliser les consciences autour des élections et des projets de société irréalisables et peu viables*[60].

De ces partis, le peuple n'en avait jamais pris connaissance. Sans doute qu'il suivait sans comprendre ce nouveau jeu aussi mal saisi par les intellectuels.

Sur ce point, NZOJIBWAMI .J et SHURI .M disaient :

> *La masse des Banyagihugu suivait fidèlement leurs maîtres féodaux qui, eux mêmes étaient parfois ignorants des problèmes politiques nouveaux pour le MURUNDI inculte, il n'y a pas lieu de créer un parti politique. Le MWAMI, les Baganwa et (...) les Bazungu sont là pour la bonne marche du pays*[61].

[60]MANIRAKIZA,Z., "Le réveil démocratique en Afrique, le puzzle burundais" in ACA 3-4/1994, p.361

[61] Idem

Ceci est une preuve de la permanence des traditions en proie à la poignée d'élites modernes. La notion de parti avait été totalement absente dans la société Burundaise. Cette nouvelle vision de l'organisation politique ne gagnait pas les consciences, les conceptions, les habitudes, et les mentalités des masses populaires. Leur culture politique était réduite à l'obéissance et au respect de la hiérarchie monarchique. Dans ces conditions, vouloir calquer un système démocratique sur une société axée sur deux valeurs : paternalisme-dépendance, devenait une entreprise quelque peu hasardeuse[62].

Et NZOJIBWAMI J. et SHURI M. de conclure :

> *La société Burundaise était telle que l'univers politique se réduisait à la pyramide des autorités traditionnelles depuis le roi jusqu'aux BASHINGANTAHE, pas de contestation, pas de mouvement politique exprimant la lutte des classes ou les luttes tribales, rien*[63].

ZIEGLER J. fustige la violence des Européens qui introduisirent dans une société théocratique les mécanismes de contestation propres aux sociétés occidentales[64].

Nous pouvons jusqu'ici conclure que malgré lui, le peuple traditionaliste et analphabète fut harcelé par le colonisateur, appuyé par l'élite nationale sortie de leur moule pour agir dans un contexte moderne extra-national, caractérisé par la concurrence, la participation et la contestation du pouvoir.

Concernant la réceptivité donc, il est important de noter l'état d'une société burundaise monarchiste, inculte, remorquée par quelques élites formées à l'école coloniale et préalablement préparées, non pour une éventuelle reprise en main de la destinée nationale, mais seulement en tant qu'agents, fonctionnaires et cadres administratifs à la merci du pouvoir colonial.

Cet état d'inculture socio-politique est un indicateur suffisant que la complexité des programmes ne fut pas en réalité comprise.

En cette période de l'indépendance, il existait deux coalitions en lisse pour le pouvoir. D'une part, il y avait l'UPRONA et ses satellites et de l'autre le P.P et ses satellites, auxquels s'adjoignait le P.D.C.

[62] Idem,p.5
[63] Ibidem,p.5
[64] ZIEGLER,J.,op.cit.,p.62

RWAGASORE était considéré comme l'âme du parti UPRONA. Il avait réussi à transcender les querelles éthniques par sa détermination à associer toutes les couches sociales, en faisant abstraction de toutes considérations divisionnistes. La devise du parti était "IMANA, UMWAMI, UBURUNDI" (DIEU,LE ROI,LE BURUNDI). L'UPRONA se proposait, dans le domaine politique, de conduire le Burundi sans heurts mais aussi sans défaillance vers sa pleine émancipation. Il envisageait une plus large autonomie avec un conseil délibératif en vue de préparer efficacement la prochaine indépendance. Il se déclarait soutenir le régime monarchique, pour autant que celui-ci et la dynastie qui le représentait fussent pour une réelle émancipation du pays ; pour la paix et la prospérité du Burundi. Ce parti préconisait aussi des élections libres et directes des hommes et des femmes, des réformes constitutionnelles profondes, basées sur la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire.

Alors que d'autre partis faisaient appels aux aspects sociaux qui divisent, l'UPRONA prônait l'unité nationale, une indépendance immédiate. Son aspect progressiste lui attirait toutes les haines et malédictions des représentants du pouvoir colonial. Cette position de l'UPRONA, lui valait, selon le P.D.C, le nom de parti réactionnaire.

Au point de vue socio-économique ; le parti s'assignait un combat contre toute forme d'injustice (ex : féodalisme, communisme, colonialisme), l'impôt selon le revenu et non sur tête ; la pression budgétaire et la suppression des dépenses inutiles et de luxe ; la rationalisation de l'agriculture et de l'élevage ; la décongestion des contrées surpeuplées et le repeuplement des régions inhabitées ; la propriété foncière individuelle pour les masses populaires ; l'accession aux crédits, l'apport des capitaux étrangers.

Concernant le P.P (ancien APPRODEBA) et le P.D.C constituant le front commun contre l'UPRONA, ils avaient comme programmes :

- Pour le P.P : son leader était Janvier BARIBWEGURE. Son parti voulait faire du Burundi un Etat démocratique et égalitaire. Il était contre les privilèges et toute forme de discriminations. Selon ce parti, l'action sociale doit se baser sur le mérite et les services rendus. Il envisageait une promotion politique, économique et sociale des défavorisés (déshérités) c'est à dire les twa, hutu et simples tutsi dans une égalité complète et effective. Il était pour la sauvegarde d'une monarchie constitutionnelle, à condition de débattre et fixer les règles nouvelles de succession. Dans l'exercice de son programme, le P.P demandait une étroite collaboration avec la puissance tutélaire, la Belgique. Il proposait de maintenir une communauté Rwando-Burundaise, mais en préservant des particularités Burundaises.

- Pour le P.D.C : son leader était un MUTARE du nom de Joseph BIRORI. Ce parti était aussi comme les deux précédents pour la création d'une monarchie constitutionnelle. Dans cette nouvelle politique, il envisageait une intense éducation populaire à l'émancipation. Cette éducation poussait ce parti à proposer la démocratisation des institutions avant l'indépendance, sur base des principes chrétiens de justice. Selon lui, l'existence de plusieurs partis était nécessaire pour que le

pouvoir puisse être véritablement démocratique. Le P.D.C considérait que hâter l'indépendance et le départ des Européens signifieraient le retour aux exactions et misères d'antan.

Comme le P.P, il proposait de maintenir des liens étroits avec la Belgique, ainsi que la création d'une union fédérale entre le Rwanda et le Burundi.

Son programme économique proposait l'établissement de la propriété foncière privée et la protection des colons dans les droits déjà acquis.

A y regarder de près, les partis, mêmes opposés avaient des programmes similaires, à part quelques exceptions près. Les oppositions entre programmes se remarquaient au niveau de la durée d'autonomie, la date de l'indépendance et des élections.

I.4.2.A LA VEILLE DES ANNEES 90.

Le multipartisme des années 1990 ne fut pas non plus, à l'instar de celle des années 1960, d'une impulsion interne. Poussé également par les pressions des mouvements contestataires de la diaspora hutu, le pouvoir en place choisit une fuite en avant. Cette démocratisation sera menée tambours battants, sans même savoir si l'édifice de l'unité nationale avait tenu ou pas.

Ainsi, comme en 1960, les partis créés en 1992 dénotaient les deux tendances ethniques hutu-tutsi.

Du reste, les programmes étaient chimériques : ils promettaient trop et donc étaient irréalisables. Par ailleurs, ces programmes faisaient peu ou pas du tout objet des campagnes.
Le multipartisme des années 1990, comme celui des années 1960 est apparu comme un bipartisme. Certains partis se rassemblaient autour de l'UPRONA, alors que d'autres étaient massés autour du FRODEBU (à l'exception du P.R.P, au départ monarchiste, puis parti de réconciliation). Nous développerons ici les programmes de ces deux "grands partis" : l'UPRONA et le FRODEBU qui semblent avoir monopolisé seuls la vie politique au cours du second multipartisme.

- L'UPRONA : il avait comme leader son secrétaire général, Nicolas MAYUGI. Sa devise n'a cessé de changer : Quand l'UPRONA proposait la création d'une monarchie constitutionnelle en 1961, sa devise était, rappelons-le : IMANA, UMWAMI, UBURUNDI.

Dès qu'il est devenu parti-Etat en 1966, sa nouvelle devise était devenue : UNITE, TRAVAIL, PROGRES. Celle-ci était restée même aujourd'hui la devise de la République du Burundi. Dès l'avènement du nouveau multipartisme l'UPRONA devrait cesser d'être un parti-Etat, sa devise devient alors : UNITE, JUSTICE, DEVELOPPEMENT.

Son programme était axé sur les points suivants[65] :
- Sauvegarder et consolider l'unité nationale.
- Assurer l'indépendance et la souveraineté nationale.
- Vivre, promouvoir et défendre la démocratie.
- Promouvoir et garantir les droits de l'homme.
- Organiser et promouvoir le développement économique et social.
- Promouvoir la justice sociale.
- Promouvoir la culture nationale.
- promouvoir des relations internationales justes.

Le FRODEBU ; son leader est un ancien réfugié politique du nom de Melchior NDANDAYE. Il lutte pour la démocratie. Mais, ce qui risque de corrompre son esprit de démocrate, c'est qu'il a évolué pendant longtemps dans des milieux hostiles aux tutsi, notamment au Rwanda, terre d'une pseudo-révolution sociale en 1959, et en Belgique maître des théories d'administration indirecte ;de politique de diviser pour régner et de la domination éthnique au Rwanda et au Burundi.

Le programme du FRODEBU se trouve contenu dans ses 46 propositions mais dont le contenu est axé sur les points suivants[66] :

- Travailler pour édifier une société démocratique ayant le sens du droit et du devoir, par la domestication du pouvoir d'Etat par le peuple burundais.

- Assurer une juste connexion entre les ressources humaines naturelles et financières pour générer les biens nécessaires à la satisfaction des besoins matériels de la population.

- Encourager l'esprit d'entreprise, de recherche et de créativité.

- Promouvoir une éthique qui tend à la remise en honneur du travail et de l'ingéniosité.

[65]PARTI UPRONA, Projet de société et programme du parti UPRONA, les options fondementales du Parti, Bujumbura, Maison du parti,1992, p.26

[66]FRODEBU, Programme du parti FRODEBU,1992, pp 4 - 11 passin.

I.5.2.PENDANT LE PREMIER MULTIPARISME.

Durant le premier multipartisme la propagande se faisait en meetings, par des tracts jetés dans les lieux stratégiques comme les marchés et les alentours des Eglises, par des déclarations des leaders, Au point de vue procédural. la propagande a emprunté des voies modernes. Mais la particularité de cette propagande est qu'elle était beaucoup plus l'attaque entre individus ou partis que la défense des idées et des programmes.

Tous les moyens furent avancés pour évincer son adversaire: intimidation, démagogie, corruption, violence. La plus grave première violence de cette époque a été l'assassinat du leader de l'UPRONA, RWAGASORE peu après la victoire de son parti. De part et d'autre, les mots d'ordre et diverses explications étaient fournis pour ternir l'image du concurrent. Ce jeu politique loyal a donc terriblement manqué aux leaders des partis[70]. Ces dérapages ne sauraient du tout être imputables aux partis en soi. Il s'agissait plutôt d'un problème d'hommes, animateurs des partis obnubilés par la conquête du pouvoir, manipulés par les forces occultes qui ont failli, oublié leur dignité, desservi la nation et la démocratie[71].

Nous ajouterons aussi que ce mauvais comportement résulte d'un manque d'habitude, la démocratie étant une valeur socio-politique, un processus continu d'éducation en vue d'un règlement harmonieux des rapports sociaux :

> *La démocratie quoi que valeur universelle ou universalisante, reste une valeur politico-sociale de l'occident. Et comme telle, elle ne peut être facilement perceptible à sa juste valeur par les Africains, habitués politiquement et socialement à l'autorité et aux décisions d'un seul chef*[72].

Sans toutefois refouler les nouvelles créations institutionnelles, la réappropriation aurait dû passer par un long processus d'apprentissage, "donner le temps au temps"[73]

Ainsi, nos leaders ne pouvaient apprendre et pratiquer simultanément sans risquer des dommages. C'est la conséquence du "learning by doing". Il leur manquait des connaissances et une culture démocratique, le sens de l'intérêt général.

Le processus vers la disparition des partis fut la bipolarisation électorale et la victoire de l'UPRONA.

[70] BURUNDI, Quelques éléments pour le débat parallèle et complémentaire sur la démocratie, V5, p15

[71] Idem

[72] KARENZO, G.E., "Dividendes du Sommet de la Baule", in Le carrefour des idées N°22 du 1 au 15/3/1993, p.4

[73] GAHAMA,J., "Héritages historiques et processus de démocratisation au Burundi", in Afrika zamani n°2,1994, p.170

Que le ROI Charles NDIZEYE eût décrété l'UPRONA parti unique, le monopartisme de fait s'était déjà installé de soi. Et pourquoi ? Outre les crimes dont ils ont été accusés, ces partis n'ont pu se gérer et s'organiser en véritable opposition. Auquel cas, plutôt que de s'effacer après la défaite, il aurait fallut qu'ils attendent l'UPRONA aboutir au terme de son mandat, la surveiller en position de contre pouvoir.

Les élections se déroulaient autour de deux idéologies : pour ou contre le colonisateur ; pour ou contre la souveraineté de la Belgique au Burundi.

Autour de ces deux idéologies, deux blocs politiques opposés se constituèrent. Le bloc UPRONA d'un côté, le P.D.C et le P.P de l'autre. Les autre partis étaient sans poids politique important.

Notons en passant que l'alliance P.D.C - P.P contre l'UPRONA était plutôt "un mariage de raison que d'amour". C'était un mariage de raison parce que les deux partis se coalisent contre l'UPRONA de RWAGASORE alors que le P.P était essentiellement hutu et le P.D.C ganwa taxés de tutsi.

Malgré une certaine propagande éthnique, les élections se sont déroulées en termes d'idéologies et en termes d'hommes. En terme d'idéologies parce que le choix de l'indépendance immédiate était la seule solution de se débarrasser du colonisateur imprégné de nombreux abus ; en terme d'hommes parce que la victoire de RWAGASORE est celle d'un homme d'abord fils du roi, incarnant la monarchie ; ensuite celle d'une personnalité ayant su devancer ses concurrents par son charisme. De naissance, RWAGASORE était le chef naturel d'une fraction importante de l'électorat. Il aurait sans aucun effort pu devenir le Louis Philippe du Burundi occidentalisé. Il y renonça comme le Mirabeau de la révolution[74].

Si les Burundais ont voté l'UPRONA, c'était parce que RWAGASORE était fils du roi et qu'en votant pour lui ils exprimaient leur soumission à la famille royale[75].

La période de 1961-1962 fut caractérisée par de graves crises et instabilités institutionnelles lourdes de conséquences.

En vérité, dans cette intervalle de temps, pas d'action politique importante et le risque de dérapages des hommes nouveaux inexpérimentés et incertains des lendemains se trouvait accru. Des querelles politiques opposaient le parlement et le gouvernement, ces institutions étant elles-mêmes traversées par des courants idéologiques à l'image des blocs Africains vers la fondation de l'OUA.

[74] ZIEGLER,J.,op.cit.,p67

[75] Idem,p.68

A cette époque, les querelles, fussent-elles politiques ou éthniques, se limitaient au sein du seul cercle des élites. Quant aux masses populaires il est probable qu'elles ne comprenaient pas les causes des crises et du dysfonctionnement institutionnel.

Il leur était à ce point impossible de rétorquer quoi que ce soit et de s'opposer à une évolution aux lendemains jugés meilleurs, pilotée par des groupes diffus certes, mais d'intellectuels considérés jadis, aujourd'hui et demain, comme les plus clairvoyants.

Dans cette évolution pourtant, les acteurs auraient dû tenir compte des mentalités populaires, ainsi la démocratie pluraliste aurait porté les fruits escomptés comme nous le dit BITANGUMUTWENZI A. :

> *Si on avait fait appel à la culture des Barundi, à leur passé commun et à la misère partagée ; si on avait démontré que la monarchie était la cause principale de cette misère et le frein à toute démocratie réelle, on aurait augmenté les chances de voir le peuple s'associer à une action révolutionnaire visant à renverser la monarchie*[76].

Signalons que le multipartisme des années 60 a porté atteinte à l'existence de la nation est sapé les fondements de l'unité nationale. Sa reconstruction sera l'oeuvre tentée différemment par les régimes présidentialistes.

I.5.3.PENDANT LE DEUXIEME MULTIPARISME.

En 1992, suite aux changements intervenus dans le monde, le multipartisme devient inévitable car, disaient les dirigeants d'alors, le Burundi n'est pas une île dans un océan. La théorie diffusionniste de la démocratie se développe. En peu de temps, des partis politiques furent créés et agréés. Le déroulement de la campagne, prélude aux élections augure encore une mauvaise perception de la démocratie. Le pouvoir en place pensait que la charte de l'unité nationale avait été la manifestation d'une volonté commune de mettre fin aux anciennes violences inter-éthniques. Elle pouvait alors constituer la pierre angulaire d'une saine démocratie.

Mais ici, les populations n'avaient pas eu le temps suffisant de s'imprégner des valeurs et exigences contenues dans cette charte. En effet, il était impossible d'assainir les mentalités et les consciences en si peu de temps.

Il aurait peut être fallu habituer les populations au respect des principes contenus dans cette charte. Mieux encore, la population Burundaise devait elle-même suggérer une méthodologie et des pistes d'action inspirées des malheureuses expériences vécues depuis l'indépendance[77].

[76]BITANGUMUTWENZI,A., op.cit.,p.27
[77]MANIRAKIZA,Z., op. cit. p.72

Or, les autorités politiques semblent avoir précipité le processus, bousculées par les pressions occidentales qui, coûte que coûte, voulaient réussir le coup partout, en imposant la voie démocratique à un peuple visiblement capable de diriger son sort, nanti qu'il est d'une philosophie traditionnelle pleine de valeur positives[78].

Mais alors le chemin était déjà tracé dès l'avènement du multipartisme. La propagande partisane semble avoir ainsi donné un coup d'éponge aux efforts déjà initiés et c'est sur fond d'une grande charge de passions que la campagne électorale a débuté.

Les cris de ralliement éthnique qui tenaient lieu de la campagne électorale, noyés dans un langage plein de sous-entendus, comme seuls Burundais savent le faire, a dérouté plus d'un observateur.

Les élites hutu et tutsi, pour des intérêts qui n'ont rien à voir avec le bien-être et le bonheur social burundais, en injectant jusque dans les bas-fonds de la paysannerie rurale non instruite l'ethnisme le plus abject, ont achevé de déchirer le tissu social burundais[79].

Les discours et les mots d'ordre proférés pendant la propagande étaient de nature à détruire l'édifice de l'unité nationale dont la pierre angulaire était encore récente. C'est précisément pendant cette courte période que les consciences se cristallisèrent autour de l'appartenance éthnique avec la bénédiction parfois des allégations gratuites propagées par le biais d'une presse privée florissante et trop partisane.

La campagne électorale ne fut faite que sur fond d'une pure diffamation destinée à noircir son concurrent.

Dans leur "Traité de science politique", Grawitz et Leca avaient ressenti cela quand ils prédisaient :

> *Pendant les campagnes, l'électeur subit des pressions d'ordre psychologiques par des techniques de propagande, ce qui crée une situation dévastatrice du multipartisme*[80]

> *Suite à diverses pressions de la campagne, Z. MANIRAKIZA constatait ce qui suit :*

> *Les discours des candidats aux élections prêtent à confusion. Les chants folkloriques sont sciemment transformés en panégyriques partisanes. Les refrains les plus populaires subissent des changements au niveau de leurs contenus morphologiques et sémantiques. L'on y inclut volontier des insultes, des menaces destinées à démoraliser et à diaboliser le*

[76] Idem

[79] RUBERINTWARI,P., "Difficile modernisation politique du tiers monde", in A.C.A. 3-4/1994,p.421

[80] GRAWITZ,M.et LECA,J., op.cit.,V2, p321

parti adverse[81].

A la veille des élections, un climat de menace et de suspicion prévalait dans tout le pays provoquant la psychose de peur au sein d'une population majoritairement analphabète mais très intoxiquée à propos des échéances en cours. Ces populations n'ont pas pu résister à cette intoxication suite à leur ignorance des pratiques démocratiques. Ce qui pousse à appuyer Boudon R. et Bourricaud F. quand ils s'exprimaient :

> *On peut se demander si les électeurs ont un minimum ou si leur manque d'information et de formation ne les expose pas d'une manière fatale à l'erreur. On peut se demander aussi s'ils ont le minimum de moralité ou de vertus qui leur permet de distinguer les intérêts privés et le bien commun*[82].

Le danger de dérapage était donc prévisible : dans l'opinion tutsi, le FRODEBU est un parti hutu taxé d'être prédicateur principal de la haine éthnique ; alors que ce dernier voit en l'UPRONA un parti tutsi maître du mensonge et seul responsable de tous les maux qui se sont abattus sur le BURUNDI[83]. Il s'avère aussi important de relever quelques observations qui en disent long sur le degré de l'intoxication renfermant un extrémisme éthnique.

- Au simple vu des couleurs d'un parti, on est automatiquement renseigné sur l'ethnie ou le parti de celui qui les porte. Du côté de l'UPRONA, le vert-blanc du FRODEBU renvoit à l'ethnie hutu, et pour le FRODEBU le rouge-blanc de l'UPRONA renvoit à l'ethnie tutsi. Les membres des deux ethnies qui échappent à ces observations sont suspectés et qualifiés de traîtres.

- Les véhicules rouge-blancs OTRACO sont boycottés du simple fait des couleurs du drapeau de l'UPRONA. L'on va même jusqu'à expliquer que le rouge vif de l'UPRONA symbolise le sang des hutu versé par ce parti[84], ce que le FRODEBU oppose au vert, symbole de la " renaissance". Les panneaux de signalisation routière ont été arrachés car rouge-blancs.

Les élections présidentielles et législatives ont eu lieu respectivement le 1/06/1993 et le 28/6/1993. Tout un dispositif fut mis en place pour éviter toute trichérie ou fraude. Les élections se déroulèrent partout sous l'oeil vigilant des observateurs nationaux et étrangers. Deux principaux candidats étaient au centre du jeu électoral. Il s'agissait de BUYOYA P. de l'UPRONA et

[81]MANIRAKIZA,Z., op.cit.,pp.373-374

[82]BOUDON, R. et BOURRICAUD, F., Dictionnaire critique de sociologie, 4è éd., Paris, P.U.F. P.158

[83]GAHAMA,J., op. cit, p.166

[84] MADIRISHA, J., "Le FRODEBU utilise des méthodes fascistes", in Le carrefour des idées N°23 du 15 au 31/1993,p.6

La création des partis politique dont le caractère éthnique peut difficilement être nié aujourd'hui, se déroula dans un climat de suspicion et de surenchère lamentable. Ces partis dont les principaux étaient et restent aujourd'hui le FRODEBU et l'UPRONA, ont vite fait de se regrouper selon un schéma simple de partis respectivement qualifié de hutu et de tutsi. Leur principal caractère de recrutement était l'appartenance éthnique.

Officiellement, ces partis politiques avaient certes des programmes. Comment sont-ils et comment étaient-ils enseignés et perçus?

I.4. LES PROGRAMMES DES PARTIS..

I.4.1.A LA VEILLE DE L'INDEPENDANCE.

Les partis politiques nés à la veille de l'indépendance n'étaient pas de véritables partis. Si nous en tenons au seul fait qu'ils s'éclipsèrent après la victoire de l'UPRONA, c'est un indice probant d'un manque d'organisation interne et d'institutionnalisation d'une part, une absence totale de projets de société compétitifs de l'autre. Ils se contentaient de manipuler la corde éthnique pour arracher le soutien populaire. Donc, ils n'avaient pas de programmes précis, raison pour laquelle ils n'ont pas pu tenir la position d'opposition. A ce sujet, MANIRAKIZA Z. précise :

> *Ces partis s'évertuaient à dresser l'une contre l'autre les deux ethnies principales hutu et tutsi, à faire prévaloir l'identité éthnique et régionale, à cristalliser les consciences autour des élections et des projets de société irréalisables et peu viables*[60].

De ces partis, le peuple n'en avait jamais pris connaissance. Sans doute qu'il suivait sans comprendre ce nouveau jeu aussi mal saisi par les intellectuels.

Sur ce point, NZOJIBWAMI .J et SHURI .M disaient :

> *La masse des Banyagihugu suivait fidèlement leurs maîtres féodaux qui, eux mêmes étaient parfois ignorants des problèmes politiques nouveaux pour le MURUNDI inculte, il n'y a pas lieu de créer un parti politique. Le MWAMI, les Baganwa et (...) les Bazungu sont là pour la bonne marche du pays*[61].

[60]MANIRAKIZA,Z., "Le réveil démocratique en Afrique, le puzzle burundais" in ACA 3-4/1994, p.361

[61] Idem

- Assurer une juste répartition, dans l'équité des ressources, des droits et des devoirs collectifs ou individuels.

- Promouvoir les valeurs positives propres à la culture burundaise.

- Le développement du pays par l'accroissement du produit intérieur brut.

Ces programmes contenaient de belles ambitions pour l'avenir de la société burundaise. Mais du fait d'une irréceptivité des masses populaires vis-à-vis de ces programmes, les campagnes ne se faisaient que pour se discréditer mutuellement, surtout en manipulant l'ethnie.

De 1959 à 1992, en effet, même s'il y a eu des progrès notables en matière de scolarisation, la masse des populations, appelée incontournablement à jouer de nouveau la carte démocratique était restée quasi statique ; même si le pouvoir eût déjà inauguré une politique de scolarisation du plus grand nombre d'enfants possibles et celle de l'alphabétisation des adultes.
C'est cela qui laisse entrevoir que sur ces bases, les programmes devraient être les plus simples pour en permettre l'accès aux populations. Ces programmes ne pouvaient produire des effets concrets que pendant la propagande et au moment des élections.

I.5. LA PROPAGANDE ET LES ELECTIONS.

I.5.1.INTRODUCTION.

La propagande constitue une étape importante en démocratie. L'opinion ne se forme que stimulée par la propagande des partis[67]. Ceux-ci ont le rôle de socialisation politique conçue comme mécanisme et processus de formation, de transformation des systèmes individuels de représentation, d'opinions et d'attitudes politiques[68]. Cette formation de l'opinion par la propagande est une occasion offerte aux partis politiques en quête du pouvoir, de solliciter l'adhésion populaire. Ici donc entre en jeu les programmes ; car ce qui devrait être, c'est que l'électeur dans l'isoloir ou devant la machine électorale est comparable à l'acheteur devant les rayons du supermarché. Les relations électeurs-partis sont comparables à celles entre clients et marchands. D'où les partis sont des entrepreneurs qui offrent les politiques les plus attrayantes pour obtenir le plus de consommateurs possibles. ici les électeurs[69].

[67] BURDEAU,G.,op.cit.,T7,L.G.D.J.,1973,p322

[68]GRAWITZ,M., et LECA,J.,op.cit.,V3,p.165

[69] Idem., p84

NDADAYE M. du FRODEBU.A l'issu des élections, les résultats ont été surprenant pour plus d'un.

Cette surprise provient du fait que les résultats étaient contraires aux attentes des uns et des autres ; et des sondages des médias tant nationaux qu'internationaux (RFI) qui départageaient les candidats comme suit : 64% pour l'UPRONA et 36% pour le FRODEBU.

Ces sondages auraient été diffusés par les plus influents de l'UPRONA appuyés par les journalistes de la RTNB ; jusque là confiants de leur victoire.

A la proclamation des présidentielles, les résultats furent inverses aux sondages. Les 64% étaient du FRODEBU, alors que les 36% revenaient à l'UPRONA.

L'UPRONA eut du mal à contenir cette défaite-surprise. Les élections sont contestées tentôt parlant du trucage, tantôt d'éthnisation ou de recensement ethnique.

Frustrés, beaucoup d'UPRONISTES prêcheront le boycott des élections législatives prévues quatre semaines plus tard.

D'aucuns se demandaient comment NDADAYE, un inconnu de beaucoup de milieux, surtout ruraux ait pu réaliser de telles performances ; et pourquoi les populations tournèrent le dos à BUYOYA, pourtant bien connu pour ses projets en faveur de l'unité , de la réconciliation, du dialogue et concertation, puis enfin d'ouverture démocratique.

Joseph GAHAMA constate trois raisons de sa défaite : l'UPRONA avait des militants de surface qui n'ont guère pris au sérieux leurs adversaires politiques et de surcroît était traversée par des courants antagonistes qui ont hypothéqué sa cohésion.

Aussi, ce parti était infiltré par le FRODEBU dont les membres très actifs étaient engagés autour d'une direction unie. On connaît des fonctionnaires, même dans l'entourage de P. BUYOYA qui étaient UPRONISTES le jour et FRODEBISTES la nuit[85]. Joseph GAHANA n'explique cependant pas les causes de la victoire du FRODEBU. A notre avis, nous pensons que ce vote éthnique (reconnu également par GAHAMA) est le résultat d'un manichéisme éthnique basé sur une douloureuse histoire partagée par les hutu.

Selon Grawitz et Leca, bien que les élections consistent à parfaire la nature de la démocratie, on peut y trouver des mythes et épopées retenues par l'opérette à l'unisson[86].

Ce qui a déterminé la victoire électorale du FRODEBU, c'est que cette histoire a été diffusée à travers tout le pays par un instrument important de propagande presque naturel :

[85] GAHAMA,J., op. cit.,p.167

[86] GRAWITZ,M.,etLECA,J.,op.cit.,p.316

Cet instrument était constitué par l'existence de nombreux fonctionnaires hutu (instituteurs, agronomes et assistants agricoles, agents des administrations à tous les niveaux, ...) omniprésents et permanents auprès les masses populaires.

P.BUYOYA fit vite d'accepter le verdict populaire par les urnes. Ainsi, il engageait le pays dans" la haine, dans la vengeance et dans la guerre" qu'il dénonçait dans une émission focus du 18/05/1993 :

"Pour moi, la campagne électorale 93 se ramène à ces termes : le choix actuel pour le Burundi est entre la haine et l'entente, entre la vengeance et la réconciliation, entre la guerre et la paix".

Ainsi disait-on sur les publicités : voter pour BUYOYA, c'est voter l'unité nationale et la paix (TORA BUYOYA, TORA UBUMWE N'AMAHORO) alors que le FRODEBU répliquait ; celui qui n'est pas avec nous sera noyé dans le torrent (UWUTARI KUMWE NATWE, ISEGENYA IZOMUTWARA)[87].

L'ensemble des observateurs internationaux réunis en union interafricaine des droits de l'homme (U.I.D.H) approuve également la régularité du scrutin. Et pour cause, manifestement, malgré la violence verbale, les élections venaient de se passer sans beaucoup d'incidents. Seuls les Etudiants de l'Université du Burundi, auxquels se joindront les élèves du secondaire élèveront publiquement la voix pour dénoncer et contester "ce recensement éthnique" que GAHAMA appelle un coup d'Etat éthnique démocratiquement organisé. Le premier Ministre SIBOMANA A., un hutu qui, semble-t-il, avait joué les deux cartes, reconnaissait aussi la défaite de "son parti". Il disait qu'il faut se soumettre à la volonté populaire, "même si le peuple vote pour l'ethnie"[88]. Voilà le type de démocratie à laquelle le Burundi souscrit. Selon toujours SIBOMANA A. vouloir attendre que la population soit suffisamment préparée pour que le vote ne soit pas ethnique, cela veut dire attendre jusqu'à la fin du monde[89].

Si tel est le cas, l'opposition perd patience et confiance que le sort électoral puisse se renverser dans l'avenir[90].

[87] GAHAMA,J., op. cit. ,p.166

[88] Propos de SIBOMANA,A., en réaction aux manifestations au lendemain de la victoire de son "parti".

[89] NIMUBONA, J., "Victoire et défaite à toutes les interrogations", in Le Citoyen N°12 du 01 au 15/6/1993,p.5

[90] GRAWITZ,M.et LECA,J.,op.cit.,V2,p.64

Nous pensons que n'eussent été les idéologies du nombre (la propagande ethnique), le peuple aurait voté pour BUYOYA qui était objectivement connu pour son expérience et son esprit d'ouverture démocratique P.BUYOYA aurait été rejeté non seulement parce qu'il était tutsi, mais aussi parce qu'il émerge d'une armée et d'une UPRONA accusées de tous les maux vécus par un Burundi post-indépendant.Ce qui s'est déroulé au moment de la propagande et pendant les élections ont reflété l'action de la classe politique qu'il importe aussi d'analyser.

I.6. LA CLASSE POLITIQUE.

I.6.1.DEFINITION.

Selon Georges BURDEAU, le concept de "classe politique" désigne un phénomène relativement nouveau qui a résulté de la conjonction d'un fait (l'extension de l'activité politique et la multiplication du nombre qui participe à cette activité) et d'une idée (la conviction de la politique n'est pas un simple prolongement des activités sociales mais qu'elles comportent des fins qui lui sont propres)[91].

Elle constitue le milieu où se concentre le pouvoir avec le principe démocratique de la souveraineté populaire[92].

La classe politique est en accord avec l'impératif démocratique car sa composition est déterminée par l'issue d'une lutte concurrentielle dont le peuple est l'arbitre[93]. La classe politique désigne l'ensemble d'individus engagés dans la vie politique. c'est-à-dire que la politique est leur principale activité . Robert WEIL rejoint Jacques Lagroye en précisant que la classe politique est constituée par les professionnels de la politique. Ces derniers sont les hommes politiques qui fondent selon Max Weber, la domination légale- rationnelle. Ce sont en d'autres termes les gens qui composent l'élite politico-administrative[94]. Selon Sartori, la classe politique, c'est la minorité dirigeante, l'élite gouvernante, élite du pouvoir, c'est la direction suprême[95].

L'exigence des vertus imposées aux hommes politiques est élevée car ceux-ci doivent être vertueux comme doivent l'être aussi les citoyens.

Le principe nécessaire à la démocratie est la vertu politique (que seul possède un être libre) de tous car c'est ce qui la maintient et la fait agir[96].

Parmi les vertus de la classe politique figurent celles qui relèvent du politique et celles qui l'accompagnent.

Trois vertus sont retenues par la tradition moraliste occidentale sont la tempérance, le courage, la prudence[97]. La tempérance, c'est la maîtrise de soi, la capacité innée ou acquise,

[91] BURDEAU,G.,op.cit.,p.65

[92] Idem,p.70

[93] Idem,p.71

[94] DURANT, J.P., et Weil, R. (sous la direction de), sociologie contemporaine, Paris,Vigot,1990,p.427

[95] SARTORI,G.,op.cit.,p.91

[96] Les chemins de la démocratie, politique africaine n°43,Paris,karthala, octobre 1991,pp71,90

[97] BAECHLER,J., Précis de la démocratie, Paris,UNESCO,1993,pp.97-100

développée par l'éducation, l'expérience et la délibération à contrôler les instincts, passions, sensibilité et mettre à produire au service de la volonté éclairée par l'intelligence des fins. Le courage est une espèce de fermeté, qui permet de remplir un rôle en dépit des dangers. La fermeté consiste à rester fidèle aux fins. Quant à la prudence, c'est la vertu suprême de l'agir. Etre prudent c'est se rendre capable de peser au plus juste les avantages et les inconvénients d'une décision, les chances et les risques d'une action ; ses conséquences à plus ou moins longue échéance, à peser toutes ses incertitudes, non pas en elles- mêmes mais les unes par rapport aux autres et toutes par rapport aux fins.

La prudence est une vertu intellectuelle qui fait du politicien un acteur calculateur.

D'autres vertus interviennent : il s'agit de la paix qui est une entente qui fait la concorde dans la collectivité et entre les individus concrets. L'esprit de paix consiste à renoncer à la violence pour parvenir à des solutions démocratiques en utilisant toute forme de négociation pour prévenir la guerre. Il y a aussi l'esprit de compromis qui consiste à accepter toute solution qui permette de prévenir un blocage dommageable ou la chute dans la violence. C'est aussi la tolérance qui est l'adoption d'un comportement démocratique dont la règle accepte la légitimité politique des intérêts particuliers. C'est également enfin l'esprit de justice qui est la vertu suprême de la politique. C'est agir en ayant toujours le juste en vue.

Pour germer et s'épanouir, les plantes demandent certaines conditions de température et d'humidité. Donc, par analogie, pour qu'un régime démocratique puisse naître, s'implanter et se perpétuer, les vertus citées ci-après doivent être réunies.

Il manque aux régimes démocratiques en apparence la vertu civique que les philosophes grecs ont développée. Pour saisir cette vertu, la sociologie politique occidentale dégage trois traditions : développer une morale politique c'est à dire transformer les sujets en citoyens actifs, capable de participer pour que la démocratie ne soit pas une oligarchie ; étudier la corrélation entre démocratie et d'autres variables telle que le niveau de développement et la vertu civique, enfin la psychosociologie qui favorise l'altuisme, la sociabilité, la tolérance, qui permet à chacun d'intérioriser le système politique dans la psychologie de chacun[98].

Pour durer, un système social doit former son personnel, pourvoir aux rôles sociaux qui le composent. Il doit inculquer aux individus les valeurs, attitudes et orientations qui leur permettront de "tenir" leur rôle politique[99].

Ceci parce que les régimes politiques se diffusent, mais ils ne sont pas séparables du milieu dont ils font partie. D'où il faut avant tout analyser les liens entre le contexte et la nature du régime, les rapports entre les structures politiques et les autres éléments de la réalité sociale[100].

[98] COT,J.P.et MOUNIER,J.P., Pour une sociologie polique,Paris,SEUIL,1974,pp.37-38

[99] Idem,p.66

[100] GURVITCH,G.,Traité de sociologie,T2,Paris,P.U.F.,1968,p.9

Les sociétés du Sud sont culturellement soumises à la pression de la culture des sociétés du Nord. Mais hélas en matière de démocratie elles n'arrivent pas encore à faire le tri entre leur culture mixte (tradition assaisonnée d'occidentalité) et la modernité étrangère. Donc, l'africanisation de la modernité devrait passer par la mise face à face des éléments de ces deux systèmes pour dialoguer[101].

Toutes ces explications nous amènent à faire comprendre l'action et la réaction de la classe politique burundaise depuis l'avènement de la "démocratie".

I.6.2.LA CLASSE POLITIQUE DE LA PERIODE DE L'INDEPENDANCE.

Les institutions démocratiques modernes furent introduites au Burundi à la veille de l'indépendance. Ces institutions, c'est qu'elles n'étaient pas d'essence burundaise, c'est-à-dire pensées par le peuple burundais en quête d'émancipation politique ni réclamées par lui. A cette époque, la plupart ou du moins la quasi totalité de la population était analphabète, et n'était habituée qu'à un pouvoir traditionnel. Cette "infirmité" mentale ou retard intellectuel eu égard à l'évolution du monde moderne mettait en exergue l'incapacité du peuple à faire des choix déterminant son avenir politique tel qu'il est envisagé par les nouvelles pratiques de briguer ou de quitter le pouvoir.

La classe politique d'alors était constituée du roi et de sa dynastie, auxquels venaient se superposer les élites modernisées, n'ayant qu'une expérience exogène de la démocratie.

Cette classe politique manquait sans doute de leadership clairvoyant. En effet, le Burundi n'avait que vingt- deux licenciés[102].

Tous les autres s'engageaient dans la politique avec une formation très sommaire. C'est l'un des handicaps de la mauvaise action de la classe politique. Des vingt trois partis politiques en lisse, nous ne nous intéresserons qu'à ces trois en raison de l'importance de leur audience. Il s'agit de l'UPRONA et du P.P-P.D.C coalisés. Ces deux fronts semblent avoir monopolisé la vie politique jusqu'à l'instauration du monopartisme.

L'UPRONA fut un parti qui puise sa légitimité dans le mysticisme traditionnel, sous la devise "Dieu, le Roi, le Burundi" qui renvoie à un Burundi devant être dirigé par un roi de droit divin. Il réclamait l'indépendance immédiate.

. Le groupe P.P-P.D.C jugeait que les Burundais n'étaient pas encore mûrs pour prendre en main leur destiné et prônait l'indépendance après démocratisation. Ceci fait ressortir un conflit

[101] MAPPA,S.,op.cit.,p.345

[102]MWOROHA,E., "La démocratisation au Burundi:héritages et conflits ethniques(1959-1993)," in Afrika zamani n°2 Yaoundé,1994, p.179.

idéologique dans la classe politique, ce qui dénote dans une partie de la classe politique un manque de vertus civiques et patriotiques. La crise au sein de la classe politique est ce que Sylla Lancine appelle "une crise de conscience nationalitaire".

Cette crise se manifestait surtout avec la constitution de 1962. Cette constitution a créé une confusion dans une classe politique tiraillée entre la tradition et la modernité. Par cette constitution calquée sur celle de la Belgique[103], Le roi devenait un symbole du pouvoir. Il semble qu'il aurait signé le document à la hâte ; car après l'avoir signé, il refusa de prêter serment sur la constitution[104]. Le roi, se considérait toujours comme seul dépositaire de la légitimité nationale en vertu des traditions du Burundi et par la volonté d'IMANA. Remettant en cause la monarchie constitutionnelle dans laquelle il n'était qu'un symbole, le roi déclarait :

> *Vous ne comprendrez certainement pas, pas plus que moi d'ailleurs, que par une subtilité du terme qui affirme que le roi règne mais ne gouverne pas, on puisse heurter de front les traditions solidement ancrées dans vos coeurs et vos esprits. Autrement dit, votre Mwami ne serait qu'un symbole n'ayant rien à dire, mais au nom duquel le feu vert serait donné pour permettre l'usurpation des pouvoirs dans tous les domaines de la vie publique. C'est fort de l'emblème millénaire du Burundi : GANZA SABWA (domine et soit courtisé) et de votre appui unanime que je refuse de souscrire à pareils subterfuges dans vos personnes et dans vos biens*[105].

Après la mort de RWAGASORE, lien vivant entre le passé et l'avenir ; symbole de l'unité, le conflit idéologique au sein de la classe politique devient aussi éthnique surtout suite à l'assassinat de P. NGENDANDUMWE.

La monarchie constitutionnelle ne put alors fonctionner, minée par ces deux conflits : le conflit éthnique d'une part, et l'inconciliable dualité entre la tradition et la modernité. Selon GAHAMA J., on peut s'interroger sur la capacité de la classe politique burundaise pour comprendre cette formule inventée à partir du 18è siècle pour les monarchies constitutionnelles d'Europe[106]. la crise institutionnelle a permis au roi de prendre des mesures pour mettre le pouvoir hors du danger. Il avait constaté qu' un roi constitutionnel n'était plus celui d'antan; mais un enjoliveur du trône. Il en profitait pour s'attaquer à la constitution qui ne tenait pas compte des traditions ancestrales du pays et qui ne lui reconnaissait pas les pouvoirs et les privilèges des Bami antérieurs[107]. Il fustige la constitution qui ne tient pas compte des traditions, car calquée sur celle d'Europe.

[103] ZIEGLER,J.,op.cit.,p.70

[104] Idem

[105] ZIEGLER, J. op.cit., p.70

[106] GAHAMA, J., op.cit., p.159

[107] BARUTWANAYO,B., Evolution politique du Burundi,de la monarchie constitutionnelle à la République(1962-1966), mémoire,U.B.,1990,p.78

Pour lui, il importe donc de doter le pays d'une constitution qui, tout en respectant les principes fondamentaux d'une saine démocratie, consacre certains usages ayant fait leurs preuves dans l'histoire du Burundi et satisfont les légitimes ambitions d'égalité et de libérté de tous les Barundi sans distinction[108].

Le roi réclamait une constitution qui le rétablit dans ses anciens pouvoirs :

Il est souhaitable d'avoir une constitution suffisamment souple et démocratique à la portée des Barundi qui ont toujours connu, apprécié et respecté l'autorité suprême de leurs Bami sous l'égide d'IMANA[109].

Le roi est tiraillé entre la tradition et la modernité. Tantôt il évoque la libérté et l'égalité, tantôt la volonté de Dieu. Les rapports chef-pouvoir-peuple se réfèrent à Dieu plutôt qu'à la constitution. Ceci montre l'allégation d'une démocratie contre nature. En effet, les principes démocratiques et pouvoir divin sont deux choses antithétiques, inconciliables, à moins de marier le trône à l'autel auquel cas on ne parlerait plus de démocratie.

Cette dualité modernité-tradition déroutaient les élites traditionnelles et les élites modernes. Ces dernières remettaient en cause le pouvoir monarchique :

(...) Nous réaffirmons que le pouvoir émane du peuple et que celui-ci est à tout moment en droit de le reprendre à toute autorité le roi non exclu[110].

Notons également un profond fossé culturel existant et se creusant davantage entre les lettrés qui prônent les institutions modernes et les paysans, disons-le aveugles eu égard à l'évolution du monde moderne et qui ne reconnaissaient jusque là que l'autorité du roi père de tout et de tous.

Au contraire, la minorité occidentalisée pensait déjà à l'instauration d'une République ; ce que les élites traditionnelles proches de la cour qualifiaient de KUMENJA à l'instar de l'anti-roi MACONCO. Ceci était le problème de gestion du pouvoir. La cécité politique vis-à-vis de l'évolution faisait du peuple des partisans des traditions : le roi est investi par la coutume, le pouvoir lui est incontestable.
Pour les élites politiques modernes le pouvoir appartient au peuple. Ce qui est paradoxal, c'est qu'à cette époque, le peuple(moteur de la démocratie) dont on voulait détenir les clefs du pouvoir ne s'en réclamait pas encore. C'est à cette dualité existante au niveau de la classe politique que le prince héritier, futur NTARE V sera confronté. En effet, ses proches collaborateurs reflétaient les deux tendances : il avait des difficultés à travailler avec les membres de la cour fermes à la monarchie et

[108] Discours du MWAMI MWAMBUTSA lors de son retour d'Europe, in BARUTWANAYO.B.,op.cit.,p.90

[109] Idem

[110] "Lettre de l'UNEBA-France à Monsieur le Ier Ministre", in Remarques africaines N°261, du 09/3/1966,p.118

les nouvelles élites occidentalisées déjà acquises aux idées républicaines. Pour amputer au gouvernement MICOMBERO une partie de ses pouvoirs, le jeune NTARE V poussé probablement par son entourage envisageait la création des secrétariats d'Etat dépendant directement de lui (défense, justice, intérieur, sûreté), ce qui provoqua un conflit ouvert entre le chef de
l'Etat et son gouvernement.

La tension atteint son paroxysme lorsque la garde de la radio interdit au roi l'accès pour prononcer un discours destiné à révoquer MICOMBERO, parti au sommet de l'OUA du 08 au 10 Novembre 1966.

NTARE V NDIZEYE lui n'échappera pas au coup d'Etat du 28 novembre 1966 pendant son séjour au Zaïre (actuelle R.D.C) pour célébrer le premier anniversaire de la prise du pouvoir par MOBUTU. C'est la fin de la monarchie et la proclamation de la République, la 1ère du Burundi.

Suite aux dissensions sociales nées de la pluralité des partis, l'UPRONA était devenue parti unique par l'arrêté royal du 23 novembre 1966.

Dès lors que l'UPRONA était de droit devenu parti unique, la "démocratie" n'était exercée qu'au sein des seuls organes et instances du parti.

I.6.3. APERÇU SUR LA CLASSE POLITIQUE DU MONOPARTISME.

Jusqu'en 1990, l'UPRONA ne tolérait pas l'expression d'autres idées politiques en dehors de son idéologie. Elle avait, tout au long de son règne inculqué un unanimisme politique. Les élites politiques organisaient le pouvoir de façon monopolistique où sans concurrence, les consultations électorales contribuaient à la légitimation interne et internationale. Selon G. Madeleine et J. Leca, il ne saurait y avoir de démocratie sans concurrence, compétition et procédure formelle de choix collectif[111].

Pendant le monopartisme, les élites politiques n'avaient pas à subir la concurrence. Elles faisaient du système politique leur propre bien et pesaient ainsi de manière décisive sur la configuration et le mode de fonctionnement de celui-ci. Cest la naissance du néo-patrimonialisme qui engendre le clientalisme. Ce clientelisme a développé les rapports patron-client et affermi les rapports de parenté (lignage, tribu, ethnie...) pour l'exercice du pouvoir.

Nous comprenons par là dans quel cadre la classe politique et lès autres forces politiques post-indépendantes ont évolué.
Se recrutant exclusivement parmi les cadres du seul parti, elle n'acceptait pas un quelconque partage du pouvoir, ni d'échange d'idées divergeantes mais d'intérêt communautaire.

I.6.4.PENDANT LE DEUXIEME MULTIPARISME.

Au moment où soufflait le nouveau multipartisme dicté par les changements géopolitiques, les politiciens burundais, convaincus qu'ils ne peuvent "naviguer contre courant" opèrent un revirement mystérieux. Ici, il est difficile de croire que les anciens dictateurs (pendant près de trente ans), deviennent si brusquement de véritables démocrates. D'emblée, il est normal de douter que ces dictateurs acceptent un multipartisme susceptible de leur ravir le pouvoir. Même pour ce cas-ci, la démocratie fut engagée sur un terrain glissant. Les populations, la classe politique monopolistique, tous n'avaient jamais été préparés, éduqués pour conduire la nouvelle démocratie. La classe politique en place veut seulement bénéficier des gages de la démocratisation, "démocratiser pour ne pas être oublié".

D'autres intellectuels (ils ne sont pas encore nombreux car plus de 90% restent analphabètes) craignent le retour des "anciens démons de division".

[111] GRAWITZ,M.et LECA,J.,op.cit.,V2,p.33

Les populations, indispensables pour la réussite de la démocratie participative, gouvernante et consentante, doutent de ce multipartisme. Ces dernières ne furent entraînées dans ce courant qu'après plusieurs tournées dans le pays et de longues journées de séances d'explication de l'engagement du pays au multipartisme que la commission constitutionnelle venait de proposer.

selon Badie. B. les modèles politiques occidentaux n'auraient que peu de chance de réussir s'ils ne trouvaient pas hors de leur lieu d'invention une entreprise active de captation. Dans ce cas, l'acuité des dissonances culturelles devient naturellement l'élément de cristallisation des dysfonctions qui accompagnent ce processus[112]

Francis Akindès constate qu'une certaine indépendance matérielle et intellectuelle est indispensable pour la démocratie :

> *La misère, l'analphabétisme sont des phénomènes qui contrastent fortement avec l'élitisme des discours sur la démocratie, réclamée au nom du peuple et pour le peuple, alors que ce dernier ne comprend pas toujours grand-chose aux acharnements politiques dont il fait objet. Au nom du peuple, les forces établies tiennent à conserver le pouvoir, au nom de ce même peuple, l'opposition le réclame*[113].

Selon BURDEAU G., la structure sociologique des masses, leur nature et leur manière d'agir sont inconciliables avec les exigences démocratiques[114].

Lorsque le peuple n'est pas capable de juger, chacun en son âme et conscience de ce qui est bon pour la République, la démocratie peut être sujet à des pertes de sens ou à l'entretien des contre-sens[115].

P.Quantin se pose la question de savoir s'il peut y avoir une démocratisation sans émergence d'une nouvelle élite démocratique, socialisée selon les valeurs spécifiques, ou bien si une telle entreprise peut aboutir à un résultat significatif grâce à un simple recyclage des élites pré-existantes qui sont pétries de la conception d'un Etat post-colonial autoritaire et méfiant à l'égard de tout élargissement de la participation politique[116]. Ceci montre un grand pessimisme quant à la réussite de la démocratie à laquelle ni les gouvernants ni les gouvernés ne sont habitués. En effet ceux qui se veulent aujourd'hui démocrates sont ceux-là mêmes qui, durant les années d'autoritarisme tenaient les rênes du pouvoir. Nous pouvons penser que n'eussent été les injonctions occidentales liées à la survie des Etats bénéficiaires des aides, très peu (ou pas du tout) d'élites

[112] BADIE,B., L'Etat importé.essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique, Paris,Fayard,1992,pp.120-126.

[113] AKINDES,F.,op.cit.,p.151

[114] BURDEAU, G. op.cit..V7,p.130

[115] BADIE,B., supra, p.40

[116] QUANTIN, P., cité par BUIJTENHUIJS,R.et THIRIOT,C., Démocratisation en Afrique au sud du Sahara,1992-1996, Pays-Bas, Leiden, centre d'études africaines, p.66

politiques auraient accepté la démocratisation avec enthousiasme car le nouveau système politique venait pour mettre en jeu leur pouvoir et partant leurs intérêts. B. Badie trouve que cette démocratisation a été guidée par des incitations, des rétributions, des espoirs et des attentes[117].

F. Akindès doute des chances de réussite de cette nouvelle démocratisation :

> *Cette évolution par contrainte et par marchandage des Etats vers la démocratie, le jeu pour le moins ambigu de la France, la fébrilité des mouvements d'opposition et l'état d'esprit des populations laissent planer le doute sur la durée de vie de ce processus démocratique dont les bases sont plus qu'incertaines parce que sans assises profondes. Ce qui est à redouter, c'est moins la démocratisation elle-même que le mauvais départ de ce processus comme le cas en 1960 avec les indépendances*[118].

Les causes de l'échec observées dans les pays du Tiers Monde sont que les pays développés en viennent à méconnaître les particularités de chaque système national[119]. Lipset constate que les conflits politiques et leur éventuelle résolution tiennent à des configurations sociales particulières et proposent l'ouverture des réflexions sur les spécificités nationales de la modernisation politique[120].

Au Burundi, la démocratisation de 1992 a été prélude à la renaissance des dérapages comme ceux de 1960. C'est la réédition de l'histoire des années de l'indépendance. Les leaders des partis ont vite fait de faire appel aux repères identitaires. L'approche des élections a engendré une effervescence sociale rappelant la période de l'indépendance et son multipartisme tout aussi houleux[121].

L'ethnisme véhiculé pendant la propagande augure le caractère exclusif et explosif de la "future démocratie". Car, la démocratie étant basée sur les élections au suffrage universel, la majorité éthnique qui n'a rien à voir avec une majorité politique donnera toujours à tout parti de tendance hutu l'avantage politique lié à la quantité éthnique : que ce soit pour le bon ou le mauvais sort du pays. La polarisation éthnique de la classe politique reste ainsi le premier facteur qui fausse l'idée de la démocratie à la burundaise[122].

[117] BADIE,B.,supra,p.40
[118] AKINDÉS,F.,op.cit.,p.5
[119] LAGROYE,J.,op.cit.,P.153
[120] LIPSET, S.M., cité par LAGROYE,J.,op.cit.,p.153
[121] RUBERINTWARI,P.,op.cit.,p.417
[122] Idem,p.419

Le principal problème de la démocratie burundaise, c'est que la classe politique agit sur les solidarités primitives (clan, ethnie, tribu, région), donc, une classe politique incapable de transcender les clivages.

Au contraire, les hommes politiques doivent maîtriser un langage spécifique qui constituera une compétence politique. La spécialisation et la professionnalisation de l'activité politique font que l'homme politique puisse développer à l'égard de ceux qu'il représente une indépendance certaine[123].

A côté de l'ethnisme, la classe politique a utilisé un clientélisme axé sur la redistribution des ressources. Le pouvoir et l'avoir sont devenus le couloir de la tendance pour la plupart des autorités burundaises[124]. La politisation de la misère se transpose au niveau politique car celle-ci est perçue comme moyen d'aisance de tout genre[125]. Au Burundi, la démocratisation qui était positive dans ses présupposés a accouché d'un génocide et d'une crise institutionnelle d'où il n'est pas encore sorti. La crise telle qu'elle a été gérée depuis son éclatement prouve l'incapacité des élites politiques de cacher leurs jeux d'intérêts et leur cupidité. Enfermé à KIGOBE et à KAJAGA pendant plusieurs jours les acteurs politiques sont tombés dans la stratégie de "servir en se servant"[126]. Le partage politico-ethnique des postes entre les négociateurs eux-mêmes dénotait une préoccupation matériel surtout lorsqu'on sait qu'au Burundi, le pouvoir est source de l'avoir. Aujourd'hui, la classe politique, initiatrice de la démocratie doit assumer et revoir sa copie. Elle doit se reconnaître malade et se soumettre au traitement. La guérison passera par ce traitement que les élites politiques accepteront de s'auto-administrer.

[123] GRAWITZ,M.et LECA,J.,op.cit.,V3,pp.609-610

[124]NTIBAGIRIRWA,S., "Le leadership burundais à travers les âges de la politique" ,in ACA n°2,1996, p.291

[125]LAGROYE,J.,op.cit.,p.408

[126]RUBERINTWARI,P.,op.cit.,pp.418-419

CHAP II. EBAUCHE SUR LES ORIGINES DES CRISES.

II.1.LES LEGS HISTORIQUES.

II.1.1.LE POIDS DU POUVOIR COLONIAL.

Les crises du multipartisme au Burundi ont eu comme manifestations les affrontements interethniques. Ces conflits interethniques au Burundi, dans leur analyse obligent une rétrospective historique.

Bon nombre d'auteurs situent les origines de ces conflits dans l'essence du pouvoir colonial. Ce dernier porte la responsabilité d'avoir créé, renforcé et entretenu le conflit hutu-tutsi dans la politique de diviser pour régner et d'administration indirecte. Ceci fut exacerbé par l'ethnologie coloniale sur la théorie hamitique. Par cette dernière théorie, les tutsi furent dès lors comme une minorité dominatrice d'origine étrangère.

La lecture de l'histoire du Burundi à l'image de celle de l'Occident médiéval ne reste pas sans effet néfaste. Les tutsi ont été assimilés aux Seigneurs féodaux exploitant les "vassaux" hutu.

Vu sous cet angle. l'historiographie coloniale a introduit un déterminisme éthnique, une condamnation à la naissance et donc un potentiel de conflit. Selon son appartenance éthnique, on naît maître ou vassal. Il s'agit d'un mythe de supériorité chez les tutsi et d'un complexe d'infériorité chez les hutu. Avec la colonisation, c'est aussi l'introduction des stéréotypes physico-moraux sur la distinction ou l'identification ethnique qui introduit le mythe de bonté et de beauté chez les tutsi, et le complexe de laideur chez les hutu traduit en acte dans l'admission dans les écoles où, à part quelques exceptions, seuls les enfants des tutsi et des ganwa étaient acceptés. Et au moment des réformes des années 1930. les chefs hutu se virent substituer les chefs tutsi sachant lire et écrire : la tutsification du pouvoir politico-administratif[127].

Ces divisions ethniques se sont manifestées surtout au cour de l'indépendance surtout par les partis politiques. A ce propos, Reyntjens dit :

> *Par ces procédés, le pouvoir colonial a fortifié les consciences éthniques, et par l'exclusion de l'ethnie majoritaire, le colonisateur a institutionnalisé le potentiel de conflit. Ce conflit commence à se concrétiser dans la formation des partis politiques sur des critères ethniques*[128].

Nous pensons que la création des partis politiques aurait été une astuce coloniale d'avoir des appuis en dressant les hutu contre les tutsi comme le précise MARIRO.A.:

[127] REYTJENS,P.,op.cit.,p.323

[128] Idem.

Cette propagande médiatique et violemment anti-tutsi connut son apogée au cours des années 58-59 avec la naissance des partis politiques. L'idéologie véhiculée par les médias consistait à démontrer que la présence coloniale assurait la protection et la liberté hutu contre la domination tutsi, que l'indépendance(...) du Burundi allait perpétuer la domination des tutsi sur les hutu, et que par conséquent le maintien du pouvoir colonial était indispensable pour garantir la protection et l'émancipation hutu[129].

II.1.2.DIFFICILLE CONCILIATION INSTITUTIONNELLE

L'autre origine des crises serait sans doute un conflit institutionnel: il s'agit de l'introduction brutale des institutions modernes auxquelles les Burundais n'avaient jamais été initiés.

L'école pluraliste occidentale fut un examen hâtif car, la puissance tutélaire, jusqu'au moment où les conditions d'indépendance devenaient incontournables, n'avait jamais songé préparer le pays au fonctionnement des rouages de l'Etat moderne. Les crises tiennent donc à l'inadaptation des institutions[130].

Les problèmes ont découlé de la difficulté de concilier les valeurs anciennes et les nouvelles dans une société composée d'une infime minorité modernisée et une grande masse d'analphabètes traditionnalistes.

Lancine S. considère que le facteur temps est le plus déterminant dans les changements institutionnels :

Le facteur temps introduit, donne la possibilité d'analyser le délai nécessaire à la prise de conscience par les individus et par les groupes sociaux de la nécessité du changement comme par exemple modifier les structures politiques et sociales en allant de l'avant[131].

[129]MARIRO,A.,Burundi. De la nation aux ethnies ou la naissance d'une élite tribalisée,Dakar,UNESCO,1998,p.208

[130] Exposé de RUKANGANTARE,C. au débat national, Les causes des conflits dans le monde, inédit,1996

[131]LANCINE,S.,op.cit.,p.57

Et le même auteur d'ajouter :

Lorsque l'incompatibilité et l'inadaptation des structures deviennent trop manifestes, les individus ou les groupes prennent conscience de la nécessité de changement de leurs institutions et de leurs structures politiques et sociales[132].

Donc, les conflits et les tensions structurels dans le système social se résolvent par adaptations structurelles.

Au moment des élections, la matérialisation des stéréotypes éthniques se solda par ce que Sylla Lancine appela "crise de décolonisation ou crise de conscience nationalitaire[133]. Selon Marcel NIEMEGEERS, ces stéréotypes étaient pourtant sans fondement. Il note qu'il existe aussi bien dans les hutu que dans les tutsi des longs et des nains, si bien que si l'on demandait de distinguer un hutu d'un tusti au marché, l'on se tromperait une fois sur deux[134].

Par ailleurs, Véronique Parqué ne comprend pas ceux qui posent le problème ethnique car, mis à part les stéréotypes physico-moraux, le fait de parler une même langue est l'un des éléments fondamentaux de l'unicité éthnique au Burundi[135]. S'agissant de toute l'Afrique, J.P Chrétien et G. Prunier concluent :

Un certain savoir anthropologique surtout ethnologique nous a entraînés dans une suite de schémas classificatoires qui déroutent l'approche scientifique des sociétés africaines. Ces schémas les ont figés dans des moules préétablies[136].

L'histoire éthnique (régionale ou clanique...) a été et reste exploitée selon les intérêts des divers groupes éthniques. Ces divisions que les uns appellent éthniques et les autres tribales ou catégorielles continuent à hypothéquer la démocratie et à peser de tout leur poids sur l'avenir institutionnel du pays.

Ainsi le suffrage universel, passage obligé en démocratie a été miné par une propagande axée sur les divisions plutôt que sur des projets de société concurrentiels.

[132] Idem.

[133] Ibidem.

[134] NEMEGEERS,M.,Les trois défis du Burundi,décolonisation,démocratie déchirure,. Paris, l'harmattan 1995, p. 81.....

[135] PARQUÉ,V, Evolution politique du Burundide la première république à nos jours, Université Libre de Bruxels, Faculté des sciences sociales, économiques et politiques, 1992, p. 69

[136] CHRETIEN, J.P. et PRUNIER, G., Les ethnies ont une histoire,.Paris, Karthala, 1989, p.43

Si on emprunte les termes de Sylla Lancine, ces institutions modernes ont été implantées dans une société dont le développement culturel n'avait pas encore secrété un support solide et réel à la démocratie parlementaire et au jeu du pluralisme partisan et idéologique. Au Burundi comme dans nombreuses autres sociétés africaines, ce support démocratique doit conquérir les caractéristiques suivantes :

- Le triomphe de l'individu sur la communauté
- L'éradication de l'analphabétisme
- L'éradication de la pauvreté
- Une culture politique axée sur les représentations démocratiques du pouvoir.

Ceci vaut autant pour le premier multipartisme que pour le second, car les comportements des anciens acteurs du jeu pluraliste sont restés quasi statiques.

Concernant le jeu lui-même, il importe de noter que du temps de l'indépendance, l'administration coloniale n'avait jamais initié ce système politique. D'où donc, de facto, le passage des institutions traditionnelles aux institutions modernes a été brusque, une "révolution culturelle" pour tout dire.

Cette brutalité a entraîné le choc entre les deux cultures en collision, représentées respectivement par une masse populaire monarchiste et une poignée d'élites qui se voulaient démocrates.

La multiplicité des partis a été concommittante à la tribalisation de la vie politique ; un tribalisme animé par les mêmes élites incapables de transcender les solidarités primaires.

Bien qu'à cette époque les masses populaires adhéraient peu ou pas à l'idéologie divisionniste, les antécédents électoraux, à savoir la propagande, avaient posé les problèmes de division en inculquant une conscience éthnique. Ce sont ces divisions qui ont bloqué l'unanimisme du nationalisme burundais.

Ce nationalisme avait pris des caractères ethnique, tribal et territorial à l'image des partis devenus aussi éthniques et locaux.

C'est le début de la crise nationale, une crise de citoyenneté selon Bertrand Badie, un début du délabrement du pluriséculaire tissu social : l'unité nationale. Les intérêts des groupes (ici éthniques) commencent à primer sur ceux de la nation.

Nous pouvons dire qu'il s'agit de la nation burundaise en tant que communauté de destin partagé.

Malgré ces divisions, l'idéologie indépendantiste qui soutendait les programmes des nationalistes consacra la victoire de l'UPRONA. Cette victoire serait l'aboutissement d'un combat populaire, un peuple soucieux de se débarrasser du colonisateur. Pour lui, l'indépendance avait une signification simple mais pleine de sens : c'est la fin des corvées, des travaux forcés, du portage, des razzias, de la chicotte et autres genres d'humiliation, bref de la revalorisation des droits et de la dignité de l'homme qui avaient manqué aux burundais sans distinction d'ethnies, plus de soixante ans durant.

C'est d'ailleurs l'une des principales raisons pour lesquelles la majorité de burundais s'allignèrent derrière Louis RWAGASORE en dépit d'une large propagande anti-nationaliste.

II.1.3.L'IMPACT DU POUVOIR MONOLITHIQUE.

Après la victoire, RWAGASORE tente de rassembler tout le peuple autour des idées de paix et de réconciliation nationale. Dans le discours d'après la victoire, il déclarait :

> *La victoire électorale (...) n'est pas celle d'un parti, mais le triomphe de l'ordre, de la discipline, de la paix, de la tranquillité publique(...) et lui de conclure; les militants actifs de l'UPRONA doivent agrandir le cercle, tendre loyalement et cordialement la main aux adversaires d'hier et non étaler de l'orgueil ou de l'insolence*[137].

Après la disparition de RWAGASORE, les conflits d'intérêts mais à couverture politique commencent.

Comme Véronique Parquet le constate, il est au départ un conflit d'hommes qui se transforme en conflit d'ethnie. Ce conflit de succession surgit au sein d'une UPRONA traversée par deux courants africains vers la fondation de l'O.U.A.

Paul MIREREKANO est un hutu qui se réclame du groupe MORONVIA (modéré, pro-occidental) et Joseph BAMINA, un hutu se réclamant du groupe de CASABLANCA (progressiste, pro-socialiste).

L'assassinat de MIREREKANO aurait entraîné le retrait du groupe MORONVIA de l'UPRONA. La scission du parti sera exacerbée par l'assassinat d'un premier ministre hutu, connu aussi pour ses idées modérées. Les instigateurs du complot furent qualifiés d'extrémistes tutsi, tandis que les assassins de RWAGASORE avaient été qualifiés d'extrémistes hutu auxquels s'ajoutaient les leaders du P.D.C.

[137] Discours du Prince Louis RWAGASORE au lendemain de la victoire de l'Uprona.

La situation dégénéra, les consciences ethniques se cristallisèrent. C'est le début d'une dialectique de vengeance éthnique. L'assassinat de ces deux hommes politiques inaugure un contentieux de sang.

En 1965, des militaires hutu attaquent le Palais Royal et la résidence du Premier Ministre. D'aucuns pensent que l'objectif visé était de prendre le pouvoir. Beaucoup d'acteurs affirment que la rébellion fut réprimée dans un bain de sang. Furent aussi exécutés tous les suspects, exclusivement des intellectuels hutu.

La volonté de prendre le pouvoir par les hutu aurait été dictée par leur minorité dans les diverses administrations. Ceci est possible car la politique coloniale en matière d'éducation avait plus favorisé les enfants de Ganwa et des tutsi. Selon Marcel NIEMEGEERS, de 1963 à 1964, les oppositions éthniques s'aggravèrent d'une part à cause de la situation minoritaire des hutu dans les milieux dirigeants et d'autre part la peur des tutsi du risque de vivre les massacres de la pseudo-révolution rwandaise.

René Lemarchand constate qu'en 1964, sur 214 fonctionnaires de la fonction publique, seulement 33 étaient de l'ethnie hutu.

Après le complot contre le palais, le roi s'enfuit en Suisse, "capitale Burundaise d'Europe". Il sera peu après son absence, remplacé par son fils NDIZEYE. Ce dernier, après une longue absence de son père se déclare roi le 08/07/1966 et fut intronisé le 1er/09/1966. C'est lui qui institua UPRONA parti unique. c'est suite à un conflit de gestion du pouvoir entre d'une part le roi et le conseil de la couronne et son gouvernement d'autre part que la république sera proclamée. En effet NDIZEYE refusait d'être selon lui, un symbole du pouvoir qu'il attendait exercer directement et pleinement. MICOMBERO profitera de son absence le 28/11/1966 pour proclamer la république.

Expliquant les causes du changement de régime, MICOMBERO souligne l'intervention de l'armée pour défendre l'indépendance et la liberté contre le népotisme et la corruption du régime monarchique. c'est ici le début des régimes militaires jusqu'en 1993.

Le régime républicain évolue dans un système de parti unique. Selon Sylla Lancine, le parti unique était conçu par les dirigeants comme une synthèse entre la thèse (le nationalisme en crise) et son antithèse (le tribalisme croissant). Le parti unique qui agit à la place de l'Etat confisque presque toutes les libertés. Il concentre tous les pouvoirs de l'Etat. C'est un parti-Etat, les autres institutions lui sont subordonnées.

Le parti devient également un parti de masse, cherchant à rassembler la quasi totalité des populations. Il était le seul moteur et garant du développement intégral de toutes les composantes sociales. Nous pensons aussi que le souci de rassembler les populations était pour effacer des mémoires populaires les oppositions politico-éthniques des années précédentes. Cette opposition avait disparu de soi, accusés d'attentat à la vie du roi.

A l'égard des uns et des autres, les politiciens d'alors étaient devenus plus des ennemis plutôt que des concurrents politiques. Les dirigeants au sein du parti unique souhaitaient éradiquer les séquelles des oppositions et construire une société unanime. Cependant, les crises cycliques qui sont survenues au Burundi avec point culminant en 1993 sont une preuve indéniable de l'incapacité du parti unique à concilier les intérêts des divers groupes éthniques, régionaux voire idéologiques, et réaliser enfin une véritable intégration nationale.

A côté de l'ethnisme, la Première République a favorisé la naissance d'autres formes de divisions. Il s'agit de népotisme, favoritisme, clanisme, régionalisme entre les tutsi surtout. Ces exactions sont du moins les causes de la chute de la Première République contenues dans l'acte de la proclamation de la IIè République. Pour mettre en exergue le caractère égoïste du régionalisme et du tribalisme, le Président BAGAZA les définissait comme de nouvelles formes de solidarités négatives qui sont le fait des politiciens ambitieux et cupides, déterminés à conquérir et monopoliser le pouvoir (protéger leurs intérêts) par la constitution des factions sorties des recrutements de la fonction publique et des forces armées. C'est une forme de clientélisme politique et social, qui exploite les liens de voisinage, d'amitié ou de parenté. Animé par les politiciens ambitieux, corrompus et cupides, il va se renforcer surtout au sein de l'élite et en partie dans la population des centres urbains mais restera ignoré par la paysannerie[138].

Selon Christian Thibon, la première république fut caractérisée par une classe politique et une élite sociale qui se bipolarisait selon une ligne éthnique d'affrontement, soit d'autodéfense tutsi, soit de renversement hutu. et qui, divisée selon les appartenances claniques ou territoriales, faisait jouer les ressorts du clientélisme[139].

La deuxième république constate que la crise de 1972 est résultante d'un ensemble de contradictions accumulées depuis le lendemain de l'indépendance.

La violence physique commence cependant peu avant l'indépendance avec l'assassinat de RWAGASORE.

La crise 1972 a été caractérisée par une répression sanglante anti-hutu, liquidation des opposants réels ou virtuels, les hutu lettrés et fortunés, les lycéens et écoliers, avec beaucoup de réfugiés qui affluent vers les pays voisins[140].

A part les assassins de RWAGASORE, les auteurs des crimes qui ont suivi ne furent recherchés, jugés et condamnés. Cela aurait été l'un des principaux facteurs de la perte de légitimité du pouvoir et particulièrement du pouvoir judiciaire. C'est le début des rancoeurs et l'esprit de vendetta, une vendetta favorisée par l'indifférence des instances juridictionnelles.

[138] Comité central du parti Uprona, Rapport du Ier Congrès de l'Uprona,p.11

[139] THIBON, C., Op. Cit. ,p.57

[140] Idem,p.58

En effet, les gens ne trouvant qui leur rendre justice, se la rendent eux mêmes comme le constate Christian Thibon :

> *(...) l'absence de traitement judiciaire et l'amnésie officielle que prônait le gouvernement ne pouvait aux yeux des parents de victimes qu'accentuer le sentiment d'humiliation, favoriser une violence rentrée et cultiver enfin de compte un esprit de vengeance, d'autant que les élites tutsi, sans véritable concurrence monopolisèrent à compter de cette date les charges et les revenus de l'Etat*[141].

Dès son arrivée au pouvoir, le Président BAGAZA promet de s'employer pour mettre un terme aux tensions (éthniques et régionales) sécouant le pays et de "sauver un pays divisé par un grand nombre de clans de politiciens égoïstes en quête du pouvoir et des avantages matériels"[142].

C'est déjà ici la reconnaissance et la dénonciation d'un enjeu important : l'égoïsme pour entrer ou s'accrocher au pouvoir, cause de la dialectique d'"ôte-toi de là que je m'y mette" et du "j'y suis, j'y reste". Que ce soit l'ethnisme ou le régionalisme, ces luttes n'avaient de raisons d'être que l'avoir.

Cela laisse penser que n'eussent été les avantages liés à l'exercice du pouvoir, les conflits éthniques et régionaux n'auraient pas eu lieu. C'est l'aspect économique de la crise socio-politique dans un pays où la misère devient de plus en plus chronique.

Ainsi l'esprit de groupe, l'esprit de clan, l'appartenance éthnique jouent dans le partage du produit économique et dans la quête politique. L'état de pauvreté conduit à la politique de clientélisme, du néopatrimonialisme et de la politique du ventre fustigés par J.F. Bayart. Ce serait d'ailleurs l'un des principaux objectifs de la création des partis , c'est-à-dire élargir les possibilités de prédation rotative. Cependant, l'enrichissement par le pouvoir est décrié par ceux qui ne sont pas encore en position d'en bénéficier.

Si les hutu ont développé progressivement l'extrémisme ethnico-politique, allant jusqu'à l'exclusion physique des tutsi, ce serait parce qu'il y a eu une conscience de leur exclusion dans la "rotation prédative". Cet extrémisme a été créé et entretenu par des réfugiés hutu groupés dans des organisations à caractère politique mais à identification éthnique.

Nous pensons que les guerres ont éclaté à partir du moment où (ces groupes), en temps ordinaire, ces groupes n'ont pas pu accéder au pouvoir ou au moins obtenir pacifiquement les transformations des règles politiques. C'est donc le début des affrontements qui, souvent marquent la crise de légitimité du pouvoir en place. En effet, jusqu'à la formation du gouvernement SIBOMANA, baptisé de l'unité nationale (après NTEGA-MARANGARA), aucune réforme

[141] Ibidem

[142] Parti Uprona, Acte de proclamation de la IIème République, p.8

politique n'avait jamais été envisagée en vue de la réintégration de l'ethnie hutu au pouvoir. L'extrémisme se serait aussi développé au rythme des répressions qui ont, non seulement frappé les rebelles, mais aussi emporté beaucoup d'innocents.

Si la philosophie unitariste de BAGAZA a échoué, ce serait entre autre dû à la discordance énorme entre les discours et la pratique politiques.

Rappelons en passant que cette philosophie était axée sur la constitution d'une alliance patriotique où paysans, ouvriers et intellectuels révolutionnaires se rassemblent au sein d'une UPRONA rénovée et ayant en vue les perspectives de développement économique et social pour réaliser l'objectif fondamental qui est justice sociale[143].

Si nous remontons l'histoire, la volonté d'interdire les identités hutu, tutsi, twa serait une politique de créer au sein des populations confondues une conscience nationale qui doit primer au-delà de toute autre considération. Il fallait habituer les Burundais à penser burundais plutôt que hutu, twa, tutsi pour ressouder l'Etat et la nation. Cette conscience nationale ne put réellement être enracinée. En effet, une barrière sociale externe fut préalablement érigée : De 1965 à 1972, beaucoup de hutu ont été contraints de quitter le pays pour trouver asiles dans les pays frontaliers, surtout au Rwanda et en Tanzanie.

Ceux-ci ne sont pas restés sans influence sur les populations hutu qu'ils considéraient comme opprimées par un pouvoir et une armée monoéthnique tutsi. Selon leur appel, une prise de conscience de l'état éthnique était donc nécessaire pour une éventuelle libération. Ces populations hutu se nourrissaient d'informations et appels à la révolte en provenance des pays hôtes des réfugiés. D'où se développaient la méfiance et la peur du pouvoir désormais posé comme oppresseur.

Mais pourquoi le régime BAGAZA n'a-t-il pas connu d'affrontements interethniques ?

[143] Parti Uprona, Acte du Ier Congrès de l'Uprona, Bujumbura, 1980,p.12

La réponse qui semble requérir la quasi unanimité des auteurs est que le régime de la IIè république a été fort par l'importance de la coercition, de l'autoritarisme ou du despotisme, maintenant ainsi tout le pays dans un état de terreur et de suspicion mutuelle : personne n'osait, à un certain moment critiquer le pouvoir car les individus se considéraient réciproquement comme agents de le Sûreté Nationale. Ceux qui se faisaient attraper en "flagrant délit" étaient inculpés de fait, taxés d'ennemis de la nation. Christian Thibon constate que cette accalmie éthnique fut le résultat reposant sur les efforts d'encadrement du parti unique et de contrôle policier de l'administration. Elle dépendait également d'une situation régionale paisible qui voyait les Etats neutraliser et briser les velléités politiques des camps de réfugiés qu'ils accueillaient sur leur sol[144].

Suite à cette situation de terreur, les anciens opposants qui sont restés à l'intérieur du pays choisissent deux costumes; celle de l'UPRONA le jour pour infiltrer le pouvoir, et celle de l'opposition clandestine la nuit pour servir de station de relais aux extrémistes basés à l'extérieur.

Nous en aurons constaté au début du second multipartisme où les anciens cadres de l'UPRONA s'y retirent pour fonder ou adhérer à d'autres partis ; décriant haut et fort la mauvaise gestion du pays par une UPRONA, vieille disait-on ; gestion à laquelle ils avaient pris part par ailleurs.

Ici, il importe de noter l'importance de l'adhésion : le parti unique exerce sa suprématie, il est la seule pépinière des cadres du pouvoir. Par conséquent, toute promotion à la gestion de l'Etat est subordonnée à un dévouement au parti.

Comme le remarque Joseph GAHAMA, à l'avènement de la IIIè république en 1987, cette organisation politique était toute puissante : le chef d'Etat était en même temps chef du parti, les hauts cadres de l'administration en étaient obligatoirement membres. Organisée à la manière des partis socialistes de l'ancien Europe Orientale, l'UPRONA prenait toutes ses décisions selon le principe du centralisme démocratique. Forte de sa suprématie sur toutes les institutions du pays, elle exerçait un contrôle à tous les échelons de la hiérarchie administrative et dans les entreprises tant publiques que privées. Elle en profitait pour mener une guerre sans merci aux partis politiques clandestins qui étaient nés au sein de la diaspora hutu depuis 1965[145].

Les crises de 1988, 1991 et 1992 dénotent la permanence de la haine éthnique. La solution du pouvoir fut un rééquilibrage éthnique au sein des institutions. Pour preuve, le gouvernement SIBOMANA (lui-même hutu à côté d'un chef d'Etat tutsi) est nommée selon un dosage éthnique paritaire. Ce dosage dans les institutions de la IIIè République n'a fait que réveiller et entretenir la conscience ethnique au lieu de favoriser une véritable intégration nationale. En effet, l'institutionnalisation d'un tel dosage a fait que les individus ou groupes d'individus se sentent

[144] THIBON,C.,op.cit.,p.56

[145] GAHAMA,J., "Limites et contradictions du processus de démocratisation au Burundi", in GUICHAOUA, op.cit.,p.79

appartenir à la nation lorsque le groupe auquel ils s'identifient reçoit sa place au" soleil". Le président croyait ainsi mettre un terme à l'activisme éthnique. Au contraire, Sylla Lancine constate que ce rééquilibrage éthnique renforce les consciences éthniques même s'il reconnaît son importance dans la coexistence plus ou moins pacifique[146]. Le régime est apparu à bien des égards comme un régime de transition vers la démocratie. Au vu des réticences du pouvoir, cette transition n'était pas envisagée vers la démocratie multipartite, mais une intégration au pouvoir longtemps revendiqué par les opposants.

Cette transition maîtrisée voulue par le tendem BUYOYA-SIBOMANA a permis des avancées considérables sur le plan de la démystification du tabou éthnique et de la réinsertion des oppositions dans la vie politique[147].

Selon André Guichaoua, le pouvoir n'a pas encore entamé la démocratisation de la société civile qu'il s'agisse des institutions majeures de l'Etat telles que l'armée, la justice, les ambassades ; du contrôle des richesses économiques, de l'accès aux biens rares autorisant la mobilité sociale comme l'enseignement secondaire et supérieur[148].

De ce qui précède apparaît nettement la démocratisation telle que ressentie par A. Guichaoua. En effet, toutes ces institutions dites de la société civile énumérées ci-dessus sont parmi celles qui ont été naguère considérées comme monoéthnique tutsi. La démocratisation de la société civile dont on veut parler ici est donc la représentation paritaire comme cela venait d'être fait au sein du gouvernement.

La victoire de l'ancienne opposition aura fait croire que la démocratisation initiée par P. BUYOYA était pour la remise en jeu des intérêts des anciens ténors ; comme le dit A. Guichaoua :

> *Le soutien dont a bénéficié le président BUYOYA de la part des milieux tutsi irrédentistes tenait exclusivement à sa capacité présumée de retarder ou d'empêcher la remise en cause des vrais privilèges. La haine viscérale que vouaient les mêmes milieux aux hutus ralliés et partisans d'une stratégie pacifique d'ouverture démocratique donne la mesure du sentiment profond de la trahison ressentie par les perdants au terme normal du processus d'ouverture démocratique, c'est-à-dire lors de son dénouement électoral. Parmi les extrémistes tutsi, P. BUYOYA sera alors ouvertement traité de naïf et d'irresponsable et A. SIBOMANA de traître ou d'infiltré du FRODEBU*[149]

Mis à part les legs historiques ,le pouvoir peut également avoir été l'origine du multipartisme.

[146] LANCINE,S.,Op.cit.,p.69

[147] GUICHAOUA,A.,op.cit.,p.25

[148] Idem

[149] Ibidem,p.26

II.2. LES REPRESENTATIONS DU POUVOIR.

II.2.1. DU CONCEPT DE POUVOIR.

La théorie politique a longtemps considéré le pouvoir dans sa dimension relationnelle, comme un échange entre des acteurs aux ressources inégales ou dans son expression structurelle, comme un rapport institutionnalisé qui impose sa propre cohérence aux échanges interpersonnels.

Au point de vue politique, le pouvoir a été fort bien perçu à l'exercice de la force, à la contrainte elle-même. A cette thèse, Max Weber y a opposé la légitimité. Pour lui, le pouvoir légitime est celui qui peut faire accepter ses décisions comme bien fondé ; c'est un pouvoir dont les directives font objet d'adhésion et acquiescement de ceux auxquels elles sont destinées. Ce qui intéresse Max Weber, dans la légitimité, ce sont les fondements idéologiques et institutionnels qu'elle offre à l'exercice des différents pouvoirs. C'est sur ces fondements que Max Weber distingue trois types de pouvoirs : pouvoir traditionnel détenu par les chefs traditionnels, généralement gérontocratique ou monarchique, un pouvoir charismatique, détenu par un chef qui se fait acclamer de par les qualités qu'il incarne ; et enfin un pouvoir- rationnel légal, ouvert, basé sur des règles de compétitions reconnues, c'est la démocratie participative.

A côté des aspects idéologique, structurel et institutionnels, le terme pouvoir revêt aussi un aspect économique : il n'y a pas de pouvoir sans allocation de ressources. Donc, qui cherche le pouvoir prétend être le gestionnaire de ces ressources, de quelque nature qu'elles soient. Et pour gérer ces ressources, il faut une certaine capacité à les employer, ce qui pose des limites à la gestion du pouvoir, toujours exercé par les intellectuels. Le gestionnaire du pouvoir doit en effet être à mesure d'établir un plan d'utilisation de ces ressources.

Enfin, le gestionnaire doit reconnaître le caractère stratégique du pouvoir, qu'il exerce contre la résistance des volontés adverses ; la caractéristique de l'opposition.

Bref, ces trois notions qui expliquent l'aspect économique du pouvoir sont la disponibilité des ressources, la capacité de gestion, sa position stratégique[150].
C'est sur ce dernier aspect que nous privilégions notre réflexion.

[150] BOUDON, R. et BOURRICAUD, op.cit.,p.16

II.2.2.LE POUVOIR AU BURUNDI.

L'aspect économique du pouvoir politique est un enjeu important de lutte. Cela parce que le Burundi se trouve parmi les pays les plus pauvres du monde, disposant de peu de ressources, exception faite des ressources humaines. Ces dernières ne sont pas mises en valeur. Elles sont en majorité jeunes, dynamiques mais à prédominance incultes. Cependant quelque peu soient-ils, les intellectuels se disputent le pouvoir, perçu comme l'accès à la gestion des ressources existants.

Selon NTABONA,A., au Burundi, l'héritage linguistique, culturel et politique est commun, mais, pour des raisons de conquête du pouvoir; les deux entités se sont éloignées l'une de l'autre; au point que, une crise entraînant une autre jusqu'à radicaliser l'antagonisme, les deux ensembles se sont refusés l'un à l'autre le droit d'existence[151].

Dès l'indépendance, les querelles entre les élites pour l'accès au pouvoir politique s'expliquent par les raisons suivantes d'après les analyses de P. BUYOYA :

Le contrôle de l'appareil de l'Etat est directement ou indirectement source de richesse. Donc, le pouvoir et l'avoir sont liés, l'avoir étant subordonné au pouvoir. L'accès à l'Etat conditionne l'accès aux richesses économiques. L'enjeu dans ce conflit devient le partage du gâteau national. Ce partage se réclame graduellement au nom de l'ethnie d'où l'ethnisme deviendra plus tard un instrument de conquête ou de préservation du pouvoir. Le langage éthnique va devenir dès lors le seul exutoire du malaise social et politique[152].

Selon Jacques Lagroye, parler d'ethnie, c'est souvent désigner un groupe social que les intéressés eux-mêmes ont du mal à identifier, et qui masque l'existence des contradictions et des conflits réellement significatifs. C'est méconnaître que les ethnies ont été fréquemment créées par la colonisation et l'ethnologie que les africains se sont appropriés pour beaucoup de raisons ; un classement dont ils pouvaient faire usage dans leur relations , et de conclure :

> *C'est surtout se condamner à ne pas comprendre qu'une affirmation d'appartenance éthnique est aujourd'hui le moyen pour les groupes dirigeants de revendiquer le pouvoir ou de contester leur éviction de postes prestigieux ou lucratifs. L'usage de l'argument d'ethnicité peut être une stratégie efficace dans les luttes politiques. Ces luttes se font pour des positions institutionnelles qui procurent des ressources vitales, la politique du ventre*[153].

[151] NTABONA,A.,op.cit.,p.333

[152] BUYOYA,P.,op.cit.,p.60

[153] LAGROYE,J.,op.cit.,p.197

Et J.F. Médard de le compléter en disant : "l'ethnie est devenue un canal par lequel se réalise la compétition en vue de l'acquisition de la richesse et du pouvoir[154]. Ces querelles ayant conduit à la léthargie et à l'instabilité gouvernementale ont aussi occasionné la solidarité et identité restrictive et exclusive, ainsi que la naissance des ambitions individuelles suscitées par les intérêts matériels attachés aux fonctions publiques et la relative rareté de celles-ci[155].

Pour pallier à cela, le président BAGAZA pensait qu'un développement économique rendrait les populations politiquement indépendantes et partant d'échapper aux sollicitations ethnico-politiques sous toutes ses formes : corruptions, promesses alléchantes,...car ,comme le dit une maxime française, " ventre creux n'a pas d'oreilles ". Et par analogie, un peuple affamé est prédisposé à la violence.

Francis Akindès constate une corrélation entre conscience éthnique et adhésion au pouvoir. En plus, il note deux caractéristiques du pouvoir en Afrique qui valent aussi pour le Burundi : un pouvoir personnel, situation de rente que confère la conquête d'un espace politique.

Fustigeant les crises du parti unique, F. Akindès note les causes de ces crises quand il dit :

> *Les crises du parti-Etat ne surviennent que lorsque les amarres économiques du système sont touchées, rompant ainsi le cercle de la redistribution, c'est plutôt d'abord et avant tout l'insécurité matérielle croissante des populations qui conduit ces dernières à remettre en cause le patrimonialisme étatique de moins à moins nourricier*[156].

Aussi le même auteur constate pour l'Afrique en général, l'enrichissement illicite par le fait du pouvoir, la confusion entre le trésor public et de l'avoir personnel des élus.

Le pouvoir politique conduit donc au pouvoir économique et non l'inverse. Ce que F. Akindès note en Afrique se trouve au Burundi où la tradition d'enrichissement par le pouvoir est indéniable. C'est également au niveau de la conquête du pouvoir pour l'avoir que Béchir Ben Yahmed situe les luttes au pouvoir dans les régimes politiques africains.

[154] MEDARD,J.F., Les Etats d'Afrique noire, formations, mécanismes et crises, Paris,Karthala,1991,p.282

[155] GUICHOUA,A.,op.cit.,p.56

[156] AKINDES,F.,op.cit.,p.181

Dans ses habituels "ce que je crois", il constate une dichotomie de conquête du pouvoir entre les pays développés et les pays sous-développés.

Dans les pays développés l'économie (richesse) ou mieux l'argent donne le pouvoir, permet d'y accéder ou en facilite l'accès. Concernant l'Afrique et particulièrement l'Afrique noire dont le Burundi fait partie, il constate l'inverse :

> *Une fois que vous l'avez conquis, le pouvoir politique vous donne le clefs du coffre ; tout d'un coup, vous avez à votre disposition de l'argent. C'est pourquoi en Afrique, on tue et on se fait tuer pour accéder à la tête de l'Etat ou pour y rester..*[157].

Concernant le pouvoir démocratique, Seymour Martin Lipset trouve une corrélation entre développement économique et progrès de la démocratie. Selon lui, la pauvreté est un véritable impact à la démocratie véritable :

> *La richesse d'ensemble d'une nation la rend plus accessible aux idéaux démocratiques (...) ; plus un pays est pauvre, plus il est exposé au népotisme, au régime des recommandations et des faveurs, et il lui sera difficile alors de disposer d'une administration efficace, indispensable dans les Etats démocratiques modernes*[158].

II.2.3.LES COMMUNAUTES NATIONALES FACE AU POUVOIR DEMOCRATIQUE.

Les crises politiques résultent également à l'existence d'un ordre social à base de marquages sociaux et de solidarités imposées[159].

D'après les arguments ci-haut de Lipset, nous sommes à même de déceler ce qui a miné l'exercice du pouvoir au Burundi. Il s'agit à l'instar du népotisme, du régionalisme, de l'ethnisme et du favoritisme qui constituent de véritables handicaps à l'exercice du pouvoir.

Ces considérations identitaires ont comme corollaire la mise en tiroir des critères de mérites, aux dépens du bon fonctionnement du pouvoir.

Nous pensons que. en plus de la pauvreté qui n'est qu'apparence. ces considérations sont inhérentes à la conception même de la famille : la communauté contre l'individu.

Selon F. Akindès, l'idéologie de la démocratie libérale implique :

[157] YAHMED,B.B., "Argent et pouvoir ou couple infernal", in jeune Afrique n°1993 du 23-29/3/1999,p.8

[158] LIPSET,S.M.,cité par LAGROYE,J.,op.cit.,p.152

[159] GUICHAOUA, A., Les enjeux nationaux et dynamiques régionales dans l'Afrique des Grands Lacs. Paris,1992,p.23

Le respect de la différence et en particulier les différences d'idées, d'options économiques, sociales et politiques ; l'interdiction du monopole du droit à la réflexion; l'acceptation des conflits d'opinions, doublée d'une éthique du débat ; la reconnaissance de l'autre en tant que l'autre, ou l'individu-autre est un être indépendant, autonome et moral ; ainsi que le droit au bénéfice d'une chance individuelle de se réaliser[160].

Au coeur de l'esprit démocratique se trouve l'individu duquel tout part et auquel tout revient :

Cette idéologie de l'individualisme et le contrat social qu'appelle semblent directement entrer en contradiction l'esprit communautaire (...) où le droit se voudrait non pas le droit de l'homme en tant qu'agrégat, mais le droit des communautés. Selon ce droit communautaire, l'individu n'existe que par rapport au groupe social auquel il appartient[161].

C'est ici que se trouve l'impossibilité des paysans et des intellectuels à se détacher de la communauté pour être des individus autonomes. Ceci ne permet pas de libérer la pensée individuelle et de se réaliser en toute plénitude.

C'est pour cela d'ailleurs que dans les revendications de tous ordres, les droits de l'individu sont confondus aux droits de la communauté. Il y a affirmation de la communauté sur l'individu.

Au Burundi, la notion d'individu est totalement absente. Tout droit se réclame au nom d'une certaine communauté. Les communautés les plus en vue sont l'ethnie, la région, le clan et même la famille. Ainsi par exemple, une institution ou un organe étatiques seraient mal considérés s'ils sont constitués par des gens ressortissant d'une même éthnie, d'une même région, d'un même clan ou d'une même famille.

Au cas contraire, ceux qui en sont exclus profitent pour revendiquer, non pas d'abord individuellement, mais au nom de la communauté entière à laquelle les meneurs du mouvement revendicatif s'identifient. La réclamation des droits au nom d'une certaine communauté est l'une des principales causes des crises politiques au Burundi.

Si l'on essaie une analyse rétrospective, les répressions des crises post-indépendantes auraient emporté plus de hutu mis au banc des accusés, y compris d'autres considérés comme des ennemis potentiels. Cela créa un état institutionnel de fait de telle sorte que l'on y rencontrait très peu ou pas de hutu du tout alors que ces derniers s'estiment les plus importants numériquement.

A un certain moment, les hutu ont dû se lever, souvent les armes à la main pour réclamer les droits de participation aux institutions, justement au nom de la communauté hutu.

[160] AKINDES,F.,op.cit.,p.168

[161] Idem

Durant la I ère et la II è république surtout, les dirigeants ont introduit une autre forme de revendication communautaire. Il s'agit du régionalisme doublé du favoritisme.

En effet, dans la gestion de toute la hiérarchie administrative, ces deux républiques ont été accusées d'avoir favorisé le régionalisme (MPINGA YANJE) et le favoritisme (KA MWANA WA MAMA). On a parlé du pouvoir détenu par les ressortissants de BURURI ; ce qui aurait sans doute poussé les ressortissants d'autres régions de se voir exclus et de réclamer leur droit à l'intégration.

De 1966 à 1993, il saute aux yeux que le pouvoir a été présidé par les gens d'une même province, même commune et paradoxalement du clan hima. L'on aura aussi parlé de clanisme, c'est-à-dire le fait de favoriser les gens de son clan.

C'est à cause de cette vision de la gestion du pouvoir que les Africains réclament la démocratie à l'africaine, pourquoi pas les Burundais, la démocratie à la burundaise.

La démocratie à la burundaise signifie à notre avis, l'élaboration d'une démocratie qui tienne compte des réalités spécifiquement burundaises ; en considérant les différents facteurs sociaux et culturels sans oublier les contingences historiques.

Parmi ces facteurs, il convient de noter que le plus important semble le facteur éthnique dont la manifestation génocidaire n'est qu'une partie visible de l'iceberg. Les crises du multipartisme pourraient être conçues par contre comme résultat de la face cachée de note iceberg, entendons ici l'exclusion politico-ethnique.

Dès la naissance des associations revendiquant le pouvoir politique vers les années 80, la première chose dénoncée fut la monopolisation du pouvoir par les tutsi et l'exploitation des masses paysannes hutu.

Aussi à l'avènement du multipartisme de 1992, ces associations, devenues légalement opposition, remet publiquement en cause la gestion de l'Etat post-colonial. Il est indéniable que le parti unique n'a pas atteint son but ; celui d'éliminer les crises tribalo-ethniques et aiguiser la conscience nationale.

Au contraire, ces crises se sont exacerbées, dans les masses paysannes et ont détruit à petit feu l'édifice Etat-Nation.

Seule la démocratie, pense-t-on, pouvait fournir les mécanismes de gestion saine du pouvoir et surtout de résolution pacifique des conflits, le plus manifeste et plus dangereux étant éthnique.

La première expérience du multipartisme des années 1960 s'était soldée par la paralysie des rouages de l'Etat et des affrontements interethniques.

c'est pourquoi d'ailleurs, bon nombre de Burundais mettaient en doute le deuxième multipartisme, comme un risque de reproduire les événements du passé.

Signalons que jusqu'en 1992, deux types de caractères sociaux constituent des enjeux importants de la revendication du pouvoir politique. Il s'agit de la région et de l'ethnie.

Ces deux principaux enjeux prennent circonstantiellement des allures opposeés. C'est dire par exemple que lorsque l'extrémisme éthnique monte, le régionalisme décroît ou s'estompe et vice versa.

L'adoption du nouveau multipartisme courrait donc le risque accru de refléter les deux tendances. Dans ce cas, la création des partis et le respect des procédures démocratiques a été liée à ces tendances pourtant anti-démocratiques.

A ce propos, ROB. B et Céline T. relevaient un constat : C'est que les élections, passage obligé en démocratie, peuvent effectivement mettre en lumière en l'absence relative de solidarité nationale et culturelle, et reproduire les divisions profondes des sociétés fortement fragmentées.

Jusqu'ici nous pourrions relever une des origines, du moins les plus importantes du conflit burundais, ayant abouti au génocide concommitant à l'assassinat d'un président "libérateur hutu".

II.2.4.IMPACT DES LUTTES AU POUVOIR DANS LES RELATIONS INTEREHNIQUES.

Les assassinats politiques de la veille de l'indépendance ont envenimé les relations socio-politiques et inauguré un pouvoir autoritaire. Il s'agit de la concentration du pouvoir en une fraction de personnes organisées et hiérarchisées, où les droits ,les libertés et le respect de la personne humaine sont entièrement sacrifiés, au profit d'une raison supérieur et arbitrairement désignée par les détenteurs du pouvoir, la raison d'Etat confondue au Burundi à la raison de l'ethnie[162]

Selon l'organe d'expression du parti SAHWANYA-FRODEBU, ce totalitarisme commence depuis une trentaine d'années à peine le Burundi soumis à la gestion indépendante de ses fils[163].

En effet le 18/09/1961, l'UPRONA gagne un mandat de 4 ans à l'issue des élections.

Aussitôt après l'assassinat de RWAGASORE, les politiciens d'alors commencent à se disputer le pouvoir. Cela se passa entre cadres d'origines hutu et leurs congénères tutsi ; particulièrement entre Paul MIREREKANO (hutu Uproniste) et André MUHIRWA (un ganwa-Uproniste). L'organe d'expression de l'UPRONA ne nie pas aussi les faits quand il affirme que tout commence après la mort du leader historique et charismatique de l'UPRONA le prince Louis RWAGASORE. C'est dès lors que ses lieutenants dont André MUHIRWA, Jean NTIRUHWAMA, Joseph BAMINA et Paul MIREREKANO, deux tutsi et deux hutu se disputent la succession à la tête de l'UPRONA[164].

Les deux journaux reflétant les deux extrêmes (pouvoir-opposition), ceci nous permet de lire entre les lignes ci-dessus que l'origine du conflit auquel ils s'accordent tient à la gestion des pouvoirs de l'Etat.

Paul MIREREKANO, un hutu extrêmement populaire dans l'UPRONA veut succéder au prince RWAGASORE. En réaction, MUHIRWA s'y oppose arguant que jamais dans l'histoire du Burundi un hutu n'a été accepté à occuper de si hautes fonctions[165].

Ainsi MIREREKANO perd la chance de promotion du fait naturel de son appartenance éthnique, d'où l'origine première du conflit éthnique à l'exercice du pouvoir.

Le carrefour des idées reconnaît une stratégie mise en oeuvre pour évincer P.

[162] NTABONA,A.,op.cit.,p.333

[163] NDIMURUKUNDO,A., "L'opposition se fourvoie", in Aube de la démocratie n°33 du 1er au28/2/1994,p.11

[164] MADIRISHA,J., "Génèse du conflit hutu-tutsi", in Carrefour des idées n°27 du 1er au 15/8/1993,p.3

[165] NDIMURUKUNDO, A., "L'opposition se fourvoie", in Aube de démocratie, n°33 du 1er au 28 Février 1994, p.11

MIREREKANO du poste auquel il prétendait.

En effet, dans un congrès qui eut lieu à MURAMVYA en 1964, Joseph BAMINA fut élu contre Paul MIREREKANO alors que tous les congressistes n'étaient pas encore présents. Ceux-ci auraient été retardé par des barrières érigées en route par les militaires. Sa défaite fut imputable aux tutsi NTIRUHWAMA et MUHIRWA. Tous les hutu ayant été pour Paul MIREREKANO considèrent qu'il est victime "des machinations des vilains tutsi André MUHIRWA et Jean NTIRUHWAMA[166]". Le parlement réagit éthniquement en se scindant en deux groupes qui cachent en eux un rassemblement au tour des ethnies.

Le groupe Casablanca rassemble les tutsi qui redoutent que le Burundi ne soit le théâtre des hécatombes du Rwanda voisin en 1959. Du côté des hutu le rassemblement se fait au sein du groupe MONROVIA dit modéré[167].

Le regroupement suivant les identités en vogue en Afrique vers la création de l'OUA, est un signe qui traduit la conscience éthnique.

Après le coup d'Etat de 1965, MIREREKANO exilé au Rwanda sera élu parlementaire dans la ville de Bujumbura malgré son absence dans le pays, ce qui prouve encore sa popularité.

Alors que le pouvoir fut la cause de l'assassinat de Rwagasore, P. NGENDANDUMWE fut aussi assassiné pour la même cause.

En effet, selon Jean Paul Harroy, le colonisateur ne pouvait pas laisser le pouvoir aux mains agiles que celles de RWAGASORE[168].

La disparition de NGENDANDUMWE fut conçue comme "une grande plaie dans les relations interethniques". Sa mort fut imputable aux extrémistes tutsi. Et pourquoi ? A cette question, l'Aube de la démocratie fournit la justification ci-après :

> *(...) Pierre NGENDANDUMWE, un hutu modéré et pondéré qui semble-t-il est redouté par l'aile extrémiste tutsi. Pour NGENDANDUMWE en effet, la patience, le temps et la justice suffisaient pour corriger les avatars laissés par l'époque pré-coloniale et la colonisation dans le sillage des relations hutu-tutsi. NGENDANDUMWE paraissait dangereux parce que sa philosophie non violente rendait irréfutable l'avènement de la justice et de la démocratie au Burundi, donc, une égalité de chance pour les citoyens Burundais peu importe leur origine éthnique. Pour les extrémistes tutsi, cette philosophie était plus dangereuse, donc à combattre avec énergie, plus qu'il n'en serait besoin contre*

[166] MADIRISHA, J., "Génèse du conflit hutu - tutsi", in Carrefour des idées,n°27 du 1er au 15 Août 1993, p.4

[167] Idem,p.4

[168] HARROY, Burundi, souvenir d'un combattant d'une guerre perdue,.Bruxelles, 1987, p 629

ceux qui voudraient changer le cours de l'histoire par la violence[169].

L'élimination successive de RWAGASORE et de NGENDANDUMWE enclenche un cycle infernal de violences politico-éthniques jusqu'à nos jours.

En 1965, la couronne rejette les élections législatives rempotées par la coalition hutu. Les causes de ce rejet fut l'"ethnisation des élections". Le roi refusa d'investir une Assemblée Nationale pourtant "élue par le peuple".

A cette époque, le roi se trouvait sous la pression de l'aile extrémiste tutsi qui croyait que la très forte majorité des hutu (2/3 de cette Assemblée) risquerait de les écraser et compromettre leur main - mise sur le pouvoir[170]. C'est aussi le refus du candidat premier ministre Gervais NYANGOMA proposé par la majorité parlementaire.

Contre toute attente et à partir de Genève, le roi nomme comme premier ministre Léopold BIHUMUGANI ; un ganwa descendant direct de MWEZI GISABO ; dit-on pour tenter de sauver la monarchie.

C'est ainsi qu'en 1965, sous le commandement du Chef d'Etat-Major de la Gendarmerie, le Major Général SERUKWAVU ; des mutins hutu essuient un échec contre le palais et la résidence du premier ministre. Cette mutinerie fut réprimée dans un bain de sang qui emporte particulièrement les hutu culpabilisés et présumés ennemis potentiels.

Parmi ceux qui ont échappé à cette répression, certains furent contraints à l'exile ; ; d'autres furent obligés de se taire et s'incorporer dans les rangs de l'UPRONA, devenue parti unique de fait, puis de droit le 23/11/1966. Et l'Aube de la démocratie de conclure : "voilà donc comment est démoli l'édifice démocratique hérité de l'indépendance[171]".

Les querelles et instabilité institutionnelles auraient été à l'origine du renversement de la monarchie le 28/11/1966, inaugura la république et consacra définitivement la fin de la monarchie multiséculaire.

Le Burundi républicain évolue sous un monopartisme, une dictature que les plus extrêmes de l'opposition qualifieront plus tard de fascisme, nazisme ou d'apartheid.

Le régime MICOMBERO sera connu historiquement, du moins pour les hutu, pour avoir consolidé l'ethnisme et favorisé l'émergence du régionalisme et du clanisme.

L'ethnisme se radicalisa définitivement avec les répressions successives qui atteignent le

[169] NDIMURUKUNDO,A.,op.cit.,p.12
[170] Idem, p.12
[171] Idem,p.13

point culminant en 1972. L'on parlera de génocide mais aucune enquête indépendante ne put le prouver.

Les tutsi expliqueront cette crise de 1972 comme une tentative des hutu Burundais, appuyés par les MULELISTES en provenance du Zaïre (actuelle R.D.C) de faire la "révolution à la Rwandaise".

Le régime BAGAZA ne sera aussi connu que par le renforcement du pouvoir de la terreur ; un président ayant l'image d'un homme qui renforça le pouvoir ethniste tutsisant par une politique d'exclusion savamment menée, sans dérapages meurtriers, mais où la mort était donnée à petites doses et à petit feu[172]. Certains
parleront d'une paix musclée. Cet état sécuritaire n'était donc pas résultat d'un pouvoir légitime mais essentiellement la crainte des répressions sanglantes à l'image de celle de 1972.

Cette situation qui pourrit de l'intérieur allait dégénérer lentement de mal en irréparable comme nous dit André Guichaoua:

> *A partir de 1984, (...) différents éléments attestent une dérive despotique du régime et la permanence des réflexes sectaires des activistes tutsi toujours enracinés dans l'appareil politique et administratif : insuffisance d'une gestion économique à la fois marquée par des contraintes bureaucratiques tatillonnes et un laxisme générateur de corruption, abus croissant de la sûreté en matière de contrôle policier des populations, enfin signe le plus visible, conflit avec l'Eglise*[173].

Quant au président BUYOYA, il n'a pas été en mesure de satisfaire les revendications politico-ethniques lui léguées par les régimes précédents :

[172] Ibidem,p.13

[173] GUICHAOUA, A., Les crises politiques au Burundi et au Rwanda 1993-1994, analyses, faits et documents, université des sciences et technologie de Lille, Faculité des sciences économiques et sociales, 2è édition, Karlthala, p.24

Les crises de NTEGA-MARANGARA en Août 1988 et de Bujumbura Cibitoke-Bubanza et autres en 1991-1992 ont révélé l'inefficacité de son approche sur la question de l'unité nationale. De même, la secousse d'Octobre 1993 et tout ce qui a suivi montre à quel point la philosophie "buyoyienne"de l'unité nationale n'était construite que sur du sable mouvant. On peut en effet s'interroger aujourd'hui (...) à quoi ont servi les fameux colloques sur la question de l'unité nationale et que vaut aujourd'hui chez les hutu, les tutsi et les twa la charte de l'unité nationale[174].

Ici, que ces régimes républicains se réclament de l'unité et de la démocratie, ils sont connus spécialement pour avoir été fossoyeurs de ces deux valeurs, la politique d'exclusion pratiquée par ces "nouveaux maîtres du pouvoir".

C'est cette permanence de l'exclusion tribalo-ethnique qui a provoqué l'écroulement de l'édifice de l'unité nationale comme nous le dit P. F. GODINEC :

Tant que les tribus (...) resteront repliées sur elles- mêmes, tant que les députés pensent tribus, tant que les fonctionnaires agiront quotidiennement en fonction du tribalisme, ce pays ne peut faire de réels progrès vers l'unité nationale[175].

Toute tentative de résoudre la crise burundaise se passant aujourd'hui mains armées serait "déraciner les démons affublés de tous les suffixes en "-ISMES", dangereux à savoir l'ethnisme, le régionalisme, le tribalisme, le népotisme, le clientélisme, le machiavélisme, le despotisme, "triste pléiade qu'est celle qui ronge, gangrène et mine la société burundaise"[176]. L'Aube de la démocratie déclare:

Dès 1965, (...) les gestionnaires du pouvoir, en mal d'idéologie politique propre à satisfaire les aspirations légitimes de toute la population ont fait du tribalisme et de l'exclusion la pierre angulaire de leur politique (...). Ce cancer de division éthnique inculquée aux Burundais depuis surtout 1965 a continué à gangrener la société et les rapports entre les citoyens jusqu'à les phagocyter dans une nasse dont ils se libéreront très difficilement[177].

Tout comme l'Aube de la démocratie (organe d'expression du FRODEBU), le Citoyen (un des organes modérés de l'opposition) reconnaît que les antagonismes entre hutu et tutsi qui ont commencé avec les élections législatives de 1965 allaient par la suite être à la base des effroyables

[174] NDIMURUKUNDO, A., op. cit., p. 13

[175] Idem

[176] NDEKATUBANE, "Désarmement au Burundi", in Aube de la démocratie n°34 du 1er au 15/3/1994,p.5

[177] A.M., "Le FRODEBU est sans faute,", in Aube de la démocratie n°39 du 23 au 30/7/1994,p.10

massacres que le pays a connu en 1965, 1972, 1988, 1991, et atteint le sommet de la barbarie en 1993[178]. Cette date de 1965 est aussi le point de départ du conflit comme nous le dit Christian Thibon :

> *Le choix par la cour d'un premier ministre non issu de la majorité parlementaire va discréditer un système parlementaire qui, pour les uns, marginalise la minorité sociale, qui aux yeux des autres, semble un rejet du verdict des urnes par cette minorité*[179].

L'Aube de la démocratie est sceptique sur l'évolution future du pays suite à la crise de 1972 quand il s'exprime :

> *A côté des conséquences physiques, la crise de 1972 laissera des stigmates psychologiques, politiques et sociales profondes. Des archétypes et des complexes se sont installés et enracinés ainsi que le mépris, la diabolisation, la peur de l'autre, l'intolérance, l'extrémisme et un penchant évident pour la violence et le crime*[180].

La crise d'exclusion éthnique a fait des hutu des citoyens de seconde zone et jamais des hommes égaux aux autres en droits et en devoirs. Les frustrations s'accumulaient, les tensions éthniques montaient au point que l'une et l'autre ethnie se considéraient réciproquement comme des ennemis potentiels. Les hutu n'espèrent rien obtenir des tutsi, ces derniers n'envisagent aucune voie de partage ou d'alternance politique. L'on aurait entendu parler d'apartheid à la burundaise, ce qui aurait d'ailleurs poussé l'Aube de la démocratie à s'exprimer en termes suivants :

> *Victime de ce racisme, segrégé, exclu, le hutu sera de surcroît présenté comme le méchant loup et le tutsi le doux agneau*[181].

Pour les hutu, les stéréotypes raciaux, éthniques et moraux hérités de la colonisation semblent se vérifier.

Et, cela ne reste pas sans conséquences sur les relations interethniques. Nous pensons particulièrement à celles liées à la perte de confiance globalement en l'ethnie tutsi. Ce serait d'ailleurs pourquoi à la course au pouvoir, l'un des principaux slogans de l'opposition naissante sera : "nous vous avons démasqués" (c'est-à-dire TWARABAHINYUYE). Voici comment l'Aube de la démocratie décrit le tutsi démasqué :

[178] KAMWENUBUSA, B., "Au Burundi, la démocratie à l'occidentale n'est pas possible", in le citoyen, n°24 du 24/12/1993-8/01/1994,p.4

[179] THIBON,C.,op.cit.,p.57

[180] Idem.

[181] Idem, p. 10

Le tutsi est cruel et d'une cruauté comparable à celle des nazis sous Hitler. Il tue sans remords et il marque sa victime de son sceau. Hypocrite, il se rend aux obsèques de sa victime et joue jeu. Verse des larmes par torrents et communie durant la messe de requiem. Tuer est devenu pour lui un acte banal. La conscience ne lui reproche rien. Expérimenté, il sait planifier la mort, traquer sa victime, la tuer cruellement sans provoquer son cri et faire la propreté après l'acte. Ignoble, cynique, il accuse sa victime d'être son bourreau et artisan de sa propre mort[182].

Alors que MICOMBERO fut accusé de génocide physique dû aux successives répressions dont la plus cruelle est celle de 1972; BAGAZA, lui, n'ayant pas connu d'insurrections internes ni d'incursions externes fut accusé de génocide intellectuel; accusations qu'aucune information officielle à notre connaissance ne vient démentir.

Mais en quoi consiste ce génocide intellectuel ? L'Aube de la démocratie, organe d'expression du pro-hutu, nous donne les explications suivantes :

(...) BAGAZA a déjà compris qu'un hutu instruit est un rival de taille. Les hutu seront désormais systématiquement exclus de l'enseignement secondaire et supérieur[183].

Les différentes luttes au pouvoir se sont soldées par des massacres interethniques faisant beaucoup de victimes dans les deux ethnies.

Mais de tous les crimes d'antécédents politiques, seuls les assassins de RWAGASORE furent jugés et punis conformément aux procès rendus, la famille de la victime indemnisée. Il est honteux aujourd'hui de trouver que les traces de la disparition de Pierre NGENDANDUMWE ne sont pas encore élucidées. Les auteurs des autres crises jusqu'en 1972 ne furent pas aussi poursuivis.

Ce serait ce manque de réactions du pouvoir judiciaire qui inaugure un contentieux de sang ; ce qui a permis de disqualifier les organes juridictionnels dits monoethniques tutsi. Ce contentieux de sang est le résultat de l'élimination physique au partage du gâteau national.

Dit-on que l'histoire ne se répète jamais, mais le Burundi semble incontestablement être un contre-exemple.

Même s'il existe des différences de nuances liées à l'ampleur de la crise de 1993, les crises de 1965 à 1993 semblent avoir emprunté le même processus : élection et victoire des partis à prédominance hutu, contestation par les partis à prédominance tutsi, coup d'Etat et guerre civile de 1965 et 1993.

[182] Ibidem.

[183] Ibidem,p.10

Donc, ce qui est impossible sous d'autres cieux peut l'être ailleurs. Le génocide de 1993 est donc une réédition de l'histoire de 1965 au Burundi.

Le conflit qui en 1965, début d'une malheureuse histoire hutu, se localise au niveau institutionnel gagne peu à peu le petit peuple.

Selon Christian Thibon, le recours à la violence et la peur qui l'accompagne et la précède, datent des premières heures de l'indépendance. D'abord instrumentale et restreinte aux cercles du pouvoir et aux élites sociales en luttes pour accéder au pouvoir, cette violence va prendre lors des crises nationales et traumatisantes, un caractère de masse[184].

René Lemarchand complète en mettant en exergue l'instrumentalisation de l'ethnie à la course pour le pouvoir :

> *C'est à propos du massacre des gens innocents des deux ethnies socialement construites. Spécialement, c'est à propos de la violence éthnique dans les discours et l'action politique. Son principal origine est la mésentente de définition des ethnies elles-mêmes, et comment, à travers cette discussion technique, l'ethnicité est transformée, enseignée et finalement intégrée dans les horreurs et l'irrationnalité de la violence génocidaire*[185].

La large propagation de la conscience ethnique résulte de l'enseignement d'une histoire commune.

En effet, les réactions du pouvoir et de l'armée de l'époque donnent plus de poids à l'idéologie ethnique d'un P.P (le parti populaire d'obédience hutu) qui s'est éclipsé. les hutus plus ou moins instruits et influents sont abattus.

Les parents et parentés des réprimés se sentent menacés par le pouvoir qui a enlevé leurs maris et enfants. Ceux qui ont choisi l'exil développent un nationalisme ethnique.

Au-delà des victimes, le danger est ressenti par l'ethnie hutu toute entière. Ceux qui ont échappé, survécu ou assisté impuissamment aux répressions en font le début d'un malheur partagé. Les exilés, dans les pays hôtes tant voisins que lointains nourrissent l'opinion tant nationale qu'internationale du danger imminent et permanent d'un péril ethnique hutu.

Les enfants et petits-enfants des disparus ou exilés apprendront de leur entourage les raisons et les causes tragiques de la disparition des leurs, ce qui développera la méfiance et l'esprit de vengeance à l'égard de l'ethnie tutsi.

[184] THIBON, C., op. cit., p.60

[185] LEMARCHAND,R., Burundi, ethnic conflict and genocide, Woodrow Wilson Center Press and Cambridge University Press,1995,p.XXVI

Cette culture de vengeance résulte de l'impunité en règle depuis l'indépendance. Non seulement aucune procédure judiciaire sérieuse n'a été organisée et conduite à son terme, mais aussi les coupables sont devenus des quasi-héros nationaux[186].

Aujourd'hui les hutu et les tutsi font une lecture diamétralement opposée des différentes tragédies que le Burundi a vécues dès le lendemain de son indépendance.

Et , même les historiens, tous les intellectuels en général seront enfermés dans leurs coquilles ethniques. Le pays connaît donc deux "histoires", l'une pour les hutu et l'autre pour les tutsi.

Ce serait d'ailleurs suite à ces divergences de vue et de malentendus sur la vie politique du Burundi, que les participants au premier séminaire sur le débat National propose entre autre solution au conflit, "la relecture commune de l'histoire". A défaut chaque ethnie construit sa propre histoire et le Burundi ne sera plus un seul peuple; jusqu'aujourd'hui en effet, dans leur conscience collective, les hutu sont convaincus que l'objectif des tutsi reste de les dominer politiquement, socialement et économiquement et que tous les moyens sont bons pour y parvenir[187].

La victoire de leur parti apparaît comme une délivrance. N'a-t-on pas entendu dans les premiers moments de l'annonce de leur victoire, des cris de soulagement comme pour dire "enfin un premier hutu arrive au pouvoir", paroles propagées également par les médias internationaux.

Pour les tutsi, depuis la contagieuse révolution sociale rwandaise de 1959, les leaders hutu du Burundi ne sont fascinés que d'une chose : faire disparaître les tutsi de la carte du monde. Cette politique réussi au Rwanda échoue au Burundi, J.P Horroy le regrettera dans son "Burundi, souvenirs d'un combattant d'une guerre perdue". Aussi, leur forte prépondérance dans l'armée n'aurait qu'un seul objectif : assurer la protection de leurs congénères au cas où la tentation des hutu de suivre l'exemple rwandais connaîtrait un début d'exécution[188].

Actuellement, dans les débats et fora ; conférences et séminaires ; négociations et autres cadres d'échange à la recherche d'une médication curative à la crise, les participants discutent sur la vraie origine du conflit. Le premier maillon de la chaîne de violence reste les luttes sanglantes au pouvoir dès 1965.

[186] GUICHAOUA,A.,op.cit.p.44

[187] TOYI,E., "La réconciliation est-elle encore possible? " in le Citoyen n°22 du 13 au30/11/1993,p.8

[188] Idem.

Le citoyen dit à ce propos :

Tous les ignobles massacres qui ont ensanglanté le Burundi avaient comme base profonde la recherche du pouvoir et les hautes fonctions politiques perçus comme tremplin efficace pour la richesse et la puissance[189].

Dès lors que le pouvoir et la richesse qu'il procure devient un enjeu important de la crise unitaire interethnique ; la paix et la sécurité ne peuvent être recouvrées qu'en recherchant une clé de répartition de ce pouvoir et de ces fonctions politiques entre les protagonistes.

Et le citoyen de conclure :

Pour éviter à l'avenir toutes ces hécatombes, (...) la seule solution serait de procéder à un partage estimé raisonnable et équitable des places au Burundi, car ce sont celles-ci qui ont provoqué toutes ces terribles tueries de citoyen que le pays a connues à plusieurs reprises[190].

Ces places ne sont pas si nombreuses ; elles sont estimé à 230[191].Les crises du multipartisme trouvent également dans les progressifs changements culturels intervenus suite aux contacts avec l'étranger.

II.3. LES ORIGINES CULTURELLES

Les usagers du concept de culture utilisent jusqu'aujourd'hui la définition de l'Anglais E.B. TAYLOR (primitive culture. 1871).

Selon lui, la culture est l'ensemble constitué par les connaissances, les croyances, l'art, le droit, la morale, les coutumes et toutes les autres aptitudes et habitudes qu'acquiert l'homme en tant que membre d'une société[192].

La culture se rapporte à l'ensemble des différences caractéristiques existant entre l'homme et l'animal[193]. C'est ce qui fait l'humanité d'un peuple : l'homme ne devient homme que par la culture ; sans elle, il retombe au stade de l'animal[194]

[189] KAMWENUBUSA, B., op. cit., p.4

[190] Idem,p4

[191] Ibidem,p.4

[192] BADIE,B., Culture et politique, 2è éd. revue et augmentée,Paris,économica,1986,p.12

[193] GURVICH, G., Traité de sociologie,V1,Paris,P.U.F,1958,p.103

[194] RICOEUR,P., Cité par NTABONA,A., in ACA,3-4/1994,p.344.

Dans un sens restreint et proche du langage courant, le terme désigne les raffinements et bonnes manières de l'homme cultivé par opposition à l'inculte. Son sens anthropologique recouvre la totalité des activités qui différencient l'homme de l'animal et s'oppose à la nature[195], c'est-à-dire l'état sauvage.

Les différentes définitions du concept culture convergent vers un même but comme le dit Jean DUVIGNAUD :

> *Il s'agit (...) de faire éclater l'acception traditionnelle et restreinte de la culture entendue comme raffinement et excellence de l' "honnête homme" et voir la marque distinctive non plus d'une élite mais de tout être humain en tant qu'il s'oppose à l'animal*[196].

Les conflits d'interprétation ont fait de la culture une notion ambiguë : l'évolutionnisme s'est confronté au diffusionnisme qui accorde la supériorité à la civilisation occidentale. La théorie diffusionniste se penchait à étudier les phénomènes d'acculturation, c'est-à-dire l'adoption ou l'emprunt des procédés, institutions, croyances, d'une société par une autre[197].

La théorie diffusionniste semble se concrétiser eu égard à l'appropriation de la culture occidentale par les autres sociétés.

Pour le cas d'espèce, il s'agit de l'importation des institutions du système politique occidental comme modèle de gouvernement et de développement.

Le système politique n'est pas seulement constitué de structures, il suppose également un ensemble d'attitudes et de comportements plus ou moins cohérents[198].
Ainsi par exemple, il faut des représentations démocratiques pour asseoir une démocratie représentative. Car, en effet une démocratie est plus qu'une forme de gouvernement ; elle est d'abord un mode de vie associé, d'expériences communes communiquées[199].

[195] DUVIGNAUD,J., La sociologie, Guide alphabétique, Paris 7è éd.Denoël,1972,p.125
[196] Idem,P.125
[197] Ibidem,p.127
[198] BADIE,B., Le développement politique, 2è éd.,Paris, économica,1980,p.34
[199] DEWEY,J., Démocratie et éducation, Paris,Armand colin, 1975,p.113

L'absence de représentations démocratiques c'est-à-dire d'une culture politique démocratique constitue une barrière infranchissable vers l'édification de la démocratie.
A ce sujet, F.Mayor disait :

> *Aucun développement ne peut véritablement être réussi et durable s'il ne tient pas compte et n'exploite pas la force vivifiante de la culture, s'il ignore les modes de vie, les systèmes de valeurs, les traditions, les croyances, les connaissances et les talents de la communauté (...). Et lui de conclure, un type de développement qui ignore la dimension culturelle et est soumis à l'application des modèles extérieurs, bloque le potentiel de créativité de la culture locale et réduit la capacité de résistance de la société face à la pénétration indésirable d'influences et des modèles culturels extérieurs*[200].

La culture individualiste occidentale qu'impose la démocratie diverge avec celle communautariste africaine.

Dans la société burundaise, c'est particulièrement à la veille de l'indépendance que nous situons la démolition de la culture d'unité et d'entraide en tout et partout par l'enseignement d'une culture opposée. Ceci a conduit à la crise d'identité comme le dit Déo NSAVYIMANA :

> *Jusqu'à la fin des années 50, on était avant tout Burundais, tous fils du Mwami, ensuite membre de tel ou de tel clan et enfin hutu et tutsi ; actuellement c'est l'identité ethnique qui prime sur toute autre identité*[201].

Ce fut le résultat d'une longue période de culture ethnique comme le précise Evariste NGOYAGOYE :

> *La culture peut être enseignée et inculquée de manière consciente de sorte qu'elle devienne adhésion volontaire et contribue à l'identification au groupe ethnique. cette identification, cimentée par la souffrance commune entraîne une participation affective plus forte. Les épreuves du groupe ressenties ensemble renforcent la cohésion et la conscience éthnique. (...) ce qui favorise la division dichotomique du monde entre les bons (nous) et les méchants (les autres)*[202].

L'ethnocentrisme est devenu ainsi la négation de la culture anciennement partagée, la vision manichéenne qui en a résulté a favorisé la consolidation d'une solidarité négative de tendance à exclure et éliminer l'autre.

[200] UNESCO, culture et développement, Paris,1994,p.11
[201] NSAVYIMANA,D., au coeur de l'Afrique, 3-4/1994,p.427
[202] NGOYAGOYE,E., au coeur de l'Afrique,T64,p.442

L'ethnocentrisme meurtrier a remis en cause toutes les autres valeurs sociales en rapport avec la démocratie. Ces valeurs n'ont pas fait preuve d'existence. La valeur sacrée à respecter devrait être la vie humaine. Cette dernière n'est plus respectée. Les autres valeurs nationales comme qualité d'homme intègre (l'UBUSHINGANTAHE), dignité humaine (UBUNTU), l'honneur (ITEKA), la responsabilité (IBANGA), le respect d'autrui et de soi- même, le patriotisme ; ont disparu de notre société.

La démocratie et d'autres formes de solidarité existantes au Burundi ne peuvent faire bon ménage.

C'est l'existence des variantes sociétales qui nous pousse à dire que le régime politique est celui qui n'est pas étranger aux conditions du peuple pour lequel il est établi[203].

Donc, parler de démocratie adaptée aux conditions particulières n'est pas une façon d'instaurer une démocratie contre nature ; car la démocratie est une forme sociale d'activité politique.

Par ailleurs, de l'Antiquité à nos jours, cette forme de gouvernement n'a pas cessé d'évoluer selon les temps et sous différents cieux.

Cela veut dire que le modèle démocratique doit procéder d'une prise en compte des conditions internes à chaque société. Ces conditions ne sont pas seulement l'analphabétisme qui ne favorise guère la pleine participation, c'est aussi la faiblesse
de l'économie qui pousse au développement du clientélisme et "du ventriotisme". Les conséquences de la clientélisation de la société incitent les gens à contourner les règles administratives au profit des réseaux de relations fondées sur la parenté, l'ethnie, la région...

Le propre de la démocratie étant l'extension de la concertation permanente en vue d'un compromis, et du contrôle critique du pouvoir, la construction démocratique passe ainsi par une réflexion sur les formes dans lesquelles la démocratie aurait un sens compréhensible pour tous. Néanmoins, il est indéniable que les initiateurs des démocraties recherchaient la légitimité plus internationale que nationale pour conserver leur position. Parallèlement, l'opposition naissante revendiquait l'accès aux ressources de l'Etat pour alimenter des réseaux centrés sur l'ethnie ou la région, d'où la résurgence des logiques d'exclusion contradictoires à un régime effectivement démocratique. Cela signifie qu'à défaut de produire son propre système démocratique, l'adoption de ce modèle de gouvernement doit s'accompagner de l'éducation aux valeurs qui facilitent la pratique démocratique.

[203] MONTESQUIEU, cité par RUTEMBESA ,F.,op.cit,p.439

Sinon comme le dit S.K. Padover, le mépris des valeurs morales et de la dignité humaine corrompt le coeur même de la démocratie[204]

Avant d'être une procédure électorale et une forme de gouvernement, la démocratie est une culture c'est-à-dire un ensemble de pratiques et de croyances fondatrices de l'ordre social et politique[205]. C'est grâce à ces pratiques que les membres d'une communauté intériorisent les changements et qu'ils résistent aux aventures destructrices. Il en résulte que le succès des institutions démocratiques dépend de leur capacité à être en harmonie avec l'histoire nationale.

Selon F. Mayor, aucun modèle, aucune recette ne peut s'appliquer automatiquement à tous les pays. Au contraire, il s'agit de favoriser une démocratisation qui tienne compte du caractère unique de chaque société. Ainsi conclut-il :

> *Nous savons maintenant qu'il n'y a pas une façon et une seule d'organiser la vie sociale et économique ; nous ne devons pas commettre deux fois l'erreur de la panacée*[206]

F.RUTEMBESA disait :

> *Vouloir instaurer la démocratie sans inventorier et valoriser les conditions qui la garantissent constitue une aventure lourde de conséquences. La démocratie est en effet un processus fragile et extrêmement difficile à mener. Comme nous le rappelle l'évolution politique des pays qui l'ont expérimentée depuis un siècle, la démocratie est le fruit d'une lente maturation culturelle*[207].

La société burundaise à l'image de plusieurs autres sociétés africaines est traversée par des clivages de tous ordres dont le plus rassemblant et le plus dangereux est sans doute l'ethnisme. Ce qui semble plus important dans ce cas, c'est la reconstruction de l'unité par la réconciliation nationale, puis l'invention d'un modèle institutionnel propre qui permette la participation de tous ; et non l'organisation des élections connues pour leur configuration à ces clivages.

[204] PADOVER,S.K.,op.cit.,p.20

[205] RUTEMBESA,F.,op.cit.,p.439

[206] MAYOR,F., Culture et démocratie,UNESCO,Albin Michel,Paris,1993,p.2

[207] RUTEMBESA,F.,op.cit.,p.443

C'est ce conflit culturel qui est au centre de tous les drames comme le précise A. NTABONA :

> *Nous sommes devenus comme des nageurs troublés dans leur traversée ; qui ont désespérément cherché où s'agripper. Et, ne trouvant pas, ils s'appuient sur n'importe quoi. C'est ainsi que la communauté politique ne repose sur rien de consistant du point de vue des valeurs fondamentales. De là à se laisser aller au totalitarisme ethnique pour combler le vide, (...)*[208].

L. KAGABO ajoute :

> *Une société ne peut survivre si elle n'est pas fondée sur un certain nombre de valeurs communes sur lesquelles il existe un consensus global. Il en va encore plus ainsi dans les sociétés qui se réclament de démocratie, c'est-à-dire du pluralisme des opinions. En effet, ce pluralisme doit s'exprimer sur fond des valeurs communes acceptées comme telles sinon il devient un principe de destruction plutôt qu'un dynamisme constructif*[209].

Le Burundi a perdu ainsi sociologiquement et culturellement ses racines et devenu un homme de paille, ballotté par toutes sortes de doctrines et de pratiques à l'instar d'une marionnette[210].

L'échec des institutions démocratiques est aussi inhérent à la représentation même du pouvoir. A l'époque des corvées par exemple, les gens devraient répondre massivement sans comprendre les tenants et les aboutissants des travaux communautaires à accomplir. Cette mentalité est demeurée jusqu'à nos jours et s'est même radicalisée avec les pouvoirs totalitaires qui se sont succédés. Les gens se sont ainsi habitué à obéir sans comprendre, pourvu que l'ordre vienne d'en haut[211].

C'est aussi la conception populaire de la démocratie en tant que pouvoir partagé. Les institutions démocratiques ne sont légitimes, aux yeux des masses que lorsque son ethnie, sa tribu, son clan, sa région,... a eu sa place "au soleil".

A cela s'ajoute une nouvelle communication politique par des slogans à l'emporte-pièces et des symboles qui entraînent automatiquement les réflexes conditionnés.

[208] NTABONA,A.,op.cit.,p.345

[209] KAGABO,L., " La crise Burundaise et l'effondrement des valeurs", in ACA, 2-3/1995,p.393

[210] NTABONA,A.,supra,p.346

[211] Idem,p.347

Bien plus, l'école a changé les mode d'accès au pouvoir car le fait d'être instruit détermine le statut social cassant ainsi la mobilité traditionnelle basée sur le degré d'UBUSHINGANTAHE de chacun.

Dans la dynamique culturelle interne, la perception du système d'évolution n'est pas dans l'ensemble soutenue. Par exemple à l'intérieur de notre société les jeunes scolarisés et les adultes urbanisés apprécient différemment l'ensemble des valeurs auxquelles leurs parents et frères restés en campagne attachent un caractère absolu[212].

Cela montre que les intellectuels occidentalisés, ayant souvent aliéné les valeurs positives propres au profit des modèles modernes jugés universels se heurtent à la permanence des traditions représentées par la grande majorité du reste de la population.

Par l'instruction, la minorité d'élites modernes est venue remplacer les élites traditionnelles. La monétarisation de l'échange et la naissance des services rémunérés ont rendu progressivement les enfants indépendants vis-à-vis de leurs parents. Donc, le schéma traditionnel s'est renversé, que ce soit pour l'acquisition des biens matériels, que ce soit pour l'éducation en famille, rien ne semble aujourd'hui être resté.

Avec les nouveaux critères d'accession au pouvoir source d'argent, ce sont les enfants qui sont devenus les redistributeurs des biens matériels à leurs parents.

Leur instruction leur permet d'exercer socialement une influence accrue face à l'évolution du monde moderne. Tout cela permet aux enfants de garder une ascendance sur eux. Ceci a fait qu'au moment de la crise, largement conduite par les moins âgés, les adultes n'ont pas eu de capacités nécessaires pour ramener à la raison leurs fils égarés.

Les pesanteurs historiques, les développements de l'histoire immédiate et le refus obstiné de prendre en considération le facteur temps nécessaire à tout phénomène social comme la démocratie en est un n'ont pas permis cette modernisation politique de prendre pied au Burundi.

La vitesse avec laquelle ce processus a été conduit, loin d'apaiser les esprits comme l'attendait le pouvoir en place, est venue allumer la mèche qui allait aboutir à la déflagration génocidaire de 1993[213].

Le piège pour le Burundi comme pour bien d'autres sociétés africaines est d'avoir importé le modèle occidental sans pouvoir importer en même temps les conditions en affinité avec lui.

Nos pays ne disposaient pas de ressources culturelles susceptibles de rendre ces emprunts compréhensibles, acceptables et producteurs d'un véritable modèle de société.

[212] RUTEMBESA,F.,op.cit.,p.439

[213] RUBERINTWARI,P.,op.cit.,p.418

L'échec du modèle institutionnel occidental tiendrait au refus de prendre en compte les conditions économiques et culturelles des milieux d'accueil[214].

Selon A. Guichaoua, la crise résulte du renversement des rapports traditionnels :

Sur le plan idéologique, on a invoqué la crise de transmission des valeurs des aînés sur les collines qui ne sont plus à mesure de proposer un avenir à leurs descendants, l'enfermement culturel, la modification des rapports de dépendance avec les cadres, les politiciens, et la désacralisation du Père de la Nation ou tout simplement la désespérance d'un peuple face aux épreuves qui l'accablent[215].

Suite aux différentes crises accompagnées par des massacres ethniques, est née la question de la protection et de la survie des minorités.

II.4. LA QUESTION DES MINORITES AU BURUNDI.

Le problème des minorités au Burundi est une question complexe et difficile à expliquer si nous convenons que la terminologie "ethnie" utilisée pour caractériser les trois composantes nationales doit être ; à défaut de s'entendre sur une autre terminologie commune ; employée entre guillemets.

Rappelons en réalité que l'unicité culturelle fait du Burundi une seule ethnie. La question des minorités est née semble-t-il au vu du déroulement de la démocratisation et la victoire du FRODEBU, perçue comme celle des hutu sur les tutsi.

L'émergence d'une majorité politico-ethnique inquiète la minorité politico-ethnique quant au sort que leur réservent les lendemains incertains de ce "coup d'Etat ethnique organisé démocratiquement" si nous reprenons les termes de Joseph GAHAMA, la conscience d'être minorisé est venu de la haine interethnique et la peur de la minorité tutsi d'être exterminé comme le dit A NTABONA :

[214] RUTEMBESA,F.,op.cit.,p.447

[215] GUICHAOUA,A., Les crises politiques Burundi et Rwanda 1993-1994, analyses, faits et documents, Université des Sciences et Technologie de Lille, Faculté des SciencesE Economiques et Sociales,2è éd., Paris, Karthala, p.36

Au Burundi, l'héritage linguistique, culturel et politique est commun, mais progressivement, pour des raisons de conquête exclusiviste du pouvoir, les deux entités se sont éloignées l'une de l'autre au point que, une crise entraînant une autre jusqu'à radicaliser l'antagonisme, les deux ensembles se sont refusés l'un à l'autre le droit d'existence[216].

La question se renforce avec le génocide des tutsi et suscite la création d'une association pour la défense et la protection des droits des minorités SOJEDEM.

Ces minorités menacées d'extinction sont à la fois politiques et ethniques.

Parler de droits des minorités est un non sens au Burundi. En effet, il n'y a pas de groupe dont les particularités linguistiques, culturelles,... sont reconnues mais dont la jouissance est prohibée par les textes juridiques.

Au Burundi, tous les citoyens sans distinction aucune sont soumis aux mêmes règles de droits.

Aussi , en 1993, l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme (U.I.D.H) venue pour superviser l'organisation est le déroulement des élections trouve le droit des minorités inapplicable au Burundi :

Le droit des minorités est souvent sujet à un abus de langage (...), ce droit est applicable aux personnes qui ne jouissent pas de toutes leurs capacités juridiques, dont le droit est incomplet. On peut citer le cas des enfants et des immigrés (...). Au Burundi, on ne peut pas parler de minorité entre hutu et tutsi. Il n'existe en effet pas de particularisme hutu ni tutsi. Les deux ethnies vivent les mêmes réalités. Et, c'est le même peuple[217].

Pour qu'il y ait minorité, il faut que les membres d'un groupe possèdent en propre certaines caractéristiques qui les unissent, tout en les distinguant du reste de la communauté[218].

Le génocide d'octobre 1993 a touché généralement les tutsi et particulièrement les hutu de l'opposition ayant rejeté le plan d'extermination et taxés partant de traîtres.

C'est dès lors que le problème de survie des minorité et majorité politiques avaient eu coïncidence avec la minorité et majorité ethniques ; ce danger avait été ressenti par la commission constitutionnelle.

[216] NTABONA, A., op. cit, p.334

[217] RUZOVIYO,L., "l'U.I.D.H. approuve la régularité du scrutin", in le Renouveau du Burundi n°4132, du4/7/1993,p.2

[218] Encyclopaedia universalis,V15,1990,p.431

Cette dernière, pour pallier à ce danger, avait tendu un garde fou ; chaque parti politique devait répondre à un impératif important, mais pratiquement difficile à vérifier ; la composition des partis devait refléter toutes les composantes nationales; c'est-à-dire ethnique et régionale.

Rappelons en passant que les "ISMES" les plus ressentis, redoutés car susceptibles d'ébranler le pouvoir, du moins celui qui n'en tiendrait pas compte, sont l'ethnisme et le régionalisme. Le déroulement du génocide politico-ethnique a compliqué la question : les minorités politico-ethniques revendiquent le droit de protection.

Scientifiquement, nous sommes d'avis avec "l'Aube de la démocratie" quand il dit:
Les défenseurs de la majorité politique d'hier plaident aujourd'hui en faveur des minorités ethniques et politiques. Ces notions restent mal définies dans le contexte burundais et commencent déjà à cantonner une partie de la population dans les sortes de ghettos ethniques, avec tous les risques de complexe que cette approche du phénomène de minorités peut engendrer[219].

Des minorités ethniques, il est aujourd'hui indéniable que les BATWA en constitue, en tant qu'ethnie numériquement petite. Mais une représentation minoritaire au point de vue ethnique constitue-t-elle de facto une minorité sociologique qui doit bénéficier des mécanismes particuliers de protection comme certains le prétendent ?

A cette question, l'organe d'expression du FRODEBU répond par la négative et rejoint l'U.I.D.H :

Pour se déclarer minoritaire, un groupe doit présenter des spécificités qui font de lui une entité sociale qui peut revendiquer les droits pour défendre ces spécificités. Et d'ajouter ; la plupart du temps, ces mécanismes de protection sont mis sur pied pour se prémunir contre les risques d'un non respect de ces spécificités, de ces pratiques culturelles qui sont le fondement même de ces minorités[220].

Or, au Burundi, tout le monde reconnaît l'inexistence des spécificités culturelles. Ceci est d'ailleurs que l'usage du terme "minorité" constitue politiquement un abus de langage.

Aucune des ethnies ne peut réclamer un droit particulier, car le droit burundais est unique pour tous. Donc même numériquement minoritaires, les Batutsi ne constituent pas une minorité sociale qui doit bénéficier des mécanismes particuliers de protection[221].

[219] S.S., "Les minorités au Burundi, un problème mal posé", in Aube de la démocratie, n°36 du 30/5/1994, p.6

[220] idem

[221] Ibidem

Concernant les minorités politiques c'est-à-dire ceux qui n'ont pas pu mobiliser les électeurs pour constituer une majorité politique, il est plutôt convenable de parler d'opposition.

Expliquant la nuance entre minorité et opposition, l'Aube donne les éclaircissements suivants :

> *L'opposition se bat pour qu'un jour, à la fin d'une échéance électorale, elle puisse emporter la majorité des suffrages et acculer ainsi ses adversaires politiques dans l'opposition. L'usage de la notion de minorité politique perd alors son sens ou devient tout simplement le vœu de refus de la compétition et donc d'un échec*[222]

D'après toujours l'Aube de la démocratie, ceux qui confondent opposition et minorité cachent d'autre intentions : il s'agit d'un extrémisme refoulant l'alternance politique alléguant "AGATEKA AHO KAMYE".

C'est aussi la crainte de la tyrannie de la majorité. Mais à cette tyrannie pré-sentie, TOCQUEVILLE convenait d'établir une stricte limitation :

> *La majorité ne reconnaît pas seulement l'existence des "autres" qui appartiennent au corps politique au même titre qu'elle. Elle reconnaît aussi que les "autres" sont fondés à poursuivre leurs intérêts, à exprimer leurs opinions caractéristiques*[223].

Il en découle deux conséquences : si la majorité ne peut prétendre à aucune supériorité en valeur et en dignité, elle se distingue de la minorité que par la nature et l'étendue de ses compétences, notamment la capacité de prendre des décisions qui engagent aussi la minorité.

Mais comme deuxième conséquence, aucune fraction du peuple n'est autorisée à se prendre pour le peuple tout entier.

Si la majorité se prévaut avoir la délégation de décider, la minorité ne fait qu'exercer un poids pour obtenir, des concessions et influencer les décisions. Elle ne peut en définitive se targuer de parler pour le peuple tout entier. C'est le droit réservé à la majorité.

[222] Ibidem

[223] BOUDON,R. et BOURRICAUD, F., op.cit., p.375

Et, R. Boudon et F. Bourricaud de dire :

Cette conception restrictive des droits de la majorité, qui garantit corrélativement, par la règle de l'alternance ou tel autre arrangement institutionnel, les droits de ceux des citoyens qui se trouvent dans la minorité, passe pour des acquis fondamentaux de la conception constitutionnelle de la démocratique[224].

En conclusion, à la question de minorité, nos auteurs précisent :

La notion de minorité ne se réduit pas à celle de l'opposition, qui, dans les démocraties pluralistes attend patiemment son tour de venir aux affaires, forte d'une solide protection contre les risques d'arbitraire et d'asservissement[225].

Au départ, le droit international n'avait pas prévu de droit en faveur d'une minorité quelconque. L'histoire du 19è siècle européen a été marquée par un nationalisme extrême, d'où la naissance de la question des nationalités et le statut réservé aux populations multiculturelles.

Le problème des minorités fut au départ posé par la législation dans les Etats multinationaux, multiconfessionnels,... pour l'exercice des droits à la différence.

Quant aux termes minorité et majorité en démocratie ils sont le fait même des résultats du suffrage. Selon Debbasch et Pontien, la démocratie repose sur l'idée de compromis établi entre la majorité et la minorité, et qui suppose que jamais personne n'a ni tout à fait raison, ni tout à fait tort, car la minorité d'aujourd'hui peut devenir demain la majorité[226].

Ceci est vrai particulièrement si les partis politiques ne s'identifient pas aux groupes ethniques, tribaux, confessionnels,... si les élections sont bien organisées, pour un peuple réellement libre, capable de juger les programmes et les apprécier par leurs justes valeurs, et dont l'urne donnée est pleine de signification. Bref, il s'agit d'un système qui privilégie la souveraineté de la raison plutôt que du groupe identitaire le plus nombreux. A côté de l'éventuelle tyrannie de la majorité ressentie par TOCQUEVILLE, la démocratie risque aussi d'être assimilée au gouvernement de la foule. Dans ce cas, elle devient un régime démagogique qui, par un usage d'une rhétorique passionnelle soulèvent les passions des ignorants et des étourdis. La démocratie ne peut être ici que d'une nature viciée[227].

[224] Idem

[225] Ibidem

[226] DEBBASCH,C. et PONTIEN,J.M.,op.cit.,p.204

[227] PADOVER,S.K.,op.cit.,p.33

A contrario, il survient beaucoup de dérapages. C'est le cas d'un peuple à prédominance analphabète dénué des capacités de jugements démocratiques ; un peuple misérable qui laisse aliéner leur portion de souveraineté en échange de quelques promesses alléchantes et irréalisables.

Le journal "le citoyen" est pessimiste quant à une chance de véritable alternance démocratique au Burundi, si ce pays doit rester une nation peuplée de hutu, de tutsi et de twa ; les premiers étant numériquement majoritaires et les seconds minoritaires.

Ainsi affirme t-il :

> *Tant que la démocratie signifiera élections (...) et que ces élections conduiront aux urnes par un vote secret, il est tout aussi évident que les résultats consacrent une nette victoire des hutu que nous le voulions ou non et cela pour longtemps encore*[228].

La finesse du jeu démocratique crée aussi des problèmes dans les sociétés polymorphes comme le dit Sylla Lancine :

> *La nature composite des sociétés (...) pose des conséquences particulières dans le système électoral parlementaire et sur la politique partisane des différents groupes sociaux*[229].

Suite à cette configuration sociale, il est aujourd'hui indéniable que les partis qui naissent sont des partis ethniques, tribaux, régionaux,...

La mobilisation tribalo-ethnique influence les résultats du suffrage. C'est ici que l'individu acquiert une mauvaise conception de la démocratie. Il n'adhère pas à une idéologie qui lui donne satisfaction dans son projet de société mais suit un leader qu'il reconnaît de son ethnie, de sa tribu, de sa région, ou d'un groupe quelconque auquel il s'identifie.

Concernant le suffrage universel, Sylla Lancine constate le drame suivant :

> *Ainsi, le suffrage passe du caractère collectif : en guise d'illustration, le caractère tribalo-ethnique de sensibilisation peut faire admettre que si le chef de la famille élargie adhère à un parti, il fait inscrire tous les membres de sa famille dont il prend les cartes, et au moment du vote, c'est toute la famille qui vote son candidat. Le tribalisme qui en résulte devient un tribalisme virulent*[230].

Dans les pays où les ethnies demeurent lien vivant, il y a interférence entre l'homme politique et l'homme tribal. L'électeur se détermine non pas en fonction d'une idéologie ou d'un programme mais bien souvent en raison de son origine ethnique, et vote pour l'homme originaire de

[228] TOYI,E.,op.cit.,p.8

[229] LANCINE,S.,op.cit.,p.15

[230] Idem

sa propre ethnie[231].

C'est de la sorte, affirmons-le sans grand risque de nous tromper que les élections se sont passées. Une propagande axée sur l'ethnie se solda par la victoire de l'ethnie majoritaire. Si au moins cette plus grande fraction correspondait à la plus grande valeur. Dix millions d'ignorants ne font pas un savoir. Si volonté générale doit l'emporter en toute circonstance, cette dernière; pour être légitime; doit être raisonnable[232]. L'élection doit être un instrument quantitatif mis au point pour effectuer un choix qualitatif[233]. Si non, il y a confusion entre arithmétique et valeur. Ceux qui n'adhèrent à l'un ou l'autre parti de son ethnie sont des "traîtres".

Ailleurs, pour que les élections soient réellement démocratique, la propagande se fait sur une base idéologique faisant référence aux sentiments les plus profonds de l'homme : la dignité humaine, l'égalité, la liberté, la solidarité, la justice sociale, le bien être matériel et moral. L'homme devenu conscient d'être brimé dans ses droits les plus fondamentaux, est prêt à s'engager dans une lutte pour les acquérir et à suivre un mouvement qui lui propose des solutions concrètes.

Au Burundi, la revendication du droit concorde avec la revendication des droits de l'ethnie. Ceci prouve une importante cécité politique et témoigne d'une impossibilité des notions majorité-minorité d'accoucher d'une véritable démocratie susceptible de générer une alternance politique.

Autrement dit, les conditions restant les mêmes, l'opposition ne peut jamais se retrouver au pouvoir.

Debbasch et Pontien avaient aussi, dans leurs analyses, trouvé que la majorité même là où elle existe peut ne pas être libérale et ne respecter les droits des minorités.

Mais en principe, du fait que les vaincus n'ont pas tout à fait tort, les vainqueurs tout à fait raison, ceux-ci doivent diriger en tenant compte de la minorité vaincue.

[231] GODINEC,P.F.et BOURGI,A., Les systèmes politiques africains,T.27, 2è éd., Paris, L.G.D.J., 1978, p.188

[232] SARTORI,G.,op.cit.,p.84

[233] Idem,p.86

Et, Debbasch et Pontien de dire :

le compromis est la règle nécessaire de fonctionnement des démocraties, sans être l'abandon de ses idées pour se conformer à une hypothétique volonté générale parce qu'il repose sur la reconnaissance de la vertu du dialogue pour régler les conflits[234].

Hans Kelsen est, lui aussi clair quant aux rapports majorité-minorité politique. Chez lui nous lisons :

La domination de la majorité, si caractéristique de la démocratie se distingue de toute autre domination parce qu'en son essence la plus profonde, non seulement elle s'oppose par définition même, mais encore reconnaît politiquement et par les droits et les libertés fondamentaux, protège une opposition, la minorité[235].

Plus la majorité est forte, plus la politique de la démocratie devient une politique de compromis. C'est donc une façon de conciliation, dit Kelsen, des deux points de vue opposés, dont chacune des parties ne peut ni nier absolument ni accepter entièrement.

Dans l'exercice du pouvoir, la majorité s'inspire du projet de société et de l'idéologie triomphants. La minorité doit être aussi respectée. Hans Kelsen est clair à ce sujet :

Dans la démocratie, le consentement de la majorité d'individus constitue le noeud et la ligne directrice de l'ordre social qui doit assurer le bonheur. La minorité doit aussi y trouver bon compte car elle aussi n'est pas absolument dans l'erreur ni sans droit[236].

Au Burundi, cette communication, non seulement n'existe pas, mais également la majorité politique et ethnique va jusqu'au négationnisme. La minorité politique et ethnique est menacée d'extinction. Le droit le plus en jeu et le droit humain par excellence, l'intégrité et la dignité humaine. Ce droit, le plus inaliénable qui soit ne peut être revendiqué en tant que droit des minorités. Sa protection est prescrit dans les textes légaux. Il reste à condamner sa violation.

[234] DEBBASCH,C., PONTIEN,J.M.,op.cit.,pp. 99-100

[235] KELSEN,H., La démocratie, sa nature, sa valeur, traduction de Charles EISENMANN, présentation de Michel TROPER, Paris,économica,1932, p.92

[236] Idem,p.92

Le droit à la vie ne peut être revendiqué comme disposition légale particulière. En effet, ce droit est naturel, lié à l'existence même de tout homme. Le droit à la vie est donc antérieur aux lois, ces dernières ne sont venues que pour la codifier. Le droit à la vie comme tous les autres droits naturels sont les droits de l'homme par excellence. Les autres lois issues de la législation nationale et internationale sont plutôt dits des droits du citoyen. Si au Burundi le droit à la vie est devenu une banalité par le crime de génocide, il est du ressort de toute la communauté humaine mondiale, en tête l'ONU de réagir contre ce crime en tant que crime contre l'humanité.

Par ailleurs, il est devenu aujourd'hui une réalité que l'intervention étrangère au nom des droits de l'homme ne peut être considérée comme une immixtion dans les affaires internes des Etats.

CHAP. III. APPROCHE DEMOCRATIQUE DE RESOLUTION DES CONFLITS.

III.1. LA CONSTRUCTION D'UN ETAT DE DROIT

L'Etat est une collectivité humaine habitant sur un territoire bien circonscrit et reconnaissant un pouvoir institutionnalisé.

Quant au droit, il s'agit de l'ensemble des textes composés de règles juridiques écrites et en vigueur[237]. Cette définition accuse une lacune. En effet, elle exclut les normes juridiques des peuples sans écritures et les règles coutumières. Donc, il est inapplicable aux sociétés africaines traditionnelles. Même actuellement, ces Etats africains combinent le droit moderne et le droit traditionnel.

Ainsi disait Maurice Kamto à ce sujet :

> *Dans les sociétés africaines traditionnelles, on n'entend pas par droit les règles juridiques consignées dans les documents écrits, assorties de sanctions exécutives par la puissance publique. Le droit y apparaît comme un système de normes posées ou contractées dont l'application ne se fait pas nécessairement au moyen de la contrainte organisée*[238].

Nous comprenons donc que, malgré l'absence de l'écriture récemment introduite par la colonisation, le Burundi comme nombreux d'autres Etats africains connaissaient le droit. C'est la pratique de ce droit qui a toujours guidé les Burundais dans sa procédure de règlement des conflits.

Concernant l'Etat de droit, il est un Etat ordonné par une norme acceptée, légitimant le pouvoir de certains et consacrant leur autorité, à condition que eux-mêmes se soumettent à cette norme supérieure[239]. A l'Etat de droit, du souverain démocratique libéral s'oppose l'Etat "du bon plaisir" détenu par un souverain monarchique[240].

De tout temps, du moins avant la colonisation, le Burundi était donc un Etat de droit. Cependant, faute de connaître la langue française,Son équivalent traditionnel était et reste même aujourd'hui "IGIHUGU C'AMATEKA N'AMATEGEKO". Concrètement, le Burundi avait une hiérarchie juridictionnelle opérant de la famille à la cour en passant par la colline, la sous-chefferie, et la chefferie. Mais il y avait des exceptions relevant de la coutume que les Burundais, sans conteste acceptaient comme telles. Quelques droits n'étaient pas reconnus à tout le monde. C'était une tradition que tout le monde ne pouvait pas prétendre au trône. Le pouvoir se transmettait de

[237] KAMTO,M., Pouvoir et droit en Afrique noire,essai sur les fondements du constitutionnalisme dans les Etats d'Afrique noire francophone, Paris, L.G.D.J, 1987, p.38

[238] Idem,pp.39-40

[239] LIPABU, La lettre du Burundi n°2, Novembre 1999,p.5

[240] GRAWITZ,M. et LECA,J.,op.cit.,V2,p.316

père en fils, au sein de la seule lignée de la dynastie royale. Il était donc héréditaire, ce qui était contraire au droit constitutionnel moderne. Ce mode de succession était en quelque sorte la négation de la liberté et de l'égalité de naissance.

Mais cette règle était apparue comme une loi coutumière contre laquelle personne n'osait protester. Elle faisait du roi, un personnage politique hors du commun. A part les querelles de successions au sein de la descendance royale, il n'y eut pas de véritables prétendants au trône en dehors. L'on signale cependant les révoltes de : INAMUJANDI, KANYARUFUNZO, KIRIMA, MACONCO. Leurs prétentions n'étaient pas de détrôner le MWAMI ou de contester son pouvoir, mais plutôt de sauver le pays d'un malheur ponctuel ou de se rendre indépendants dans leurs territoires.

Aux yeux des populations, ces révoltés étaient taxées de "BAMENJA". Dès la signature du traité de KIGANDA entre MWEZI GISABO et les Allemands ; le Burundi perd sa souveraineté au profit de l'Allemagne. Il cessait ainsi d'être un Etat de droit. Le pouvoir colonial allemand, puis belge amena ses lois et diverses façons de contraindre. Le pouvoir était passé des mains des Barundi (qui le gardaient en apparence) aux mains des étrangers.

Mais en réalité, ils n'étaient (les anciens détenteurs des pouvoirs) que des agents d'exécution de la volonté politique du colonisateur. C'est pour ces raisons que le pouvoir colonial utilisait alternativement l'unité et la division selon ses propres desseins.

Au point de vue juridictionnel, il existait des tribunaux indigènes et des juridictions non indigènes. C'est dire en quelque sorte que le colonisateur reconnaissait l'exercice du droit traditionnel.

Cette dualité de juridictions était due au fait que les non indigènes tranchaient selon le droit écrit, alors que les indigènes n'utilisaient que les normes coutumières, pour autant que ces normes ne soient pas contraires à l'ordre universel[241].

Parmi les tribunaux indigènes, il y avait aussi distinction entre tribunaux coutumiers et tribunaux extra-coutumiers.

Les pouvoirs coloniaux étaient plus étendus et ne permettaient pas aux indigènes de légiférer librement.

[241] Notules sur le Rwanda-Urundi,s.l,s.e,1959,p.10

Comme le montre l'article II de l'ordonnance législative n°221/296 du 25/10/1960, le délégué de la tutelle pouvait suspendre les actes des autorités et conseils des territoires, provinces et communes dans l'intérêt public. Le résident faisait de même à l'échelon national[242].

Jusqu'à la veille de l'indépendance, l'action de la tutelle était contraire à l'Etat de droit.

L'ordonnance n°02/19 du 15/01/1960 sur les élections allait jusqu'à n'admettre que les gens de sexe masculin aux urnes[243].

Les candidatures étaient reçues par les administrateurs territoriaux ou leurs délégués.

Selon l'ordonnance législative n°02/18 du 15/01/1961 créant le Conseil Supérieur du pays, le pouvoir législatif était exercé par voie d'édits, promulgués après avis du résident. Par cette même ordonnance, le pouvoir exécutif s'exerce par voie d'arrêtés publiés après avis du Résident qui pouvait s'y opposer[244].

C'est précisément après l'indépendance que le Burundi pensait reconstruire un Etat de droit.

Malgré la mise en place des institutions nationales, elles-mêmes imprégnées des traditions, gérées par les Burundais eux-mêmes, ces dernières n'ont pas pu fonctionner comme attendu. C'est le début des crises au pouvoir, sans doute dues à la méconnaissance du droit écrit et la dichotomie entre droit écrit et droit traditionnel.

Au sens moderne du terme, l'Etat de droit s'emploie pour désigner particulièrement un système juridique qui répond aux postulats de la démocratie et à la sécurité juridique[245].

En d'autres termes, l'Etat de droit est inséparable de la démocratie qui en est l'expression pratique. Dans le cas du Burundi colonial, matérialisé par la confiscation du pouvoir et beaucoup d'exactions, il serait vain de parler de démocratie, et partant de l'existence de l'Etat du droit.

[242] Idem, p.14

[243] Ibidem, p.10

[244] Ibidem

[245] KELSEN,H., Théorie pure du droit,Paris,Dalloz,1962,p.411

Avant son départ, le colonisateur imposait au Burundi les institutions démocratiques à l'image de celles de la métropole. Cela ne se passe pas sans critique comme le précise D. Dominique et De G. Jean Du Bois :

> *On oublie que l'Etat de droit comme la démocratie dépendent plus des pratiques que des normes et que ces pratiques reposent avant tout sur l'intériorisation par la société des valeurs qui sous-tendent ces normes. Faute de quoi, celles-ci restent plaquées artificiellement sur un corps social qui les ignore et perpétue un régime virtuel sans prise réelle sur une société qui demeure anomique*[246].

Ainsi, après l'introduction du pluralisme démocratique, les Burundais, habitués à un pouvoir traditionnel et à l'autoritarisme colonial, perdent toute orientation vis-à-vis des nouvelles institutions offertes par la monarchie constitutionnelle.

L'on se souviendra des diverses disputes et incompréhension entre les institutions : les partis, le gouvernement, l'assemblée nationale. Aussi, le roi, dépouillé sans s'en rendre compte de tout pouvoir pour n'en rester que symbole, fit plusieurs fois des tentatives au retour à l'exercice des pouvoirs traditionnellement reconnus.

Les crises à l'intérieur des groupes d'individus se manifestent : la diversité des partis traduit la diversité des ethnies inoculée toute la période coloniale durant .

Le recours aux traditions par le roi dénote le caractère artificiel des institutions modernes. Ces réactions se faisaient contrairement aux restrictions de l'ordre constitutionnel en vigueur. Dans tout cela ,il faudrait y voir un conflit entre le droit traditionnel "enraciné" et le droit moderne offert à la hâte. Les crises dues à cette dichotomie du droit ne pouvait donc pas, à notre avis, être conçues comme le refus de la modernité. L'anarchie qui a suivi l'ignorance de la loi constitutionnelle a conduit en 1966 à l'établissement de la République. Ce changement brusque apparaît comme une double violation du droit.

D'abord, c'est la négation du droit traditionnel en passant de la monarchie (dirigée par le roi) à la république (dirigée par le Président), ainsi que l'interruption de l'ordre de succession.

Jusque là en effet, les Burundais ne connaissaient que le roi et voyaient en lui un maître tout puissant porteur de bonheur et de prospérité.

C'est ensuite la violation du droit constitutionnel qui reconnaissait le pluralisme politique, avec toutes les formes de libertés qu'il entraîne.

[246] DARBON,D.et DE GAUDUSSON,J.DU B. La création du droit en Afrique,Paris,Karthala,1997,p.162

Il est à noter que peu avant la république, le roi Charles NDIZEYE avait déjà institué l'UPRONA parti unique. Le parti unique constituait la négation des libertés (non conquises mais offertes) revendiquées par une poignée d'intellectuels occidentalisés.

De par l'éthique du seul parti, le seul droit subsistant était d'agir conformément aux réglements du parti et ceux de ses mouvements intégrés.

En dehors de ces cadres, on est hors-la-loi et inculpé de saboter l'ordre public.

De 1966 à 1993, les Burundais évoluent sous un régime de parti unique (parti-Etat). Certains parleront de dictature, d'autres de despotisme.

D'aucuns peuvent chercher à savoir pourquoi les Burundais ont perdu la chance de construire un Etat de droit au sens moderne du terme au moment ou la chance leur était offerte.

Deux explications peuvent retenir notre attention :

- A cette époque ,tous les Burundais restent traditionnalistes, monarchistes. Le système des valeurs juridiques ne connaissait que le droit traditionnel : l'exercice et la succession au pouvoir par descendance. Chez eux, pas question de concourir à l'exercice du pouvoir. Les notions de partis leur étaient inconnues. Donc, pour eux, en dehors de l'ordre traditionnel de succession, personne ne pouvait prétendre au pouvoir particulièrement à l'échelon supérieur.

Notons que la hiérarchie politique, bien structurée, existait du sommet à la base ; et chacun connaissait ses droits et ses devoirs.

A beaucoup de fonctions, la désignation respectait la coutume. Il y a eu certes des gens qui ont exercé le pouvoir selon leur mérite. C'est le cas des BASHINGANTAHE, l'homme intègre et clairvoyant.

- Si nous partons du principe que c'est l'Etat qui crée le droit, nous comprenons que les Burundais ne pouvaient pas sauvegarder le nouveau droit. Mais ces créations institutionnelles furent le résultat du pouvoir colonial en complicité avec une poignée de "civilisés" sortie de leur moule et non des Burundais en général. Même ces "civilisés" n'avaient pas été formés et préparés pour une éventuelle relève mais pour servir d'intermédiaire dans leur politique d'administration indirecte.

Quant à la question de savoir pourquoi les Burundais ont pu rester plus de trente ans sous un régime qui restreint les libertés, trois éléments nous semblent explicatifs :

- Le multipartisme venait de saper profondément et de façon flagrante l'unité multiséculaire du pays (par les affrontements politico-ethniques).

- Le multipartisme venait de porter le coup à l'existence de la Nation en tant que communauté de destin commun.

- Le monopartisme était instauré pour rassembler le peuple tout entier, reconstruire l'unité et unifier les forces en vue d'un développement harmonieux de tous. Le parti unique apparaissait donc partout comme un facteur intégrateur et de développement.

Voici comment Maurice KAMTO résume l'exercice du droit au sein du parti unique :

La chef de l'Etat avait le soucis de fonder son autorité sur le droit et notamment sur la constitution, il désirait s'implanter dans le coeur de son peuple ; il exigeait sa gratitude. Aspirant à la magnificence, il avait besoin, pour gouverner, de la passion et du délire des foules. Le parti unique était tout indiqué pour mener à un même crédo des populations venues d'horizons politiques divers, ayant souvent des intérêts opposés, en tout cas ethniquement divisées[247].

Cet état de fait a pu se maintenir à cause d'un environnement géopolitique favorable : nous disons ici le conflit idéologique permanent entre capitalisme et socialisme ou la dualité Est-Ouest.

Enfin, nous ne pourrions pas nous refuser de chercher pourquoi en 1993, le Burundi réintroduit un système politico-juridique de triste mémoire.

Ici, une raison suffirait à elle seule pour expliquer ce revirement sans doute involontaire (dicté de l'étranger).

Jusqu'en 1993, le Burundi était resté une zone d'influence en proie aux deux blocs. Après la désaggrégation du bloc socialiste, la seule influence à subir devient celle du bloc capitaliste. Et comme le capitalisme est mère du libéralisme politique et de la démocratie, le Burundi ne devait que s'y soumettre malgré lui.

Au Burundi comme ailleurs, Sophia Mappa parlera des "injonctions occidentales et exigences planétaires".

Ainsi, inévitablement, le Burundi accepta en 1993 un ordre constitutionnel dissimulé depuis une trentaine d'années. C'est une seconde tentative "dictée" à l'établissement d'un véritable Etat de droit.

Après tout comme nous le dit D. Dominique et De G. Jean du Bois :

L'idée de la démocratie et de l'Etat de droit est inséparable car, la démocratie n'a de sens que dans un système juridique réel. Comme il s'agit de l'expression des intérêts divergents,

[247] KAMTO,M.,op.cit.,p.295

il faut que les antagonismes s'expriment à travers des structures institutionnalisées reconnues par l'ensemble des acteurs du jeu démocratique et s'inscrivent dans une société régulée par des normes acceptées par le corps social tout entier[248].

La démocratie moderne renferme entre autres valeurs juridiques les droits de l'individu que sont l'égalité de chance et l'égalité devant la loi, ainsi que la liberté dans le respect de celle des autres.

La liberté et l'égalité ne sont cependant pas suffisant pour qualifier un Etat de démocratie. Ces principes de droit trouvent leur réalisation dans le droit du citoyen à participer au gouvernement d'où "gouvernement par le peuple". Cela suppose l'élection d'où émergent la majorité et la minorité. C'est aussi la protection des droits des minorités intimement liée aux droits individuels. Aussi l'Etat de droit est complété par la séparation des pouvoirs. Cette séparation doit être matérialisée par une constitution écrite.

La constitution incarne le droit suprême du pays par l'incarnation la plus claire et la plus satisfaisante des principes juridiques démocratiques.

Formellement, le Burundi a mis en place tout cet arsenal de dispositions légales pour asseoir un véritable Etat de droit. Mais d'entrée de jeu, le danger était déjà imminent. Et pour cause, personne n'y croyait en réalité. Les populations en avaient gardé une expérience et des souvenirs amères. Quant aux dirigeants flattés par "les bonheurs" du nouveau régime, ils recevront "des gages à la démocratisation". Leurs maîtres à penser, "les occidentaux" promettaient de récompenser "les meilleurs élèves". En moins de deux ans, toutes les institutions étaient déjà en place pour "plaire à nos maîtres étrangers ".

L'Etat burundais venait de vivre plus de trente ans de régime constitutionnel maintenant la société dans une modernité artificielle héritée du système juridique colonial.

Jusqu'en 1993,les mentalités institutionnelles du peuple n'avaient pas évolué. Les conjoncture et structures héritées de la colonisation étaient restées statiques.

[248] DARBON,D.,et DE GAUDUSSON,J.DU.BOIS,op.cit.,p.167

Même pour cette fois comme du temps de l'indépendance, ce sont les intellectuels qui ont été les avant-garde de la recréation du nouvel ordre juridico-politique. Bâti sur les passions identitaires et divisionnistes, le système suscite beaucoup d'inquiétude au sein d'une partie de la population : licenciement systématique et abusif, danger permanent d'extermination,... notre système ne pourra en fin de compte survivre au coup d'Etat de 1993.

En effet, le nouveau système politico-juridique, au lieu d'apaiser les esprits et rassurer les uns et les autres n'a fait qu'allumer la mèche qui aboutit à la déflagration génocidaire de 1993.

L'intervention du putsch a freiné la construction d'un véritable Etat de droit, et inauguré la violence sans nom. Dans un pays sans sûreté de survie, de violence de tout genre, parler d'Etat de droit relèverait de la proclamation incantatoire totalement irréaliste et dérisoire.

Le président, quelques membres du gouvernement et du parlement ont été assassinés. Ces institutions incarnaient la démocratie "issue de la volonté populaire". C'est dire que l'atteinte physique à ces institutions constituait en quelque sorte la négation de la démocratie. Les journaux parleront de la démocratie assassinée.

Le danger de mort, la peur et la suspicion provoquent la fuite de nombreux responsables politiques.

Au même moment, les gens encadrés par les responsables locaux persécutent leurs concitoyens disaient-ils pour venger leur président. Le vide politique et l'absence d'autorité inaugurent le cycle de vengeance et de contre-vengeance.

Dans cette situation où tous les esprits populaires sont surchauffés ; à défaut de pouvoir remettre en place les institutions démocratiques comme stipulé dans la constitution, commence le bricolage institutionnel.

La constitution est soit amendée, soit adjoint à d'autres textes réglementaires tels que la CONVENTION DE GOUVERNEMENT.

La cour constitutionnelle est là vivante, mais la constitution est constamment violée. La compétence de certaines institutions se trouve aux prises de nouvelles formes politiques. C'est le cas de la confiscation des compétences du parlement par la convention de gouvernement.

Par cette dernière en son article 33, l'Assemblée Nationale accepte de suspendre durant la durée de la Convention ses prérogatives constitutionnelles en matière de mécanisme de destitution du gouvernement. Cette Convention qui s'arroge des droits politiques anciennement dévolus à l'Assemblée Nationale constitue la traduction institutionnelle du coup d'Etat de 1993.

Par la Convention, la constitution est suspendue ; la permanence et la généralisation de

l'insécurité rendent les élections impossibles.

Le président et le parlement doivent désormais se soumettre à la tutelle d'un organe inconstitutionnel contrôlé en majorité par l'opposition.

Les institutions issues de la Convention de Gouvernement n'ont pas pu fonctionner en vue d'un retour rapide à la paix.

C'est suite à la pérennisation de la violence que le Major Pierre BUYOYA revient aux affaires le 25/07/1996. L'objectif de changement est le rétablissement de l'Etat de droit matérialisé par : la paix, la sécurité, le débat, la lutte contre l'impunité, repenser la démocratie, réhabiliter les déplacés, les dispersés et réfugiés, relancer l'économie[249].

Par cette "opération de sauvetage" la Convention et ses institutions tombent. Cependant, la constitution même inopérant est maintenue en apparence.

Alors que de vives divergences opposaient le gouvernement (bicéphale) et le parlement (bipolaire) quant aux moyens de retour à la paix, le président BUYOYA chercha un arrangement institutionnel : c'est le Partenariat politique entre le Gouvernement et l'Assemblée Nationale de transition (élargie à la société civile). Ce Partenariat fut matérialisé par la signature de "l'Acte Constitutionnel de Transition" à la place de l'ancienne constitution.

De 1993 jusqu'aujourd'hui, la présence d'excellents textes de lois n'a pas garanti l'Etat de droit. Après les élections, le peuple (souverain) a été carrément ignoré eu égard au fonctionnement de ses institutions (contrôle).

Dans un système politico-juridique où le peuple est incapable de contrôler les élus, peut-on parler de démocratie et d'Etat de droit ?

A cette question, le président BUYOYA répond :

> *Si la démocratie ne devait signifier que le passage périodique des citoyens aux isoloirs pour élire des politiciens qui seraient chargés de régler leurs problèmes, la démocratie ne serait alors qu'un subterfuge pour déposséder les citoyens de leur destin. Elle ne serait alors qu'un narcotique*[250].

Au moment où ces élus eux-mêmes sont incapables de transcender les clivages (ethnisme, régionalisme, clanisme, népotisme, favoritisme) au profit de l'intérêt général, où la séparation des pouvoirs est un frein au fonctionnement des institutions, peut-on parler de démocratie ?

[249] Déclaration du Major BUYOYA,P., in le Renouveau quotidien burundais d'information du 28-29/7/1996,p.2

[250] BUYOYA,P.,op.cit.,p.125

E. Jacques disait à ce sujet :

> *Un autre élément essentiel dans un Etat libéral, c'est la séparation des pouvoirs et le contrôle judiciaire du respect des lois par le gouvernement. La garantie des droits apparaît bien à ce moment comme liée à cette division des pouvoirs*[251]

Au Burundi, nous constatons que la démocratie et l'Etat de droit restent comme des référents à tous les discours politiques, mais sans donner lieu à la moindre pratique sur terrain.

L'absence de l'Etat de droit vient du fait que les gouvernants méprisent les lois qu'ils édictent eux-mêmes. Ce mépris et ces violations sont responsables de l'absence d'intégration sociale, car les lois sont ouvertement bafouées par ceux-là mêmes qui sont chargés de les protéger et de les promouvoir.

C'est par exemple, selon J.Vuy, le non respect de la règle constitutionnelle, la manipulation des pratiques constitutionnelles, une minorité dirigeante qui entre dans une compétition violente, la limitation de revendication populaire, un manque éventuel d'administrateurs[252].

L'Etat de droit se traduit par la soumission de l'Etat au droit par un contrôle du pouvoir judiciaire[253].

Et si au Burundi l'Etat de droit est resté au niveau du verbe, ce serait en raison de l'inadéquation du droit à la société.

La prégnance des cultures traditionnelles demeure très forte mais les valeurs qu'elles véhiculent ne sont pas prises en compte par le système juridique, disaient D. Darbon et De G. Jean Du Bois[254].

Conçu et imposé par une minorité d'intellectuels urbanisés, occidentalisés et acculturés, ce système se contente de brandir les modèles importés et inopérants car plaqués artificiellement sur des réalités qu'ils ignorent.

Au Burundi, les intellectuels semblent oublier que le mode rural reste le seul miroir de la société. Tout ce que les minorités modernisées amènent ne peut être appréhendé par les ruraux que comme fonctionnant par eux et au profit d'eux-mêmes. Or, si tel est le cas, l'invocation du peuple "souverain" en démocratie n'est qu'un leurre et l'Etat de droit théorique.

[251] ELLUL,J., Histoire des institutions,V5,Paris,PUF, 1979, p.300

[252] VUY,J.,op.cit.,p.142

[253] ELLUL,J.,op.cit.p.300

[254] DARBON,D. et DE GAUDUSSON,J.du B.,op.cit.p.160

C'est pourquoi les systèmes politico-juridiques modernes demeurent sans effet, car non intériorisés. Par conséquent, ces lois et ces constitutions ne peuvent réguler les rapports sociaux et politique par les règles de droit.

> *Un premier élément décisif, c'est que l'Etat soit soumis au droit, qu'il soit organisé selon un schéma raisonnable, qui s'impose au pouvoir politique et que ce pouvoir soit tenu de respecter, disait E. Jacques*[255].

L'intériorisation des particularismes et des solidarités diviseurs est un frein à l'exercice du droit.

Suite aussi à la double dichotomie : droit traditionnel-droit moderne ; ruraux analphabètes-intellectuels urbanisés, la construction de l'Etat de droit aurait dû passer par des réflexions pour appliquer ces concepts étrangers. l'Etat de droit comme la démocratie ne sont pas partout mêmement interprétés ; d'où l'impérieuse nécessité d'évoluer vers une conception plurielle de démocratie et d'Etat de droit. L'Etat de droit comme la démocratie ne se décrète pas. Avant tout, on doit connaître si le système des valeurs des sociétés d'invention est celui de la société dans laquelle on veut l'instaurer.

A défaut, un grand effort d'intégration pour sa réception et son intériorisation est indispensable. Faute de quoi il y a risque accru de rester au niveau de la proclamation des principes alors que ceux-ci ne peuvent produire de véritables effets concrets.

III.2. LA JUSTICE SOURCE DE DEMOCRATIE.

La justice est un élément important dans la construction d'un Etat de droit, et partant de la démocratie. Mais dès l'arrivée du colonisateur, le principe de justice a été profondément sapé.

A l'époque coloniale, on ne pouvait pas parler d'Etat de droit : la justice était multiple. Il y avait distinction entre juridictions indigènes et juridictions non indigènes. Pendant la période de la monarchie constitutionnelle, la justice était aussi absente à cause de la violation flagrante des lois. Du temps du monopartisme non plus car le respect de la loi était synonyme de l'obéissance inconditionnelle : période de l'arbitraire.

Dans une démocratie (moderne), le rôle de la justice est d'assurer pratiquement les deux principes de liberté et d'égalité. Par la justice incarnée par le pouvoir judiciaire, la puissance publique est gardienne des libertés individuelles et collectives. Une justice bien organisée permet le règlement pacifique des conflits. Les gens y recourent pour obtenir leur secours.

En son article 10, la déclaration universelle des droits de l'homme stipule :

[255] ELLUL, J., op.cit., p.300

Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial qui décidera, soit de ses droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle[256].

De cet article, il ressort trois éléments :

- Un lieu où porter plainte
- Un juge impartial
- Une sentence à l'issu du jugement.

A défaut d'avoir un lieu où se plaindre pour obtenir justice, s'installe la loi de la jungle.

Dans un pouvoir bien organisé, Ce lieu est constitué par divers tribunaux. L'impartialité du juge lui permet de trancher sans motif particulier. Lorsque la justice subit des pressions, l'impartialité se trouve entachée. La justice n'est plus crédible et ceux qui y recourent perdent confiance en elle.

Cela a eu comme conséquence la vengeance et le règlement de compte. Après le jugement chacune des partie attend soit l'indemnisation ou réparation des dommages, soit une punition conforme à la loi et proportionnelle à l'infraction. A défaut de cela, les tribunaux manquent à leur mission et les juges perdent leur crédibilité. La mission des tribunaux est celle de protéger et de punir. C'est dire que la justice protège ceux qui respectent la loi et punit les contrevenants. Par delà sa mission, la justice est un instrument de paix. Il faut donc qu'elle soit permanente dans toute société pour que cette paix soit garantie. Comme toute société est traversée par des conflits, la présence de la justice est indispensable pour veiller à ce que les conflits ne dégénèrent en désordre. La soif de la justice est pour chaque personne une revendication profonde, passionnée de tout son être[257]

[256] Nations Unies, Déclaration universelle des droit de l'homme, New York, 1988, p.9

[257] VINCENT,J. et ali, La justice et ses institutions, 3è éd.,Paris cedex,Dalloz,1991,p.29

Mais nous constatons qu'en temps de crise profonde, la justice est oubliée voire délibérément contournée. La justice est incarnée par les juges, détenteurs du pouvoir judiciaire. Et le pouvoir judiciaire n'étant indépendant qu'en démocratie, elle ne peut effectivement exercer sa fonction que dans un régime de séparation des pouvoirs. Donc, la place de la justice est aujourd'hui déterminée essentiellement par rapport au principe fondamental de séparation des pouvoirs[258]. Le principe de séparation des pouvoirs assure l'application de la loi. La loi est facteur important pour la stabilité sociale comme le dit D. Charles :

> *Le droit est un moyen de régulation des relations sociales. Il procède par des notions de justice et de raison. Dogmatique et stabilisateur, il est un facteur de paix sociale et il présuppose l'existence d'une autorité qui dispose de la contrainte pour réprimer la transgression des règles*[259].

Ici, plutôt que de se rendre justice, les parties en conflits doivent confier le règlement de leurs litiges aux juges. C'est devenu universel que dans un pouvoir organisé, nul ne se fait justice à soi-même :

> *Quiconque se prétend par exemple créancier d'un tiers doit s'adresser à juge pour obtenir un jugement qui lui servira de titre exécutoire ; il ne peut se délivrer ce titre à lui-même, ni à plus forte raison tenter d'arracher par la force ou par intimidation la somme qu'il prétend lui être due*[260].

Et F. RUTEMBESA de dire :

> *Tout pouvoir qui laisse se développer des pouvoirs de contrainte qui lui échappent provoque sa propre désagrégation*[261].

La justice dans le Burundi traditionnel était basée sur la conciliation des parties en conflit. Ceci avait un grand avantage car, à la fin du procès, il ne ressortait ni un vaincu ni un vainqueur, qui laisse généralement des traces dans les relations ultérieures. Elle était conçue, pour "éteindre le feu et non l'attiser. Elle était facteur de paix et non promotrice de troubles. Le règlement des conflits sans l'intervention de la justice suscite aujourd'hui un intérêt accru dans la construction d'une société conviviale. Il se traduit par un règlement à l'amiable des conflits. C'est le mode non juridictionnel de

[258] Idem

[259] DEBBACH,C.et ali, Droit constitutionnel et institutions politiques, 3è éd. augmentée et corrigée, Paris, économica,1990,p.3

[260] VINCENT, et ali,op.cit.,p.29

[261] RUTEMBESA,F., Ccours d' histoire des institutions politiques,UB,IIè licence,1998

résolution des conflits. A défaut de pouvoir s'entendre, les parties en conflits choisissent un arbitre. C'est le règlement des conflits par arbitrage. La différence entre la conciliation et l'arbitrage est que la première voie règle les conflits à l'amiable, alors que l'arbitre a pour rôle de trancher en statuant selon les règles de droit.

La fonction d'arbitre fut longtemps reconnue aux notables BASHINGANTAHE. Les instances juridictionnelles au Burundi sont hiérarchisées de la base au sommet. C'est le tribunal de résidence qui est l'instance juridictionnelle à l'échelon inférieur. La conciliation est privilégiée : c'est pourquoi les tribunaux de résidence ne peuvent recevoir le procès sans avoir vu le procès verbal de l'instance conciliatrice. C'est dire que le droit moderne accorde de plus en plus de considération au droit traditionnel.

C'est à l'autorité conciliatrice de résoudre les conflits sans grande importance. L'existence de l'autorité conciliatrice apparaît comme un palliatif à l'encombrement des tribunaux car les litiges sociaux sont nombreux.

Avec la démocratie, le pluralisme politique fait naître les conflits d'idées et d'opinions. Dans ce cas, elle privilégie la tolérance.

L'individu ou le groupe qui n'a pas la même opinion que soi n'est pas un ennemi. C'est cela qu'on appelle couramment "l'unité dans la diversité". Les idées naissent, s'affrontent, se complètent et s'enrichissent.

La justice est un facteur de résolution des conflits. Le justiciable attend que les juges lui soient impartiaux. Ils doivent dire le droit sans considérations politiques, sociales ou philosophiques pour concrétiser sa neutralité.

Au Burundi la justice a été accusée de corruption, de partialité, ... Aujourd'hui, une partie de la population souhaite sa réforme.

Une société démocratique a le devoir d'appliquer la loi à l'ensemble de ses membres. Si les conflits ont éclaté, c'est que la justice n'a pas exercé impartialement : justice dans le règlement des litiges, dans le développement, dans la gestion de la fonction publique, ...

La démocratie impose la neutralité politique à certains corps nationaux détenant l'exercice de la contrainte : la magistrature, l'armée, la police.

Or, nous savons que ces corps ont participé activement à mettre en place les institutions démocratiques. L'action d'élire a fait que chaque membre de ces corps ait son penchant politique. Cela fait qu'il peut considérer comme opposant un membre ayant des conceptions contraires aux siennes, soit à l'intérieur du même corps ou même en dehors. C'est dire que ces corps, eux-mêmes, sont traversés par les crises politiques ou que les crises ont des incidences sur le fonctionnement de ces corps.

Le pouvoir de contrainte au Burundi se trouve au banc des accusés depuis l'indépendance jusqu'à nos jours.

C'est précisément au moment de la lutte pour l'indépendance que le Burundi connaît les crises généralisées et collectives. Ces conflits naissaient entre les hutu et les tutsi. Selon J.F. Médard, les réalités actuelles sont largement tributaires de la trajectoire de l'Etat et du passé du pays.

Le colonisateur avait jusque-là réussi à enseigner l'inégalité naturelle entre les composantes nationales: on naît tutsi, hutu, ou twa, et donc respectivement seigneurs, serfs, parias. L'inégalité de fait se manifeste en droit. Aux uns on refuse l'égalité de chance et les conditions de se réaliser. En dressant les hutu contre les tutsi, les colonisateurs ont manipulé l'injustice qu'ils ont eux-mêmes implantée. A défaut de pouvoir conquérir le pouvoir, les hutu ont raccourci le chemin: assassiner tous les tutsi " dominateurs " pour diriger seuls. Au Burundi, les événements ont traîné. Cependant, un peu plus tard, en 1965, l'échec de la révolution à la Rwandaise poussa les hutu à s'exiler et les tutsi à fermer le pouvoir ; J.P. Harroy le regrettera dans son "Burundi souvenir d'un combattant d'une guerre perdue".

Les crises des années 60 et 70 ont fait beaucoup de morts et de réfugiés parmi les hutu. Le manque d'action de la justice a renforcé les rancoeurs et la phobie ethnique.

Jusqu'en 1993 en effet, à part l'exécution des assassins de RWAGASORE, aucun autre jugement n'a, à notre connaissance, été prononcé par les tribunaux pour réconforter les familles des victimes.

Les groupes hutu et tutsi ne feront que s'accuser mutuellement et collectivement de génocidaire. Aucune enquête n'a été faite pour établir les faits.

Donc, de 1965 à nos jours, fut implanté au Burundi la culture de l'impunité surtout en ce qui concerne le droit le plus élémentaire, le droit à la vie.

Aussitôt que la justice n'a pu rechercher, condamner et punir les coupables, c'est la culture de vengeance qui s'installe.

L. KAGABO écrit à ce sujet :

> *Comme on le sait, cette situation d'impunité a multiplié le crime. Le crime a pris plusieurs visages : vengeances personnelles, assassinat en masse, tuerie aveugle pour la simple raison de la différence éthnique, exécutions sommaires de responsables politiques, administratifs ; disparitions et meurtres il touche tout le monde, depuis le pauvre paysan qui essai de regagner son lopin de terre jusqu'au personnage politique de haut rang en passant par le responsable de l'administration locale. Bref, une folie meurtrière généralisée s'est emparée de la société burundaise*[262].

A partir du moment où on n'a pas pu punir les crimes qui ont commencé, il est difficile de punir ceux qui ont suivi. Et si on ne poursuit pas les crimes les plus graves, il est difficile de poursuivre les infractions moindres. C'est ainsi qu'a perdu confiance la justice burundaise. Malgré sa présence, tous les droits sont niés à commencer par le droit à la vie. Ils sont niés parce que, semble-t-il, il ne sont respectés par personne, ensuite parce que les contrevenants n'encourent aucune sanction. Par conséquent, la victime n'en est rien protégée.

"La véritable démocratie ne tue pas, elle rassemble pour unifier"[263]. En l'absence de la justice, l'Etat qui l'incarne n'est plus. K. Hans dira :" l'Etat n'existe que dans la mesure où il s'exprime dans et par le droit. Ce droit doit émaner de l'Etat comme source d'autorité"[264].

Dans une telle situation où la loi se trouve en vacances on peut se demander s'il est encore possible aujourd'hui de parler de l'Etat burundais.

Avec la crise, les gens ont perdu confiance à l'égard des autorités. Et pour cause car beaucoup d'entre elles se sont rendues coupables d'extrême partialité en dressant les populations de son ethnie contre celles de l'autre. Ils ont failli à leur mission car le rôle des dirigeants est d'exprimer et d'accomplir à chaque période ce qu'on appelle justice dans la conscience collective[265].

Si les actes ignominieux ont été commis par des autorités qui incarnent la loi ou le droit de l'Etat, c'est que l'Etat se meurt.

La hiérarchie de l'Etat ne peut plus protéger l'ordre public mais l'ordre tribal. De même le juge ne tranche que selon la loi de sa tribu. Aussi, l'administrateur, le gouverneur, n'ont plus le sens du bien commun mais plutôt le bien de sa tribu.

[262] KAGABO,L., op. cit., p.396

[263] NICAYENZI,Z., "Les fondements culturels de la crise burundaise", in ACA n°1/1995,p.90

[264] KELSEN,H.,cité par FRIEDMANN,W., Théorie générale du droit, 4è éd.,Paris,L.G.D.J.,1965,p.411

[265] GISCARD D'ESTAING, V. La démocratie française, Paris, Fayard, 1978, p.58

En définitive, sans loi fonctionnelles l'Etat n'existe pas, la nation encore moins. Dans le cas d'espèce, peut-on parler de démocratie ? Peut-on bâtir la démocratie en détruisant l'Etat qui la protège et la nation qui l'incarne ? En dehors de l'Etat-nation, il n'y a point de démocratie qui vive. le Burundi ne sera réconcilié avec lui-même que lorsque la loi, la justice éradiquera toutes les divisions. Pour y arriver, il est indispensable de les relever, les reconnaître pour enfin les corriger.

V. Giscard d'Estaing dira :

> *Un système social n'est pas mauvais parce qu'il admet ouvertement et lucidement certaines de ses défaillances et qu'il se met à même d'y porter remède, pas plus qu'un malade n'est pas candidat à l'euthanasie parce qu'il se prête à un examen médical. Un système social n'est condamné que s'il cache ses faiblesses et s'interdit de les redresser ou si encore il grossit démésurément la partie et s'abîme dans leur contemplation morbide*[266].

La reconstruction de l'Etat-Nation burundais ne peut que passer par la reconnaissance des erreurs historiques. Cela nécessite l'organisation d'un débat, où ces erreurs seraient mises sur la sellette sans faux-fuyant.

Si donc les Burundais souhaitent adopter et appliquer les principes élémentaires de la démocratie, ils doivent s'unir pour reconstruire l'Etat-Nation saccagé. Un Etat fondé sur des règles de droit connues et acceptées par tous les Burundais, et une Nation incluant et transcendant les composantes tribales constituent les conditions minimales pour une approche démocratique.

III.3. LE ROLE DE LA SOCIETE CIVILE.

La démocratie est un système socio- politique qui libère toutes les formes de libertés. Parmi ces dernières figurent les libertés d'associations. A côté des partis politique dont l'objectif est de conquérir le pouvoir, il existe d'autres associations dont les buts ne sont pas politiques. Ce sont des associations de la société civile. La société civile est constituée par l'ensemble des organisations à caractère économique, social et culturel. Leur rôle est celui d'exprimer la volonté nationale en exerçant une pression sur le pouvoir et les partis politiques. Il n'y a pas de processus de démocratisation sans consolidation de la société civile[267].

[266] Idem,p.70

[267] GEMDEV, Les avatars de l'Etat en Afrique, Paris, Karthala, 1997,p.35

La démocratie pluraliste reconnaît, non seulement le pouvoir politique, mais aussi le pouvoir économique, social et spirituel. Cela prouve le caractère indivisible du pluralisme. Le pluralisme politique porte sur la société tout entière et s'étend à chacun des domaines de la vie sociale.

V. Giscard D'Estaing disait :

> *Une société des libertés démocratiques nécessite une structure pluraliste du pouvoir. Mais ce pluralisme ne saurait être seulement politique, il doit être total*[266].

Chaque association est un groupement qui représente un ordre d'intérêts particuliers. Il s'agit des associations sociales, des syndicats, des associations économiques, des groupes d'intérêts spirituels, moral et intellectuel comme les Eglises, les universités, les associations de femmes, de jeunes...La plupart de ces associations ont un règlement d'où s'affirme leur caractère apolitique.

Mais à y regarder de près, nous ne serions pas trompé par cette position officielle. Il est vrai que ces associations ne sont pas des formations politiques ; cependant, leur vocation les oblige à intervenir dans le gestion des affaires politiques; leurs actions sont donc indirectement politiques.

Suite à des actions et prises de position courageuses de quelques associations de la société civile, nous avons remarqué que ces dernières peuvent être utiles. C'est par exemple dans la culture de la promotion des droits de l'homme.

Les associations de la société civile ont démontré qu'elles peuvent exercer une pression sur l'Etat et ses différents organes; par des actions de sensibilisation susceptibles de recréer le tissu social.

L'expérience de la société civile au Burundi est récente. Sa compétence reste limitée par sa jeunesse. Cependant, "ces corps intermédiaires" sont à renforcer car utiles au bon fonctionnement d'une démocratie.

L'une des erreurs de la démocratisation a été celle de vouloir instaurer des modèles sans avoir préalablement implanté les conditions en affinité avec lui.

En ce qui nous concerne, la société civile devrait avoir précédé la démocratisation de la vie politique. Ces associations auraient permi de préparer le terrain pour son accueil : développer l'économie, enseigner les droits de l'homme comme pilier à toute édifice démocratique. Pour qu'une société soit démocratique, il faut l'élimination de la misère. En effet, la misère dégrade ; elle est une offense à la dignité humaine. Cela constitue une véritable barrière à l'émergence d'une culture démocratique basée sur l'égalité et la liberté qui lie le pouvoir à la volonté des citoyens.

[266] GISCARD D'ESTAING,V.,op.cit.,p.93

L'enseignement du respect des droits de l'homme aurait rendu les populations à mesure d'appréhender, et d'intérioriser les principes du nouveau jeu politique, afin de résister et éviter tout enseignement de démocratie pervertie.

Les associations à caractère économique auraient pu accroître les ressources matérielles, les niveaux de vie des populations ; ce qui leur permettrait d'être de plus en plus indépendant vis-à-vis des idéologies. Si cela avait eu lieu, la démocratie n'aurait pas eu comme solde les violations de tous les droits.

Politiquement, les élections auraient empêché le vote à base des allégeances personnelles des candidats dont la démagogie politique promettait tous les bonheurs. Le manque d'indépendance matérielle et l'absence d'information a rendu les populations vulnérables au clientélisme politico-ethnique.

Avant l'instauration du premier multipartisme, seule l'Eglise catholique semble avoir joué jusque là le rôle de la société civile. Elle s'occupait de la promotion matérielle et morale du peuple (christianisation, construction des écoles, dispensaires, mise en place des infrastructures de transport, promotion des cultures nouvelles en agriculture,...).

L'enseignement était sommaire, il ne visait pas une future reprise en mains de la destinée nationale. Quoi que "l'entre deux multipartismes" fut caractérisé par des progrès notables en matière d'enseignement, beaucoup de burundais ne savent ni lire ni écrire, ce qui les prive de l'information et par conséquent de l'ouverture au monde développé dont les modèles nous sont imposés.

Or, même non informé, ce peuple reste le seul moteur de la démocratie, car cette dernière ne peut fonctionner sans sa participation.

Parmi les causes des crises du multipartisme, il faudrait donc noter la courtesse de vue des populations et le manque d'ouverture au monde "modèle". Nous estimons que la prise de conscience et le développement de l'esprit critique constitue la première étape d'un processus démocratique caractérisé par le règlement non violent des conflits sociaux.

La période post-indépendante n'a pas favorisé la création des associations de la société civile. Le rôle dévolu à de telles associations n'était assigné qu'aux seuls partis et mouvements intégrés dont les hauts responsables politiques étaient secrétaires généraux. Si les associations politiques se rendent puissant pour régler l'Etat en combattant les associations de la société civile, ils se privent d'un remède efficace[269].

TOCQUEVILLE qui critiqua fort les restrictions imposées aux associations de la société civile dira:

[269] TOCQUEVILLE,A.,op.cit.,T2,pp.150-151

Que pour sauver la vie d'un homme on lui coupe un bras, je le comprends. Mais, je ne veux point qu'on m'assure qu'il va se montrer aussi adroit que s'il n'était pas manchot[270].

Les associations de la société civile au Burundi ne commencent à balbutier qu'avec le second multipartisme. Ces associations se heurtaient à des handicaps majeurs suivants :

- Ce sont des associations qui s'inspirent de l'ordre socio-politique étrangers et non résultant d'un mouvement intérieur.

- Les crises politico-ethniques font que ces associations luttent pour des intérêts sectaristes.

- Beaucoup de ces associations sont créées et dirigées par des hommes reconnus pour leur rôle politique. Ils sont soit au gouvernement soit au parlement, ...

- Les membres de ces associations sont aux partis politiques et/ou aux structures du pouvoir. Ce qui influe sur leur prises de positions politiques.

- Le manque de moyens de fonctionnement fait de ces associations des clients à l'Etat. D'où elles sont inféodées au pouvoir politique. Cette politique de "main tendue" renforce leur dépendance vis-à-vis de l'Etat.

- Ces associations bénéficient des fonds de l'étranger d'où leur influence peut être dictée de l'extérieur.

- La pauvreté fait des chefs des associations des corrompus de l'Etat, ce qui rend mauvaise la qualité de représentabilité.

- La misère et l'analphabétisme des populations les font basculer entre plusieurs tendances politiques prometteuses de bien-être.

Dans les pays démocratiques, ce sont les associations de la société civile qui ont donné impulsion à la naissance de ce système. Le schéma est contraire au Burundi, où c'est la démocratie qui a fait naître les associations de la société civile.

En démocratie où le principe primordial reste "moins d'Etat", les associations de la société civile ont un rôle très important, car dans les divers domaines de développement national, ces associations occupent la place de l'ancien "Etat-providence".

Par la société civile, le développement touche toutes les couches de la population en commençant par la base qui est la pierre angulaire de l'édifice démocratique. Le développement

[270] Idem,p.152

matériel et moral rend ainsi les populations résistantes aux conflits. Ainsi, au vu de ce qui s'est passé pour notre jeune démocratie, on peut dire sans risque de se tromper qu'une société pauvre est toujours pré-disposée à la violence, pourvu que l'on l'y incite moyennant quelques promesses.

Les associations de la société civile , pour jouer leur rôle, se démarquent des enjeux du pouvoir, et se mobilisent au-delà de la seule capitale et des centre urbains.

En décentralisant leurs activités, les associations de la société civile constituent un rôle formateur idéal dès la base jusqu'au sommet : la colline, le quartier, les écoles, les camps militaires,...

En effet, c'est à tous ces niveaux que se commettent souvent les forfaits et se déroulent les enseignements de violence contraires à l'éthique démocratique.

A côté du travail de l'encadrement à la base (formation d'opinion, développement, aide, secours,...), le rôle de la société civile est de secouer constamment les élites politiques par ses prises de positions, des mises en garde, des rencontres d'échange, de réflexion, de consultation, de médiation,...

P. RUBERINTWARI disait :

> *Si le schéma propose de sortir de la crise par le bas, la classe sociale du haut ne peut être délaissée surtout lorsque son sens de responsabilité laisse à désirer. Exiger de la classe politique un comportement responsable et plus civique est du ressort de chaque citoyen et surtout des associations de la société civile*[271].

C'est dire qu'à côté de ces activités visant le bien être social, le rôle de la société civile est aussi celui de la moralisation de la vie publique.

La société civile a déjà manifesté son rôle dans la résolution des conflits, par des prises de positions contre la violence. C'est aussi elle qui a conduit la médiation pour la remise en place des institutions après le coup d'Etat de 1993. La société civile, groupé

[271] RUBERINTWARI,R., "Difficile modernisation politique du Tiers Monde", in A.C.A 3-4/1996,p.32

au sein du GAPS a pu faciliter le dialogue et éviter la tendance belliqueuse des leaders des partis politiques.

La paix n'est pas sans doute revenue ; cela a dépendu plus des antagonistes que de la médiation, la société civile ayant joué son rôle.

La société civile fait aussi des actions de sensibilisation et de conscientisation au retour à la paix. Les ligues des droits de l'homme, les associations des femmes, des jeunes, ... sont des cadres d'expression libre et de désintoxication de tous ordres. Les Eglises, dans leurs sermons, par des lettres pastorales envoyées dans les paroisses, enseignent la paix et le pardon.

Aujourd'hui, toutes les associations de la société civile participent aux pourparlers de paix pour faire entendre leur voix.

La crise que vit le BURUNDI handicape l'action de la société civile. Pour bien assumer son rôle, la société civile essaie de transcender les conflits et rechercher une marque spécifique, différente des autres corps sociaux.

Pour le cas du Burundi, les solidarités ethniques, régionales, claniques, économiques et d'autres types de clientélismes embrigadent certains esprits de la société civile qui sont marqués par les empreintes de la crise.

Certains membres de la société civiles sont l'oeil, la bouche et le bras de leurs frères dans l'ethnie, dans le parti, dans le clan et dans d'autres affaires.

III.4 LA NEGOCIATION.

La démocratie moderne remet à l'honneur la diversité d'intérêts, d'idées et d'opinions qu'elle permet d'exprimer sans crainte d'être poursuivi. Ces intérêts, ces idées et opinions sont en conflit permanent. En définitive, la démocratie privilégie la négociation permanente pour sauvegarder l'harmonie sociale. Elle est la recherche du compromis (l'art du compromis).

En effet, l'usage de l'arbitraire, de la dictature personnalisée, de la force et de la violence sont des pratiques de nature à nier la démocratie. L'usage de ces pratiques crée des frustrations chez le "moins fort" qui peut s'organiser pour les revendications violentes à défaut d'être écouté.

Dans les sociétés non démocratiques où le peuple n'a pas de moyen légal d'exprimer ses griefs et ses frustrations, il recourt tôt ou tard à la violence, en fait il n'a pas d'autres choix[272].

La négociation est toujours associée à la notion de conflit. Elle intervient avant, pendant ou à la fin des hostilités.

[272] PADOVER,S.K.,op.cit.,p.140

Négocier, c'est jouer du conflit dans la coopération[273]. C'est l'ensemble des pratiques qui permettent de composer pacifiquement les intérêts antagonistes ou divergents des groupes, entités sociales autonomes ou des individus[274] Elle vise à réduire un écart ou renforcer un accord tout en cherchant à préserver la différence mutuelle acceptée.

Dans la négociation. ce qui est essentiel c'est que les protagonistes aient confiance dans leur possibilité de réduire leur divergence par le simple jeu de discussion. La négociation est donc une communication spécifique en ce sens qu'elle est une épreuve dans laquelle chaque partie s'engage à discuter tout en acceptant une dépendance mutuelle vis-à-vis d'une décision devant se construire progressivement et devant intervenir plus ou moins brutalement à l'issu de la confrontation.

Lionnel Bellenger définit la négociation comme suit:

La négociation nous apparaît comme une confrontation des protagonistes étroitement ou fortement interdépendants, liés par un certain rapport de force et représentant un minimum de volonté d'aboutir à un arrangement en vue de réduire un écart, une divergence afin de construire une solution acceptable au regard de leur objectif et de la marge de manoeuvre qu'ils s'étaient donnés[275].

Au Burundi, les origines du conflit sont connues et la revendication existe depuis longtemps. Mais, ce conflit n'a pas été résolu concrètement.

Réclamé au non de l'ethnie, le partage de pouvoir n'a jamais fait objet de négociation. Les pouvoirs en place n'ont utilisé que la force pour mâter toute opinion contraire à la leur. Il y a eu certes des progrès au cours de la troisième république avec l'affirmation du dialogue et concertation. C'est notamment le débat sur l'unité nationale dont une charte a été publiée en tant qu'instrument bannissant toute violence. Cette charte n'a été que théorique et est restée lettre morte. Avec le coup d'Etat de 1993, les passions d'exclusion ethnique se sont déchaînées, dégénérant ainsi en conflit ouvert.

En pleine crise, beaucoup de politiciens pensaient résoudre le conflit en usant de la force publique. Dans une réunion tenue à l'intention des gouverneurs de province, le I er Ministre NDUWAYO annonçait que les bandes armées devraient être combattues et que si l'appareil administratif de la province, depuis la base jusqu'au sommet s'acquittait correctement de sa tâche, ces bandes armées seraient vaincues dans un bref délai[276].

[273] BELLENGER,L., La négociation, Collection Que sais-je, Paris,PUF,1992,p.22

[274] CONSTANTIN,L.,cité par BELLENGER,L.,op.cit.,p.25

[275] Idem,p.7

[276] BARANDEMVYA,F., "Bubanza,le 1er Ministre rencontre le comité provincial", in le Renouveau du12/10/1995,p.2

Le refus de toute négociation était dictée par celui de négocier avec les présumés génocidaires. Ainsi affirmait-on surtout au sein de l'opposition :

Il est alors inadmissible de s'asseoir sur la table de négociation avec des génocidaires encore que les négociations restent jusqu'à maintenant inopérantes en ce qui concerne le rétablissement de la paix. A l'heure actuelle, entreprendre des pourparlers avec NYANGOMA, c'est négocier la mort et légitimer le génocide[277].

Dans une lettre que les prêtres ont envoyé à leurs Evêques nous lisons :

Pour peu qu'on y réfléchisse, on perçoit les conséquences catastrophiques auxquelles risque de conduire une mauvaise appréciation de la situation. Si l'on accepte de négocier avec de tels groupes, on accepte par là même de légitimer politiquement et moralement l'idéologie génocidaire qu'ils prônent[278].

Le Ministre de la défense M. Firmin SINZOYIHEBA remarquait que l'affrontement armé ne pouvait à lui seul venir à bout des conflits :

Le combat contre les bandes armées se fait sur deux fronts: un combat technique et un autre politique. Les militaires ne peuvent pas venir à bout dans leur combat technique de ces bandes sans le concours des politiciens, dont l'administration[279]

Les groupes d'assassins avec qui on refuse de négocier eux, intensifient les combats contre les populations civiles, les ambassades, les organisations non gouvernementales..., pour contraindre la communauté internationale de presser le gouvernement et l'armée à négocier.

Au sein des dirigeants, l'opinion est double : pour les forces de changement, la négociation est un passage obligé pour résoudre les conflits. C'est un rendez-vous du donner et du recevoir[280]*. Pour les autres (opposition), l'intégrisme ethnique commet des crimes avec lesquels on ne peut pas négocier*[281]*. Le peuple burundais doit honorer leur mémoire en refusant tout compromis avec les commanditaires de leurs assassins et en gagnant le pari à la paix*[282].

[277] NDORICIMPA,G., "les négociations sont inefficaces ailleurs et inadmissibles ici", in le Renouveau du26-27/6/1996,p.2

[278] BAZIRUKWISABIYE,G.et ali, "négocier avec les bandes armées n'est ni moralement ni politiquement acceptables", in le Renouveau du18-19/6/1996,p.1

[279] BARANDEMVYA,F.,op.cit., p.5

[280] Aube de la démocratie du 23-30/3/1994, p.5

[281] Le Renouveau quotidien burundais d'information du 11/4/1996, p.3

[282] Idem

Bien que refusant de négocier avec les bandes armées, des négociations ont eu lieu entre les partis politiques, sous l'égide de la société civile, pour remettre en place les institutions après le décès de NTARYAMIRA.

En effet, le 10 09 1994, 12 partis politiques sur 13 (le parti PARENA n'a pas signé la convention) ont signé une convention de gouvernement dont l'objectif était la recherche d'un consensus pour établir" une paix durable"[285].

Cette convention, négociée par les partis en l'absence des rebelles n'a pas pu résoudre les conflits. Ce fut en réalité des discussion pour le partage des poste de responsabilité.

Nous avons découvert à notre grande déception que si l'on négocie uniquement avec les niveaux supérieurs, il est possible que les groupes de rebelles n'acceptent pas les instructions venants de ces niveaux[284].

On ne surmonte pas un conflit en l'esquivant, disait J. Belanger :

Si dans les désaccords chacun maintient sa position et la soutient, on a des oppositions. Il ne faut pas les esquiver, prétendre qu'elles n'existent pas. On doit les reconnaître pour ce qu'elles sont et les confronter, mais non les affronter, comme se sera le cas plus tard quand l'opposition sera devenue conflit[285].

Au retour au pouvoir le 25/07/1996, le président BUYOYA, lui même ne croyant pas aux négociations, affirme dans son discours:

Un dialogue honnête et franc sera engagé sans faux-fuyants avec tous ceux qui se sont engagés dans la violence mais qui acceptent de renoncer à la violence, qui déposent les armes et renoncent à l'idéologie de génocide[286].

[283] MWILAMBWE,K., "Le rétablissement de paix et de la sécurité dans notre pays reste chose difficile mais pas impossible", in le Renouveau du 17/10/1995,p.3

[284] Le RENOUVEAU quotidien burundais d'information du 11-12/8/1995,p.12

[285] BELANGER,J.,Technique et pratique de l'argumentation, comment prouver,convaincre,réfuter,persuader,Paris, Durad,1972,p.72

[286] KWIGIZE,A., "Le changement des institutions au Burundi est une action de sauvetage", in le Renouveau du30/7/1996,p.3

C'est dire que, malgré les diverses oppositions, le président BUYOYA a déjà compris que la résolution des conflits est l'aboutissement de l'argumentation. Car si une partie déclenchant un conflit est contrainte à l'abandon de ses idées et ses opinions, le problème plane ; le groupe nourrit secrètement un vif ressentiment qui éclate tôt ou tard ; c'est ce qui s'est passé.

A côté des enjeux à négocier, les parties en négociation doivent viser le long terme. Elle doivent en outre déterminer les limites de négociation qui permettent à l'une et l'autre partie une certaine marge de manoeuvre.

Si chaque négociateur entre dans la négociation avec un point de rupture donné, ces deux points définissent une zone d'accord, possible[287].

Ce qui fait traîner les négociations, ce sont les préjugés qui sont des opinions dans lesquelles l'élément émotionnel, dissimulé souvent à l'intéressé lui-même, a fait opérer une sélection des faits pour ne retenir que ceux qui sont favorables ou hostiles à un certain groupe ou individu. Ils représentent des jugements figés fossilisés. Ils ont été transmis et acceptés par le groupe qui les utilise pour se protéger et sont l'expression du conformisme qu'il attend pour conserver sa cohésion et pour interdire à ses membres de chercher à comprendre ceux qui lui sont extérieurs[288].

Pour parvenir à un accord véritable il est nécessaire d'avoir un état d'esprit pragmatique et une méthode : Ne jamais présenter au début son point de vue comme inébranlable. Ceci rend impossible les modifications d'attitudes et d'opinions. Ce qui susciterait aussi des positions irréductibles chez l'autre.

Cette situation a prévalu aux négociations de paix d'ARUSHA où le rapprochement des idées a retardé les travaux. Actuellement, toutes les parties ont déjà assoupli leurs positions. Un accord est déjà signé ,il reste sa mise en application. Il est souhaitable que les termes de l'accord aboutissent à la coopération véritable et que les mots se traduisent en actions.

Le Burundi a connu également un forme traditionnelle de résolution des conflits, mais cette dernière a connu, au fur du temps ,de perversions et des contresens, dus a l'invasions des valeurs extérieures. C'est l'institution des BASHINGANTAHE.

[287] DUPONT,C. et AUDEBERT,P., La négociation, application et exercice,Paris,Dalloz,1994,p.38

[288] BELANGER,J.,op.cit.,p.65

III.5. L'INSTITUTION DES BASHINGANTAHE : UNE ANCIENNE TRADITION DEMOCRATIQUE.

Dans la mémoire collective au Burundi, il n'y a jamais eu une quelconque guerre ethnique avant l'arrivée du colonisateur. Pourtant la société burundaise traditionnelle était traversée par des conflits.

A cette époque, l'exclusion sociale était plutôt de nature clanique qu'ethnique. Les groupes ethniques n'étaient ni homogènes ni fermés. Les ethnies n'étaient pas des catégories figées, immuables. Les ethnies étaient des étiquettes de désignations potentiellement interchangeables.

L'acquisition des terres et du bétail permettait aux hutu d'accéder au statut social des tutsi. Les tutsi pauvres quant à eux étaient susceptibles d'être relégués au rang des hutu. Les divisions hutu-tutsi sont apparues plus tard avec la conquête du pouvoir et de la richesse. La société burundaise traditionnelle avait su se prémunir de mécanismes traditionnels de gestion des conflits dont le plus important était l'institution des BASHINGANTAHE.

Le roi incarnait la loi et la coutume, le pouvoir était basé sur la culture de décentralisation, appuyé par les Bashingantahe. Selon la charte de l'unité nationale, le destin de la nation burundaise s'est tissé au tour d'une riche culture fondée particulièrement sur les valeurs d'ubushingantahe[289].

Le mushingantahe se distinguait des autres personnes par sa sagesse, son sens élevé de la justice, l'équité, la culture de la vérité, le courage, l'honneur, le dévouement et le sens élevé de responsabilité.

L'investiture d'un mushingantahe passait par une épreuve d'observation. Le prétendant devrait faire preuve de beaucoup de qualités et de vertus que la société entière lui reconnaissait.

C'est dire que l'entrée dans ce corps prestigieux passait par toute une procédure d'approbation sociale qui se terminait par une cérémonie d'investiture. Il s'agissait d'une véritable plébiscite populaire, en somme une démocratie réelle avant la lettre[290].

L'investiture se faisait au cours d'une grande cérémonie réunissant les habitants des environs dans l'enclos du candidat.

[289] L'institution d'UBUSHINGANTAHE au Burundi,étude pluridisciplinaire,Bujumbura,1998,p.18

[290] Quelques éléments pour le débat parallèle et complémentaire sur la démocratisation, thèmeV,la gestion politique du Burundi, quelle expérience démocratique au Burundi, p. 17

Toute opposition, fut-elle celle d'un enfant suffisait à elle seule pour arrêter le processus et pour ajourner le candidat.

Sur le plan culturel, le mushingantahe devrait avoir les qualités suivantes : la maturité humaine, le sens de la vertu, l'intelligence aiguë, l'amour du travail et de la capacité d'autosubvenir à ses besoins, le sens de la justice et de la responsabilité.

Ces expressions traduisaient les qualités d'une personnalité achevée, avec un sens élevé de l'honneur, d'un homme de modération et de mesure, d'expériences et de sagesse, de maîtrise de soi et de compromis social, d'une expression juste et modérée[291].

Au point de vue social et juridique, l'institution des Bashingantahe était le fondement et le pilier de la société. Les Bashingantahe étaient de véritables gardiens et garants de la paix sociale. C'est à cela qu'ils s'engageaient en prêtant serment. Ils usaient de leur vigilance dans la réconciliation, la médiation, la concertation, la protection des personnes dans leurs biens. Ils étaient des praticiens spécialistes du droit traditionnel. Ils tranchaient et réglaient les conflits par arbitrage et la conciliation. Ils étaient témoins des contrats conclus dans leur société.

Au niveau du pouvoir, l'institution des Bashingantahe était réellement une institution véritablement démocratique. Elle assurait la collégialité et la régulation du pouvoir[292].

C'est une institution qui imprégnait la hiérarchie politique et administrative depuis la base jusqu'au sommet de l'Etat.

Outre la procédure de légitimation de l'institution d'ubushingantahe, qui passait par le mérite lui reconnu par consentement populaire ; son caractère démocratique était dû au fait de l'absence de discrimination dans la cooptation des Bashingantahe.

Ces notables étaient en fait l'émanation des différents lignages occupant chaque colline, assurant une sorte de justice, de paix au niveau de leur voisinage[293].

Il est important de noter que si les batwa ne sont jamais investis Bashingantahe, ce n'est pas parce qu'ils soient tous parfaits coquins. Les chefs des campements avaient un pouvoir accru et jouaient un rôle de médiation entre les individus et groupes d'individus se trouvant en situation conflictuelle et donnaient ainsi un modèle d'imbrication du politico-administratif et du judiciaire[294].

[291] GAHAMA, J. et ali, L'institution des BASHINGANTAHE au Burundi, pp.14-15

[292] Idem,p.17

[293] Quelques éléments pour le débat parallèle et complémentaire sur la démocratie,thèmeV,p. 18

[294] NSABIMANA,T., Relecture des écrits sur le Burundi nouvelles perspectives de recherche,mélanges offerts à NTAHOKAJA,J.B.,Bujumbura,UB,1994,p.53

Et si le Burundi traditionnel refusait les femmes à la distinction des Bashingantahe, ce serait en partie à cause de leur indiscrétion maladive présumée. Elles n'étaient pas non plus admises à assister aux séances et débats des Bashingantahe, tant leur locacité congénitale serait incompatibles avec la règle du secret des délibérations[295].

Les compétences des Bashingantahe ne connaissaient pas de limites territoriales ; ils étaient à leur place partout.

Selon P. BUYOYA, ils opéraient à trois niveaux : ils étaient regroupés en conseil sur les collines pour régler les conflits, donc, c'était un corps de médiation. Ils étaient également des porte-paroles du peuple auprès des différents niveaux des pouvoirs. Enfin ils exerçaient un impact réel dans la prise de décision du pouvoir traditionnel car écoutés de la colline à la cour royale[296].

Le mushingantahe avait beaucoup d'attributs selon T. NSABIMANA :

1) Les attributs moraux :

- Il ne crie pas si on l'a blessé tant au moral qu'au physique -- Il ne se querelle pas.
- Il refuse de se confronter à qui dit mal de lui.
- Lui-même ne médit jamais.
- Il ne renie pas les paroles qu'il a dites.
- Il ne manque pas de politesse envers l'homme dont il sait l'inimitié et les mensonges, il ne confond ni n'humilie celui pour qui il n'a aucune considération.
- Il reste correct dans la colère

2) Les attributs langagiers et maîtrise de la parole :

L'érection au titre du mushingantahe était subordonnée à l'exigence du raffinement de la langue. le notable s'engageait à user d'un ton diplomatique et fin dans ses rapports avec les interlocuteurs et ses justiciables. Il évitait d'être grossier et bavard sous risque de tomber en disgrâce et retrouver le rang des Bakungu par le système d'UKWATURURA.

Par ce système, le mushingantahe qui ne possédait pas un réel empire sur son verbe, qui se montrait indigne en dévoilant anticipativement les secrets des délibérations était passible de la perte de la charge du Bushingantahe.

[295] Idem

[296] BUYOYA,P.,op.cit.,p.54

Leur langage fin leur permettait de ne pas exprimer la pensée directement. Ainsi, ils évitaient, autant que faire se pouvait d'user d'un langage choquant en prononçant la sentence. Au lieu de dire par exemple " vous avez perdu", ils préféraient dire "tel a mieux plaidé".

Enfin, le Mushingantahe devrait respect à la parole donné: ne pas mentir ou avoir un double langage.

3) Les attributs symboliques :

Au Mushingantahe investi, on lui donnait un baton de justice (INTAHE). C'était un symbole d'autorité légitime et du droit de rendre justice.

4) Les attibuts de justice :

Les Bashingantahe étaient les protecteurs et les défenseurs des intérêts des groupes et des individus en rendant la justice. Cette fonction judiciaire était la plus imposante et la plus explicite de toutes.

Aspect éminemment régulateur de l'institution des Bashingantahe, leur rôle de garde-fou de la société et garant de la gestion démocratique journalière de la collectivité faisait des Bashingantahe les tenants et les aboutissants de la vie sociale et conférait assurément à l'institution burundaise un caractère démocratique indéniable et unique au monde[297].

En appréciant le caractère démocratique de l'institution d'Ubushingantahe, T. NSABIMANA disait :

> *Tous ceux qui se sont penchés sur la mission de ces autorités arbitrales se sont tellement émerveillés de leur probité et leur indépendance, ignorant l'arbitraire, qualités fondamentales dues pour une large part au caractère éminemment démocratique de leur recrutement*[298].

[297] NSABIMANA,T.,op.cit.,p.53
[298] Idem,p.66

Vu les procédures suivies pour leur choix et vu le caractère démocratique garantissant les gens contre les injustices, ces autorités arbitrales représentaient un pilier essentiel du système politique burundais. C'est dans les milieux des Bashingantahe que le roi, les chefs et les sous-chefs recrutaient les conseillers qui les entouraient[299].

Si la notion de Mushingantahe a été détournée de son sens originel et se trouve aujourd'hui employée pour marquer le respect d'une femme s'adressant à son mari, ou d'un jeune à quelqu'un de plus âgé que lui, à telle enseigne que le terme umushingantahe en est venu à signifier "Monsieur", c'est au Mushingantahe traditionnel que le Burundi a dû son équilibre institutionnel et sa gestion démocratique avant la lettre.

C'est à la faveur de l'irruption de nouvelles valeurs assurant le prestige social que le "Bushingantahe" a été peu à peu vidé de sa substance et dévié de sa signification originale.

Avec l'école et l'argent, l'admiration de l'institution des Bashingantahe traditionnels s'est éclipsée au profit des Bashingantahe modernes prestigieux, respectés, responsabilisés par leur savoir, courtisés grâce à leurs richesses .

Par ces procédés modernes d'investissement automatique, des jeunes militaires et diplômés se seraient prévalus Bashingantahe pour la simple raison de possession d'armes ou de diplômes.

Avec les crises successives que le Burundi a vécues, d'aucuns auraient ressenti une différence de caractère et d'actions entre les Bashingantahe investis traditionnellement et les Bashingantahe de fait.

Ces Bashingantahe modernes ont démontré un manque d'une des qualités incarnées par les anciens notables : celle de la droiture morale.

Au vue de cette différence,NAHAYO,A. dira:

L'Ubushingantahe ne devrait plus être lié à une fonction quelconque d'un individu mais à l'être de sa personne qui doit inspirer confiance et admiration dans le milieu de sa vie et de travail[300].

[299] Quelques éléments pour le débat parallèle et complémentaire la démocratie,thème V, p. 18

[300] NAHAYO,A.,in culture et société,VXI,revue de civilisation burundaise,Bujumbura,Ministère de la culture nationale,1990,p.35

Au lieu d'être des ferments des crises et du désordre, la traditionnelle institution des Bashingantahe a été le véritable garant de l'ordre social. Elle a été une des valeurs qui ont constitué la quintessence de l'âme profonde du peuple Burundais. C'est cette institution qui a contribué à édifier un Burundi uni, communiant aux mêmes valeurs de justice et d'équité[301].

Aujourd'hui, le Burundi déploie beaucoup d'énergie pour se tracer une nouvelle voie politique, et pour ce faire, il recherche à s'inspirer à la fois de sa tradition et des apports de la modernité.

C'est en ce sens que l'institution des Bashingantahe a été évoquée comme une piste intéressante pour permettre de construire du neuf sur le tronc ancien[302].

Dans un rapport collectif, J. GAHAMA, A. NTABONA, J. BIGIRUMWAMI et B. NDIMURUKUNDO concluaient :

> *Même aujourd'hui, en pleine crise, comme nous l'avons signalé, malgré sa détérioration et des valeurs qu'elle incarne, le recours à cette institution semble incontournable dans la reconstruction de la Nation Burundaise et la promotion d'une société de justice, de cohésion sociale et de paix ; à condition bien sûr qu'elle soit réellement réhabilitée*[303].

Hier, l'institution des BASHINGANTAHE a structuré la société burundaise et a joué un rôle central important dans son fonctionnement. Elle peut encore le faire aujourd'hui.

[301] GAHAMA J. et ali, op.cit. p.8

[302] MINANI, P., op. cit., p.263
GAHAMA J. et ali, op.cit. p.9

La revalorisation de l'institution des Bashingantahe comme racine de la démocratie au Burundi est l'une des préoccupations profondes du pouvoir. Sa réhabilitation et sa réactualisation, dépouillées de ce qu'elle a eu de négatif par le passé, sont prometteuses de contribution positive dans le processus de réconciliation nationale et de démocratisation des institutions. Et T. NSABIMANA de conclure : "Si l'initiative des pouvoirs publics de réhabiliter l'institution des Bashingantahe pouvait venir à bout de ces errements, nous en serions fort aise"[304].

Dans cette perspective, la revalorisation doit prendre en compte la pérennisation de cette institution.

En effet, l'avenir de la société burundaise appartient plus aux générations d'aujourd'hui et futures. Pour que le Burundi de demain puisse vivre dans une société stable, il importe de leur faire retourner aux sources. Cela nécessite la connaissance des traditions dans lesquelles ils font le tri des valeurs à promouvoir. Ils peuvent aussi; au vu de la dynamique sociale ; prendre à prendre à d'autres cultures des éléments qui leur permettent de s'enrichir ; en discernant l'essentiel de l'accessoire, écarter les éléments qui les articulent la contexture sociale et ruine l'harmonie et l'unité ancestrales. En définitive les jeunes auront inséré les valeurs d'Ubushingantahe dans la construction d'une nouvelle société et dégagé les axes à inscrire dans la continuité et la permanence.

305

[304] NSABIMANA,T.,op.cit.,p.67

CONCLUSION GENERALE

Il serait aujourd'hui erroné de concevoir la démocratie sans libération des forces politiques. Cette démocratie inventée progressivement en Europe dès le 16ès-18ès a été implantée au Burundi a la fin des années 50 avec les "soleils des Indépendances".
Le pouvoir qui au départ était aux mains de la dynastie royale a été ouvert hâtivement à tous les Burundais (peuple) selon les principes même de la démocratie. En effet, avec le nouveau jeu politique, le peuple burundais devrait jouer le rôle de premier plan dans la détermination de leurs dirigeants, et cela à travers les procédures bien élaborées: la création des partis politiques, la formulation des programmes, la propagande et les élections libres. C'est pratiquement à l'issu des élections que devraient ressortir les dirigeants dont les programmes étaient supposés légalement avoir susciter l'intérêt de la majorité d'électeurs.
Mais comme le prouvent les analyses que nous avons faites, il est important de remarquer que le fonctionnement de la démocratie multipartisme s'est heurté à plusiers ambûches pour plusieurs raisons:

- L'impact de la supériorité congénitale des tusti sur les autres ethnies. Enseignée par les colonisateurs lui-même, l'histoire anthropologique sera manipulée par eux mêmes à leur propre profit: casser l'unanimité d'un peuple indistinctement asservi pour rester souverain dans sa colonie. Dans cette optique, le pouvoir colonial s'allia aux Hutu (85% d'après les estimations coloniales)). Inféodés au pouvoir coloniale, les partis politiques Hutu soutenaient une indépendance retardée et partant le statu quo.

A cette époque, cette politique gagnait surtout les élites politiques. Véhiculée largement au moment des élections, elle était peu connue par les paysans. C'est pourquoi l'issue des élections non manipulées (supervisées par les Nations Unies) conféra la victoire au prince Louis Rwagasore. Les institutions mises en place furent caractérisées par des divisions entre les élites hutu et les élites tutsi. Le parlement et le gouvernement ne purent s'entendre. Aussi, le roi s'en prend au gouvernement qui exerce le vrai pouvoir. En effet, dans une monarchie constitutionnelle, le roi ne savait pas que son rôle était exclusivement celui de régner que de gouverner. Cela aurait découlé du conflit tradition-modernité et des hommes politiques inexpérimentés.

Suite à ces querelles institutionnelles et l'instabilité politique qu'elles ont génerée, MICOMBERO destitua la monarchie en 1966.
Du même coup, il interdit les partis politiques déjà abolis par NDIZEYE. L'UPRONA devient parti unique. C'est le début du présidentialisme et du totalitarisme des cette années, les plus influents des anciens partis choisissent deux costumes. Forcés d'adhérerau seul parti-Etat, ces derniers n'ont cessé d'enseigner la division au sein des populations. C'est ainsi qu'en 1972, dans certaines régions du pays furent organisées des massacres des tutsi, massacres perpétrés par les Hutu appuyés par les Mulelistes en provenance du Zaïre(actuelle République Démocratique du Congo). Les répressions, réplique du pouvoir forcèrent plusieurs burundais de l'éthnie Hutu à chercher asile dans les pays voisins et lointains.
Dès 1972 jusqu'en 1987, il n'y a pas eu d'affrontements ethniques. Ce n'est pas parce que les anciennes oppositions avaient disparu, mais surtout parce que le pouvoir et ses appareils maintenaient les populations dans une situation de terreur.

Les anciennes oppositions en exil ont constitué des mouvements ethniques (HUTU) d'où émanaient clandestinement des idéologies évoquant les "malheurs" de leurs congénères à l'intérieur du pays. C'est en 1988;1991;1992 que des branches armées de ces mouvements organisent de l'extérieur des incursions, s'attaquant surtout aux populations Tutsi. Au départ leurs objectifs étaient plus de revendiquer l'incorporation de leurs mouvements (multipartisme).

Dans les années 90, bousculé par les pressions extérieures qui liaient la démocratie et l'aide au développement (survie des Etats), le Burundi adopte de nouveau un système polique multipartisan. Ce multipartisme fut adopté malgré que les populations auxquelles il était destiné redoutaient le retour des anciens démons de division comme du temps de l'indépendance, les partis sont devenus des lieux d'affrontement interethniques.

Ces affrontements, suivies par un génocide à grande échelle continuent même aujourd'hui à faire beaucoup de victimes , toutes ethnies confondues.

C'est après avoir constaté les déviations du système démocratique que les Burundais ont commencé à réfléchir sur les causes de l'"échec de la démocratie" au Burundi et de rechercher la manière dont cette démocratie (système de gouvernement) en provenance de l'étranger peut prendre racine au Burundi.

Après les recherches, nous avons pu constater que la société possède en son sein certains éléments incompatibles avec "le dur régime partisan".

En plus des germes de divisions inoculés par le pouvoir colonial qui a dressé les unes contre les autres dans un même Etat-Nation; nous avons relevé entre autre causes: la masses des paysans (conservateurs). En effet si les burundais reconnaissent que le système politique multipartisan n'est pas d'essence burundaise, c'est que, comme tout phénomène social, la réappropriation aurait dû passer par un apprentissage (la socialisation politique). Le peuple est le moteur de la démocratie. Dans un pays ou ce même peuple est pour la plupart analphabète et misérable. La pauvreté et l'analphabétisme accroît sa vulnérabilité.
Parmi les masses se trouvent les valeurs non démocratiques et l'ignorance de la pratique démocratique qui sont des obstacles à la démocratie [305], disait Georges Gurvitch d'où donc, la démocratie ne peut survivre si les principes et les mécanismes ne sont pas à la portée de l'intellect moyen [306], par là, l'analphabétisme empêche les populations d'agir selon les principes démocratiques. La démocratie est produit de la raison [307], elle est d'une complication que seuls les esprits mûrs essaient d'ordonner. Sa compréhension fait appel à la raison qu'aux sentiments [308], l'intelligence permet au peuple d'agir en une sorte d'autarcie mentale [309].La démocratie

[305] Gurvitch,G. op.cit, p.11

[306] Sartou, G., op.cit., P.5.

[307] Akindès, F, op.cit., P.164.

[308] Padover, S,K; op.cit., P.24.

[309] Baechler,J,op.cit.,p.31.

change de visage selon le niveau de vie, l'éducation politique, l'outillage mentale de celui qui la pense ([310]).

Dans un pays où la misère s'accroît de plus en plus, la pauvreté accroît sa vulnérabilité [311]. La pauvreté a favorisé la naissance d'autres formes de divisions remarquées dans la fonction publique(régionalisme, clanisme, arrivisme, favoritisme, népotisme), ce qui est contraire à la libération de l'individu qu'exige la pratique démocratique. Ceux qui mettent en avant les communautés créées (la communalisation selon B.Badie) oublient que l'être humain a besoin d'une autre vie que celle de la fourmilière [312]; tactique utilisée par les hommes à tout faire pour faire triompher "la démocratie".

Ainsi, la réclamation du pouvoir se fait dans le but de se partager le gâteau national qui est par ailleurs insuffisant ce qui pousse Mappa, S à dire la grande pauvreté est un déni de la démocratie et des droits de l'homme qui en sont la clé de voûte [313]. C'est également un manque d'expérience car les Barundi ont été depuis longtemps habitué à un pouvoir monarchique (sans concurrence) et autoritaire (pendant les régimes républicains).

Selon les analyses de Roger Gérard Shwartzenberg, une démocratie politique a besoin, pour être solide d'une économie en voie d'expansion.
Le progrès politique des sociétés est commandé par le progrès de l'économie. L'évolution de l'infrastructure techno-économique influence, voire commande l'évolution de la superstructure politique [314].

L'autre origine a été et reste même aujourd'hui l'impossibilité de la classe politique burundaise à transcender toutes les sortes de clivages.

Le dernier chapitre qui a fait l'objet de nos recherches a été l'analyse des moyens de résoudre les conflits en démocratie. Au terme de nos recherches, nous avons constaté que nombreux de tous ceux qui s'expriment à ce propos mettent l'accent sur la construction d'un véritable état de doit indispensable à l'exercice de la démocratie. Cela nécessite la connaissance d'un certain nombre de normes, élaborées par l'Etat et fonctionnant pour tous sans distinctions entre le peuple et les détenteurs des pouvoirs publics.

[311] Burdeau,G,op.cit.,p.574

[312] Commission constitutionnelle op.cit., p.37.

[313] Giscard d'Estaing, V, op.cit.,p.78.

[314] Mappa, S, op.cit., p.303

[315] SHWARTZENBERG, R.G., Sociologie politique, Paris, Monchrestien, 1988, p. 145.

Or, il est aujourd'hui patent que ces normes conçues ne sont pas reconnues à tous. Nous avons donné entre autre violation de ces normes, la négation d'un droit des plus fondamentaux: le droit à la vie.

En 1913, Walter Lipmann lançait un avertissement: parler de politique sans référence aux êtres humains est une des plus graves erreurs de nos conceptions politiques, d'où l'importance de l'étude de l'homme et de la politique [315].

Le rôle des instances juridictionnelles est important dans la construction d'un Etat de droit. Car si la justice n'exerce pas impartialement, survient progressivement la vengeance et règlement de compte.

L'autre moyen de résoudre les crises en démocratie, c'est l'indépendance de la société civile. Cette dernière agit sur le pouvoir et sur les populations.

Quant à la négociation, c'est une pratique courante mise en l'honneur dans tout systèmes caractérisés par des idéologies politiques différentes comme la démocratie sont multiples, disait Georges Burdeau [316]. L'expérience du Burundi a montré qu'inventée à l'étranger, la démocratie ne peut être réappropriée brute et crue. D'où alors la nécessité de la prise en compte du milieu d'accueil.

Au Burundi, cette réappropriation aurait dû tenir compte de multiples vertus incarnées par la traditionnelle et prestigieuse institution des Bashingantahe. Cela aurait permis de construire une démocratie nationale assaisonnée d'occidentalité.

Georges Burdeau disait que la démocratie n'est jamais comblée et qu'elle tend sans cesse à s'enrichir par de nouvelles espérances [317]. Le souci aujourd'hui croissant de démocratiser en tenant compte des variantes sociétales (contexte économique et socio-culturel, l'historicité nationale) ne signifie pas élaborer une démocratie contre- nature. Ce n'est pas ne plus remettre en cause l'universalité des concepts moteurs de la démocratie. Il constitue plutôt la volonté d'instaurer une démarche graduelle qui offre petit à petit aux populations le temps d'intégrer et d'intérioriser les valeurs fondamentales, et peu à peu à la société d'inventer un modèle démocratique approprié.

[315] Grawitz,M et Lecas, op.cit., V3, p.2.

[316] Burdeau G; op.cit. p.572.

[317] Idem

En définitive, l'important ne serait pas de refouler aux pieds les nouvelles valeurs, mais de s'ouvrir à toutes les cultures du monde, de les laisser dialoguer en soi, sans toute fois oublier ses propres racines ;autrement dit, construire du neuf sur le tronc ancien.

Nous ne saurions terminer cette conclusion sans signaler que notre recherche constitue une contribution non moins indispensable. Toutefois, comme d'autres travaux du genre, le présent mémoire suscite chez les uns et les autres des interrogations auxquelles nous n'avons pas pu apporter d'essai de réponse. Cependant, il importe de noter que notre travail constituerait un pas de plus pour les scientifiques spécialistes de cette science nouvelle (la sociologie politique) qui voudraient bien nous corriger, nous redresser ou nous compléter.

BIBLIOGRAPHIE.

I. OUVRAGES GENERAUX

1. AKINDES. ,F. ,les mirages de la démocratie en Afrique sub-saharienne francophone, Paris, karthala, 1996, 246 p.
2. Badie, B., culture et politique, 2è éd. revue et augmentée, Paris, économica, 1986, 158 p.

3. Badie, B. , le développement politique, 2è éd., Paris, économica, 1980, 163 p.
4. Badie, B., et Marie,C.M ;le retournement du monde ; Paris, Dalloz ; 1992,p.249 .

5. Baechler, J., précis de la démocratie, UNESCO, 1993, 143 p.
6. Bayart, F., l'Etat en Afrique, la politique du vente, Paris, Fayand, 1989, 439 p.

7. Belanger, J., technique et pratique de l'argumentation, comment discuter, convaincre, réfuter, persuader, Paris Dunod, 1972, 208P.
8. Bellenger, L., la négociation, QSJ, 3è éd., Paris, PUF, 1992, 125 p.

9. Boudon, R. et Bourricaud, F. dictionnaire critique de sociologique, 4è. éd. ; Paris, PUF, 1990, 714 p.
10. BUIJTENHUIJS, R. et Thiriot, C. , la démocratisation en Afrique au Sud du SAHARA, 1992-1995 ; Bordeaux, 1995, 217 p.
11. Burdeau, G., traité de science politique, T5, les régimes politiques, Paris, PUF, 1985, 583 p.
12. Burdeau, G., traité de science politique, T7, la démocratie gouvernante, son assise sociale et sa philosophie politique, Paris, LGDJ, 1972, 671 p.

13. Buyoya, P., mission possible, construire une paix durable au Burundi, témoignages recueillis par David GAKUNZI, Paris, Montréal, l'Harmattan ; 1998, 158 p.
14. Chrétien, J.P., Guichaoua, A. et Le Jeuro, G., la crise d'Août 1988 au Burundi, Paris, centre de recherches africaines, 1989, 209 p.

15. Chrétien, J.P et Prunier, G. ; les éthnies ont une histoire, Paris, Karthala, 1989, 435 P.
16. Chrétien J.P. le défit de l'ethnisme au Rwanda et au Burundi, 1990-1996, Paris, Karthala, 1997, 400 p.

17. Cot, J.P. et Mounier, J.P., pour une sociologie politique, T1, PAris, Seuil, 1974, 249 p.
18. Darbon, D. et De Gaudusson, J. du B., la création du droit en Afrique, Paris, Karthala, 1997, 496 p.
19. De Toqueville, A. , de la démocratie en Amérique, T2, Paris, Flamarion, 1981, 414 p.

20. Debbasch, C., droit constitutionnel et institutions politiques, 3è éd. augmentée et corrigée, Paris, économica, 977 p.

21. Debbasch, C. et Pontien J.M., introduction à la politique ; 3è éd. Paris, Dalloz, 1991, 421 p.

22. Dewey, J., démocratie et éducation, Paris, Armand colin, 1990, 446 p.
23. Dupont, C. et Audebert, P., la négociation, applications et exercices, Paris, Dalloz, 1994, 155 p.

24. Durand, J.P., et Weil, R. (sous la direction de), sociologie contemporaine, Paris, Vigot, 1989, 644 p.
25. Duvignaud ,J., la sociologie, guide alphabétique, Paris. Denoël, 1972, 330 p.
26. Ellul, J., histoire des institutions, V5, Paris, PUF, 1979, 381 p.
27. Friedmann, W., théorie générale du droit, 4è éd. ; Paris, LGDJ, 1965, 556 p.
28. GAHAMA, J. et ali ; la réactualisation de l'institution des Bashingantahe, étude pluridisciplinaire, Bujumbura, U.B, 1991, 413 p.
29. Gauchet, M., Manent, P. et Ronsavallon, P., la pensée politique, situation de la démocratie, démocratie l'ancien et le neuf, l'historicisme et ses ennemis passés présents, Paris, Gallimard, 1993, 303 p.
30. GEMDEV (groupement économie mondiale, Tiers Monde Développement) les avatars de l'Etat en Afrique, Paris, Karthala, 1997, 338 p.

31. Giscard d'Estraing, V., démocratie française, Paris, Fayard, 1978, 191 p.
32. Gonidec, P.F, les systèmes politiques africains Paris, LGDJ, 1978, 431 p.
33. Grawitz, M. et Leca J., traité de science politique,V2, les régimes politiques contemporains, Paris PUF, 1985, 714 p ;
34. Grawitz,M. et Leca J., traité de science politique,V3, l'action politique, Paris, PUF, 1985, 813 p.
35. Gonidec, P.F. et bourgi, A., les systèmes politiques africains, T27, 2è éd., Paris, LGDJ, 1978, 428 p.
36. Guichaoua, A. (sous la direction de), les crises politiques au Burundi et au Rwanda (1993-1994), Paris, Karthala, 1995, 790 p.
37. Guichaoua, A. (sous la direction de) ; enjeux nationaux et dynamiques régionales dans l'Afrique des Grands-Lacs,
38. Gurvich, G., traité de sociologie, V1, 1958, 511 p.
39. Gurvitch, G., traité de sociologie, T2, Paris, PUF, 466p.
40. Harroy, J.P., Burundi (1955-1962), souvenirs d'un combattant d'une guerre perdue, Bruxelles, 1987, 646 P.
41. Kamto, M. , pouvoir et droit en Afrique noire, essai sur les fondements du constitutionnalisme dans les Etats d'Afrique noire francophone, Paris, LGDJ, 1987, 545 p.
42. Kelsen, H., la démocratie, sa nature, sa valeur, Paris, économica, 1988, 98 p.
43. Kelsen, H , théorie pure du droit, Paris, Dalloz, 1962, 496 p.
44. Lagroye, J., sociologie politique politique, Paris, Dalloz, 1993, 486 p.

45. Lancine, S., tribalisme et partie unique en Afrique noire, Paris presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1977, 319 p.
46. Lemarchand, R., Burundi, ethnic conflict and genocide , Woodrow Wilson center press, 1995, 379 p.
47. Lemarchand, R., Burundi, ethnic conflict and genocide , Woodrow Wilson center press, 1995, 379 p.
48. Lemarchand, R., Rwanda and Burundi, New York, 1970, 562 p.
49. MANIRAKIZA , M., Burundi : la déviance d'un pouvoir solitaire, le régime BAGAZA 1976-1987 ; préface de Bernard Kouchener, Paris, Bruxelles, 1997, 159p.
50. MANIRAKIZA, M., la fin de la monarchie burundaise : 1962-1966, préface de J.P. Harroy, Paris Bruxelles, 1990, 105 p.
51. Mappa, S. (sous la direction de) développer par la démocratie, injonctions occidentales et exigences planétaires, Paris, Karthala, 1995, 484 p.
52. MARIRO, A., Burundi, de la nation aux ethnies ou la naissance d'une élite tribalisée, Dakar,UNESCO, 1998, 303 p.
53. Mayor, F. culture et démocratie, Paris, Albin Michel, 1993, 108 p.
54. Mourre, M., dictionnaire encyclopédique d'histoire, V5, Paris, Bordas, 1978, 3080 p.
55. Médard, J.F (sous la direction de), les Etats d'Afrique noire, formation mécanismes et crises, Paris, Karthala,1991, 408 P.
56. Niemeegers, M., qui veut la mort du Burundi, Paris, l'harmattan, 1997, 167 p.
57. Niemeegers, M., les trois défis du Burundi : décolonisation, démocratie, déchirure, Paris, l'harmattan, 1995, 205 p.
58. NSABIMANA, T., relecture des écrits sur le Burundi, mélanges offerts à NTAHOKAJA, J. B. ; Bujumbura, U.B, 1994, 248 p.
59. Padover, S.K., pourquoi la démocratie, Paris, nouveaux, horizons, 1967, 209 p.
60. Reyntjens, P., l'Afrique des grands-lacs en crise : Rwanda, Burundi, 1988-1994, Paris, Karthala, 1994, 326 p.
61. Sartori, G., théorie de la démocratie, Paris, Armand colin, 1973, 401 P.
62. SHWARTZENBERG, R.G, la sociologie politique, Paris. 3è éd., Monchrestien, 1977, 692 p.
63. SCHWARTZENBERG, R.G., sociologie politique, Paris, Monchrestien, 1988, 145 p.
64. Skidmore, M.J. et carter Tripp, M., la démocratie américaine, gouverner aux Etats-Unis, saint Martin's press, éd. Odile Jacob, 1988, 364 p.
65. SINDAYIGAYA, J.M., Grands-Lacs, démocraatie ou ethnocratie, Paris, Montréal, l'harmattan, 1998, 317 p.
66. UNESCO, culture et développement, Paris 1994, 62 p.
67. Vincent, J. et ali, la justice et ses institutions, 3e éd., Paris, Dalloz, 1991, 767 p.
68. Vuy, J. , origines des idées politiques de Rousseau, 2é éd. , Génève, 1970, 258p.
69. Ziégler, J. ; le pouvoir africain, Paris, Seuil, 1974, 361 p.

II. MEMOIRES

1. BARUTWANAYO, B, l'évolution politique au Burundi de la monarchie constitutionnelle à la République 1962-1966, mémoire, U.B, Bujumbura, F.L.S.H, 1991, 117p
2. BITANGAMUTWENZI, les partis politiques au Burundi. mémoire, Bujumbura, U.B, Faculté de Droit, 1959, 51p
3. BIZABISHAKA J.P, la crise de la monarchie burundaise, essai de l'analyse historique, mémoire, Bujumbura, U.B, F.L.S.H, 1995, 121p
4. CIZA, J.B ,déclaration gouvernementale du 10/11/1959 ou l définition tardive de la politique coloniale au Ruanda-Urundi, Mémoire, Bujumbura, U.B, F.L.S.H, 91p.
5. NDAYISHIMIYE,P. , les tentatives d'explication des crises des régimes politiques africains post-coloniaux (1960-1996), cas du Burundi, mémoire, Bujumbura, U.B, F.L.S.H, 1996, 199p
6. NZOJIBWAMI , J. Et SHURI, M, processus d'émancipation politique au Burundi, 1959-1961 ; mémoire ; Bujumbura , U.B, F.L.S.H, 181 p.
7. Parqué V ; évolution politique du Burundi de la première république à nos jours, Bruxelles, Université libre de Bruxelles, Faculté des sciences sociales, économiques, 1992, 152p

III. RAPPORTS

1. Burundi, quelques éléments pour le débat parallèle et complémentaire sur la démocratie, V, V2 & V3.
2. Burundi, rapport de la commission nationale chargée d'étudier la question de l'unité nationale, Bujumbura, R.P.P, 1989, 224p
3. Commission constitutionnelle, rapport sur la démocratisation des institutions et de la vie politique au Burundi, Bujumbura, 1991, 145p
4. Parti UPRONA, acte du premier congrès de l'UPRONA, Bujumbura, comité central du parti, 1980, 273p
5. Parti UPRONA, acte du IIème congrès de l'UPRONA, Bujumbura, secrétaire national permanent du parti, Bujumbura, 1989, 315p

IV. ARTICLES DE PERIODIQUES

1. BARANDEMVYA, F., « Bubanza, le premier ministre rencontre le comité provincial », in le Renouveau quotidien burundais d'information N° 4702 du 12/10/1995, pp. 2,5.

2. BAZIRUKWISABIYE, G et ali, « négocier avec les bandes armées n'est ni moralement ni politiquement acceptable » in le Renouveau quotidien burundais d'information n°4836 du 18-19/6/1996, pp.1, 8-10.

3. KAMARA, T., « Humeur qui bloque la démocratie en Afrique », in Jeune Afrique n°1999 du 4-10/5/1999, p.110.

4. BUYOYA,P.,Déclaration du S.E le major P.BUYA, in le renouveau quotidien burundais d'information N° 4850 du 28-29/7/1996, pp.1-2.
5. KAGABO , L., « la crise burundaise et l'effondrement des valeurs », in ACA 2-3/1995, pp. 387-412.
6. KAMWENUBUSA, B., « Au Burundi, la démocratisation à l'occidentale n'est pas possible », in le citoyen N°24 du 24/12/1993-8/01/1994, p.4.
7. KARENZO , G.E ; « dividendes du sommet de la Baule », in le carrefour des idées N°22 du 1 au 15/3/1993, p.4

8. KAZADI, M., « le rétablissement de la paix et de la sécurité dans notre pays reste chose difficile mais pas impossible » in le Renouveau quotidien burundais d'information n°4851 du 30/7/1996, pp.1, 3.
9. KWIGIZE, A., « le changement des institutions au Burundi est une action de sauvetage » in le Renouveau quotidien d'information n°4851 du 30/7/1996, pp.3-4.

10. GAHAMA, J, « héritages historiques et processus de démocratisation au Burundi », in afrika Zamani N°2, 1994, pp. 157 –172
11. MADIRISHA, J, « FRODEBU utilise des méthodes fascistes » in le citoyen N°23 du 15-31/6/1993, pp. 67
12. LIPABU , la lettre du Burundi N02, Novembre 1999, p.5.
13. MADIRISHA , J, « Genèse du conflit HUTU-TUTSI », in le carrefour des idées N°27 du 1-15/8/1993, pp.3-5
14. MANIRAKIZA, Z. , « le réveil démocratique en Afrique, le puzzle burundais », in ACA 3-4/1994, pp.359-396.
15. MINANI, P., « la liberté et la démocratie sont-elles possibles au Burundi » ; in ACA 2-3/1991, pp.237-262
16. MWOROHA, E. « la démocratisation au Burundi, héritages et conflits ethniques (1959-1993) » , in Africa Zamani N°2, 1994, pp. 173-191.
17. NDEKATUBANE, « désarmement au Burundi », in l'aube de la démocratie N° 39 du 23-30/7/1994, pp.10-11.
18. NDIMURUKUNDO, A., « l'opposition se fourvoie » in l'aube de la démocratie N°33 du 1-28/2/1994, pp11-12.
19. NDORICIMPA, G. « les négociations sont inefficaces ailleurs et inadmissibles ici », in le Renouveau quotidien burundais d'information ,N° 4839 du 26-27/6/1996, pp.1-2.
20. NICAYENZI Z., « fondements culturels de la crise burundaise », in ACA n° 1/1995, pp.69-90.
21. NIMUBONA, J, »victoire et défaite à toutes les interrogations », in le citoyen N° 12 du 1-15/6/1993, p.5
22. NTABONA, A., « Au cœur du drame burundaise : le totalitarisme ethno-centriste, ses soubassements et ses conséquences », in ACA 3-4/1994, pp. 427-442.
23. NTIBAGIRIGWA, S., « le leadership burundais à travers les âges de la politique »,in ACA N°2 1996, pp.275-296.

24. RUBERINTWARI, P. , « difficile modernisation politique du tiers-monde, le cas de l'échec de la démocratie au Burundi », in ACA 3-4/1994, p.397-426
25. RUTEMBESA, F., « pour une démocratie qui tient compte des spécificités africaines », in ACA 3-4/1996, pp621-642
26. YAHAMED, B.B. « argent et pouvoir ou couple infernal », in Jeune Afrique N° 1993 DU 23-29/3/1999, pp. 8-9.
27. RUZOVIYO, L ; « l'U.I.D.H approuve la régularité du Scrutin », in le Renouveau burundais quotidien d'information N0 4132 du 4/7/1993,pp.2-3.
28. S.S ;. « les minorités au Burundi, un problème mal posé » ; in l'aube de la démocratie N036 du 30/5/1995, pp. 6-8.
29. TOYI, E., « la réconciliation est-elle encore possible ? in le citoyen N°22 du 11-30/11/1993, pp.8-9.